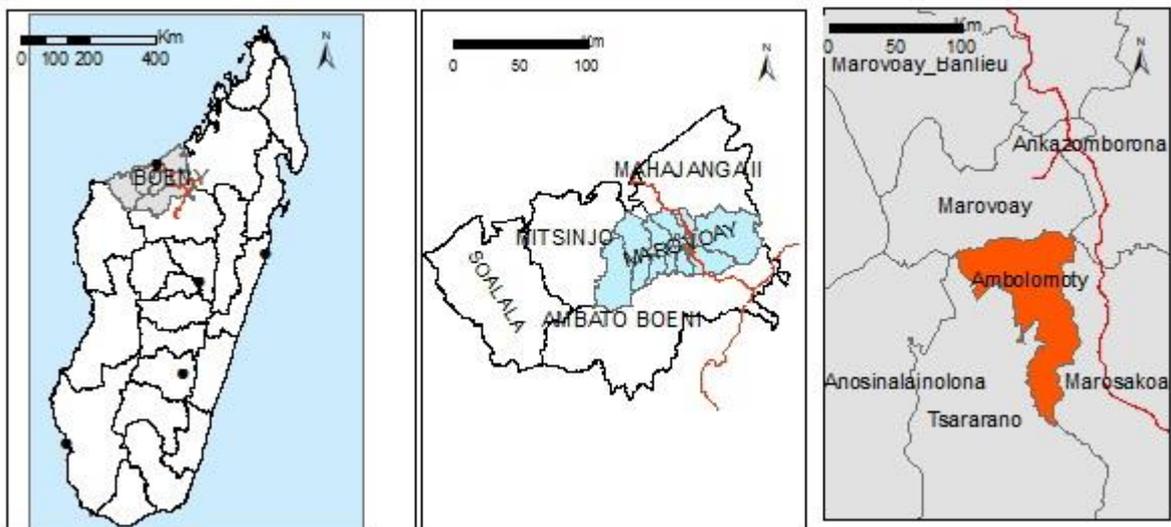


REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana



RÉGION BOENY
DISTRICT MAROVOAY
COMMUNE RURALE D'AMBOLOMOTY
SCHEMA D'AMENAGEMENT COMMUNAL
(SAC 2013-2028)



Mandaté par :

Commune rurale d'Ambolomoty

Appuyé par :

Programme Germano-Malgache pour l'Environnement – Antenne Nord
Coopération allemande / GIZ

Auteurs :

Équipe Technique Communale

Traduction:

Heritiana ANDRIANASOLO

Onja RAKOTO

Cartographie:

CRIF Marovoay

Août 2014

Table des matières

| | |
|--|----|
| Table des matières | i |
| 1 Introduction | 2 |
| 1.1 Fondement et objectif du SAC | 2 |
| 1.2 Présentation du document | 2 |
| 1.3 Méthodologie | 3 |
| 1.4 Démarche méthodologique | 3 |
| 2 État des lieux | 5 |
| 2.1 Aspects territoriaux | 5 |
| 2.1.1. Position géographique | 5 |
| 2.1.2. Historique de la commune | 5 |
| 2.1.3. Réalisations budgétaires | 6 |
| 2.1.4. Délimitations administratives | 6 |
| Limites administratives | 6 |
| 2.1.5. Structure du territoire de la commune | 7 |
| 2.1.6. Habitat | 9 |
| 2.1.7. Aspect foncier | 10 |
| 2.1.8. Circulation et Transports : | 10 |
| 2.1.9. Sécurité : | 11 |
| 2.2 Aspects démographiques et sociaux | 11 |
| 2.3 Aspects physiques et environnementaux | 11 |
| Aspects physiques | 11 |
| Aspects environnementaux | 13 |
| 2.4 Aspects économiques | 6 |
| Le secteur primaire | 6 |
| Le secteur secondaire | 9 |
| Le secteur tertiaire | 10 |
| 3 Les enjeux du territoire communal | 25 |
| 3.1 Enjeux liés à la territorialité et à l'urbanisme | 25 |
| 3.2 Enjeux démographiques et sociaux | 26 |
| 3.3 Enjeux environnementaux et économiques | 28 |
| 4 Les grandes orientations d'aménagement | 30 |
| 4.1 La vision communale | 30 |
| 4.2 Les objectifs et les orientations sectorielles | 32 |
| Objectif 1 : « Favoriser un développement social complet et équitable pour les générations actuelles et futures » | 32 |
| Objectif 2 : « : Garantir à l'ensemble de la population des espaces de vie conformes aux normes, sécurisés et dotés d'équipements répondant à leurs besoins fondamentaux » | |

| | |
|---|----|
| Objectif 3 : « Assurer la permanence de la continuité territoriale de la commune» | 40 |
| Objectif 4 : « Garantir la qualité de l'environnement, la disponibilité des ressources naturelles, et la préservation des zones sensibles»..... | 41 |
| Objectif 5 : « Favoriser le plein emploi et l'amélioration du rendement des activités de la population» | 41 |
| 4.3 Zonage des vocations des terres | 44 |
| 4.4 La carte de zonage des vocations des terres..... | 46 |
| 5 ORIENTATIONS POUR LA PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE | 59 |
| 5.1 Assurer la promotion et la mise en œuvre du schéma d'aménagement élaboré | 59 |
| 5.2 Favoriser un développement social complet et équitable pour les générations actuelles et futures..... | 59 |
| 5.2.1 Accès à l'éducation..... | 59 |
| 5.2.2 Accès à la santé | 60 |
| 5.2.3 Accès à l'eau potable..... | 61 |
| 5.3 Garantir à l'ensemble de la population des espaces de vie conformes aux normes, sécurisés et dotés d'équipements répondant à leurs besoins fondamentaux | 61 |
| 5.4 Assurer la permanence de la continuité territoriale de la commune : | 63 |
| 5.5 Garantir la qualité de l'environnement, la disponibilité des ressources naturelles, et la préservation des zones sensibles..... | 63 |
| 5.6 Favoriser le plein emploi et l'amélioration du rendement des activités de la population | 64 |

Table des cartes

| | |
|---|-----|
| Table des cartes | iii |
| Table des tableaux | iv |
| Carte 1 : Les limites communales et la délimitation des fokontany | 11 |
| Carte 2: La situation foncière en 2013 | 12 |
| Carte 3 : Le réseau routier en 2013 | 13 |
| Carte 4: La répartition de la population en 2013 (selon les données de la commune)..... | 14 |
| Carte 5: Les formations sanitaires en 2013..... | 15 |
| Carte 6: L'accès à l'eau potable en 2013..... | 16 |
| Carte 7: L'accès à l'éducation primaire en 2013 | 17 |
| Carte 8: Le relief..... | 18 |
| Carte 9: Le réseau hydrographique et les bassins versants | 19 |
| Carte 10: La pédologie (selon la carte pédologique 1 : 200.000 de FTM) | 21 |
| Carte 12: L'aménageabilité selon le relief | 22 |
| Carte 13: L'occupation de sol 2007 (élaborée par PGM-E/GIZ à partir des orthophotos du CRIF Marovoay | 23 |
| Carte 14: L'agriculture locale | 24 |
| Carte 15: La répartition de la population en 2028 | 49 |
| Carte 16 : Les formations sanitaires en 2028..... | 51 |
| Carte 17: L'accès à l'eau potable en 2028..... | 51 |
| Carte 18: L'accès à l'éducation primaire en 2028..... | 52 |
| Carte 19: Le réseau routier en 2028 | 53 |
| Carte 20: Le zonage des vocations des terres pour 2028 | 54 |
| Carte 21: Les vocations économiques pour 2028 | 55 |
| Carte 23: Les zones d'habitat pour 2028 | 57 |
| Carte 24 : plan croquis du chef lieu de la commune | 58 |

Table des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau n°01 : Évolution des budgets selon CR Ambolomoty..... | 6 |
| Tableau n°2 Superficies des fokontany selon calculs SIG | 7 |
| Tableau n° 03 : Répartition géographique et densités de la population | 6 |
| Tableau n° 04 : Répartition des puits selon cartographie participative | 8 |
| Tableau n° 05 : Récapitulatif de la situation de l'éducation fondamentale selon ZAP Ambolomoty..... | 9 |
| Tableau n° 06 : Comparaison des productions et des besoins en riz blanc (selon calcul SIG) | 10 |
| Tableau n° 07 : Surfaces des zones d'aménageabilité en pourcentage par fokontany selon SIG..... | 13 |
| Tableau n° 08 : Répartition des unités d'occupation de sol selon orthophoto-interprétation et SIG | 14 |
| Tableau n° 09 : Comparaison des superficies cultivées selon SIG | 6 |
| Tableau n° 10 : Estimation de la taille des cheptels pour l'élevage..... | 8 |
| Tableau n° 11 : Projection démographique par fokontany pour 2028 à partir des données de la CR pour 2013 et des taux de croissance INSTAT | 27 |
| Tableau n°12: Estimation des besoins en salles de classes selon ZAP Ambolomoty et projection | 33 |
| Tableau n°13 : Estimation des besoins en points d'eau eau potable par fokontany selon CR Ambolomoty et projections | 36 |
| Tableau n° 14 : Répartition des besoins en surfaces d'extension par fokontany selon projections et calculs SIG | 37 |
| Tableau n°15 : Besoins en infrastructures routières selon cartographie participative | 40 |
| Tableau n°16 : Estimation des besoins en surface de rizières pour 2028 selon calculs SIG | 42 |
| Tableau n°17 : Les vocations des terres par fokontany selon zonage | 46 |
| Tableau n°18 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'éducation..... | 60 |
| Tableau n°19 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à la santé | 60 |
| Tableau n°20: Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'eau potable | 61 |
| Tableau n°21 : Délais et responsabilités en matière d'équipements publics | 62 |
| Tableau n°22 : Délais et responsabilités pour améliorer la continuité territoriale..... | 63 |
| Tableau n°23 : Délais et responsabilités pour protéger l'environnement..... | 64 |
| Tableau n°24 : Délais et responsabilités pour promouvoir le développement économique | 65 |

Table des abréviations

| | |
|--------|---|
| ADER | Association de Développement de l'Électrification Rurale |
| AEP | Adduction d'eau potable |
| AEPG | Adduction d'eau par système gravitaire |
| AG | Assemblée générale |
| BD | Base de données |
| BD 100 | Base de données SIG à 100'000e. |
| BIF | Birao Ifoton'ny Fananan-tany ou guichet foncier |
| BV | Bassin versant |
| CAA | Chef d'arrondissement administratif |
| CC | Conseil Communal |
| CEF | Cantonement de l'environnement et des forêts |
| CISCO | Circonscription scolaire (démembrement du Ministère de l'Éducation) |
| CL | Chef-lieu |
| COS | Carte d'occupation de sol |
| CR | Commune Rurale |
| CRIF | Centre de Ressources et d'Informations Foncières |
| CSB | Centre de santé de base |
| CTD | Collectivité Territoriale Décentralisée |
| DIREL | Direction interrégionale de l'élevage |
| DRDE | Direction régionale de développement économique |
| DRDR | Direction régionale de développement rural |
| DRE | Direction régionale d'eau |
| DREF | Direction régionale d'environnement et forêts |
| DRS | Direction régionale de santé |
| DRT | Direction régionale de tourisme |
| DRTP | Direction régionale des travaux publics |
| EC | École communautaire |
| EIE | Étude d'impact environnemental |
| EPP | École primaire publique |
| FTM | Foibe Taosarintanin'i Madagasikara (Institut Géographique et Hydrographique National) |
| GF | Guichet foncier communal |
| GIZ | Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société publique de la coopération allemande issue de la fusion entre GTZ, DED et Inwent en janvier 2011) |
| Ha | Hectare : 10.000 m ² |
| INSTAT | Institut National de Statistiques |
| MEIAT | Ministère d'Etat en charge des Infrastructures des Équipements et de l'Aménagement du territoire |
| MECIE | Mise en compatibilité des investissements avec l'environnement |
| PLOF | Plan local d'occupation foncière |
| PTF | Partenaire technique et financier |
| SAC | Schéma d'Aménagement Communal |
| SIG | Système d'Informations Géographiques |
| SRAT | Schéma Régional d'Aménagement du Territoire |
| STD | Services techniques déconcentrés |
| VNA | Vaomieran'ny Ala ou agent de reboisement |
| VOI | Vondron'olona ifotony |
| ZAP | Zone d'administration pédagogique |

Glossaire des mots malagasy

| Mots Malagasy | Traduction |
|---------------|-----------------|
| Asara | Saison humide |
| Maintany | Saison sèche |
| Talio | Vent d'alizée |
| Varatraza | Vent de mousson |

Glossaire

| | |
|---------------------------|---|
| Affectation des terres | Décision politique suivie d'un acte juridique attribuant à un bien immobilier (une parcelle de terre) sa destination particulière ou son usage spécifique au regard de son statut juridique de rattachement. |
| Aménagement du territoire | C'est « l'action et la pratique (plutôt que la science, la technique ou l'art) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leur activité, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégique » (Pierre Merlin, art. Aménagement du territoire). L'aménagement du territoire désigne à la fois l'action d'une collectivité sur son territoire, et le résultat de cette action. (http://fr.wikipedia.org/wiki/Am%C3%A9nagement_du_territoire) |
| Cadastre | Techniquement, le terme cadastre est utilisé à la fois pour désigner le service spécialisé de l'administration qui gère la cartographie foncière et cette dernière. Juridiquement, à Madagascar, le terme « cadastre » est utilisé pour désigner une procédure particulière applicable aux droits de jouissance aboutissant à une reconnaissance juridique collective de ces derniers. |
| Certificat foncier | Acte administratif attestant l'existence de droits d'occupation, d'utilisation, de mise en valeur, personnels et exclusifs, portant sur une parcelle de terre, établi par suite d'une procédure spécifique légalement définie. Le certificat reconnaît un droit de propriété opposable aux tiers jusqu'à preuve du contraire. |
| Délimitation | Action qui permet de fixer les limites physiques d'un bien immobilier ou d'une étendue de terres et donc d'en déterminer la consistance. Appliquée au domaine public, la délimitation permet de fixer les limites des dépendances de celui-ci, et est donc la condition de l'application du régime juridique particulier. |
| Développement durable | En adaptant la proposition du Rapport Brundtland (1987), la Déclaration sur l'Environnement et le Développement de la CNUED à Rio de Janeiro en 1992 postule dans son principe 3 : « Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures. » Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Le développement durable implique un raisonnement transversal respectant les principes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Préservation de l'environnement</u> : minimiser l'usage des ressources non renouvelables, gérer les ressources renouvelables de manière à en maintenir les stocks, préserver la qualité de l'environnement (air, eaux, sols) et assurer le fonctionnement et la diversité des écosystèmes ; - <u>Progrès social</u> : garantir équitablement la satisfaction des besoins fondamentaux et l'accès aux services et aux biens facteurs d'épanouissement humain, social et culturel à tous les groupes sociaux, notamment des plus défavorisés ainsi qu'assurer des conditions de travail et de vie respectant la dignité humaine et les droits de l'Homme ; - <u>Efficacité économique</u> : Assurer la reproduction et l'innovation des systèmes économiques et créer des richesses matérielles et immatérielles au profit des populations concernées ; - <u>Solidarité entre territoires</u> : concernant la répartition des richesses et des nuisances, le capital naturel et humain : éviter les transferts et encourager la coopération - <u>Équité entre générations, groupes sociaux et territoires</u> : dans l'accès aux ressources naturelles, aux soins, à l'éducation, au logement, à l'emploi, à la culture et par la recherche d'une meilleure répartition des richesses économiques ; - <u>Précaution</u> : réduire les risques et envisager le coût de la réversibilité ; - <u>Prévention</u> : agir en amont, à la source des problèmes plutôt que sur leurs effets en vue des risques pour l'environnement ou la santé humaine identifiés : déchets, inondation, séisme, pollution, épidémies... ; - <u>Participation</u> : des habitants et/ou groupes socio-économiques constitués (associations, syndicats, entreprises...) lors de toutes les étapes de la réalisation d'un projet d'intérêt général : élaboration, décision, mise en œuvre et évaluation ; - <u>Responsabilité sociale et environnementale</u> pour les entreprises, les administrations publiques et les individus : « Qui dégrade doit réparer ! » La bonne volonté des acteurs ayant ses limites, il revient parfois à l'État, par le biais de la fiscalité, du droit du travail et du droit de l'environnement, d'aider à l'application du principe de responsabilité. |
| Enjeu | Ce que l'on peut gagner ou perdre dans une entreprise (Larousse) ; dans le cadre de la planification les |

| | |
|-----------------------|--|
| | grands défis à surmonter et chances à valoriser. |
| Fokonolona | [malgache] Ensemble des citoyens d'un fokontany |
| Fokontany | [malgache] Plus petite délimitation administrative à Madagascar administrée par un chef fokontany. Une commune est constituée de plusieurs fokontany |
| Maître d'ouvrage (MO) | Le maître d'ouvrage (ou maîtrise d'ouvrage, notée MO) est la personne (personne morale, privée ou publique) pour le compte de laquelle sont réalisés les ouvrages de bâtiment ou d'infrastructure. Il en est le commanditaire et celui qui en supporte le coût financier (avec des partenaires financiers ou non). Cette notion, comme celle de maître d'œuvre (MCE), vient à l'origine du domaine de la construction. Elle s'est progressivement appliquée à d'autres domaines comme les partenariats industriels, les projets de système d'information... http://fr.wikipedia.org/wiki/Ma%C3%A0tre_d%27ouvrage |
| Occupation du sol | Couverture physique du sol, comprenant le milieu naturel (forêts, mangroves, savanes, ressources en eau), le milieu bâti (zones habitées et équipées) et le milieu aménagé (zones de culture, zones reboisées, etc.). |
| Orthophoto | Photo aérienne géoréférencée |
| Prospective | La prospective est la démarche qui vise, dans une perspective déterministe, à se préparer aujourd'hui à demain. Elle ne consiste pas à prévoir l'avenir (ce qui relevait de la divination et relève aujourd'hui de la futurologie) mais à élaborer des scénarii des possibles sur la base de données disponibles (états des lieux, tendances lourdes, phénomènes d'écoulements). Sa fonction première est d'être une aide à la décision stratégique, qui engage un individu ou un groupe et affecte des ressources (naturelles ou non) plus ou moins renouvelables ou coûteuses sur une longue durée. Elle acquiert ainsi une double fonction de réduction des incertitudes (et donc éventuellement de certaines angoisses) face à l'avenir, et de légitimation des actions La prospective est une démarche, car pour être efficace, elle doit être itérative et se fonder sur des successions d'ajustements et de corrections (en boucles rétroactives) dans le temps, notamment parce que la prise en compte de la prospective par les décideurs et différents acteurs de la société modifie elle-même sans cesse le futur. http://fr.wikipedia.org/wiki/Prospective |
| Réserve foncière | Partie d'un territoire, appartenant et gérés par l'État ou/et une CTD, affectée à des projets d'aménagement d'utilité générale pour la conservation des ressources naturelles ou pour la promotion des investissements privés à caractère économique, érigée par arrêté du ministre chargé des domaines en zone à statut spécifique, soumise à un dispositif juridique particulier. Exemples : - (N)AP : (nouvelle) aire protégée, - RFR : réserve foncier pour le reboisement, - RFT : réserve foncier pour le tourisme, - ZIA : zone d'investissements agricoles, - zone réservée à l'exploitation minière ou au développement industriel, - terrains classés site archéologique, touristique, culturel ou historique, - terrain relevant de l'application du droit forestier. |
| Territoire | Un étendu de terre approprié par une collectivité, de l'échelle de la communauté villageoise jusqu'à l'État national. Il reflète aussi bien les caractéristiques physiques de l'espace géographique que l'emprise de la société. |
| Vocation de terres | Utilisation actuelle et/ou prévue pour une parcelle de terre donnée, choisie parmi les potentialités du lieu selon un objectif spécifique, orientation pour l'affectation à un statut foncier spécifique. |
| Zone sensible | Étendue de terre renfermant un ou plusieurs éléments de nature biologique, écologique, climatique, physico-chimique, culturelle, socio-économique caractérisée par une valeur spécifique et une certaine fragilité vis-à-vis des activités humaines et des phénomènes naturels susceptibles de les modifier, perturber, dégrader voire détruire. Sont considérés comme sensibles les récifs coralliens, les mangroves, les îlots, les forêts tropicales, les zones sujettes à l'érosion ou à la désertification, les zones marécageuses, les zones de conservation naturelle, les périmètres de protection des eaux potables, minérales ou souterraines, ainsi que les sites paléontologiques, archéologiques, et historiques ainsi que leurs périmètres de protection et les milieux abritant les espèces protégées et/ou en voie de disparition sont fusionnées avec les zones de conservation naturelle à l'intérieur desquelles elles se trouvent. |

1 INTRODUCTION

1.1 *Fondement et objectif du SAC*

La loi 94-007 confère à la commune, en tant que collectivité territoriale décentralisée, des compétences en matière d'administration et d'aménagement du territoire, de développement économique et social, ainsi que de la protection de l'environnement.

Pour assumer efficacement de telles responsabilités, la commune d'Ambolomoty se donne avec le Schéma d'aménagement Communal (SAC) un cadre de référence pour les grandes orientations présentes et futures de développement, d'aménagement et de valorisation du potentiel économique de son territoire.

La finalité étant la satisfaction équitable des besoins sociaux et collectifs de la population, la valorisation durable des ressources naturelles, la préservation de la qualité de l'environnement, la réduction au minimum des déséquilibres nuisibles à un développement harmonieux.

1.1.1. **Utilité du SAC**

Ce SAC servira de cadre de référence cohérent d'ici 2028 pour :

- L'organisation et la réglementation de la valorisation de l'espace communal
- La planification stratégique à court ou à moyen terme tels que le Plan de Développement Communal (PDC), l'élaboration des projets d'investissements publics, le plan d'urbanisme.
- La coordination des initiatives de développement
- La promotion des investissements privés et du partenariat public-privé
- Le développement de partenariat avec l'Etat et ses démembrements, les autres collectivités et les partenaires techniques et financiers.
- L'amélioration de la gouvernance locale dont l'arbitrage nécessaire entre les différentes zones homogènes de développement, la fiscalité, la gestion foncière décentralisée, la préservation de la qualité de l'environnement et de la capacité reproductive du milieu naturel, la prévention des risques et catastrophes.

1.2 *Présentation du document*

Le SAC de la commune d'Ambolomoty est élaboré par la commune elle-même avec le soutien de la Région de Boeny, avec l'assistance technique des Services Techniques. Déconcentrés locaux et régionaux surtout le SRAT et le CRIF ainsi qu'avec l'appui technique et financier du Programme Germano-malgache par l'Environnement/GIZ.

En tant que cadre de référence, son champ d'application s'étend sur tout le territoire de la commune.

Il renferme les grandes orientations intersectorielles, à savoir :

- La formulation de la VISION à long terme, pour 15 ans
- Les principes d'aménagement
- Les objectifs sectoriels sur quinze ans
- Les axes d'aménagement en matière d'équipement public et d'infrastructures socio-économiques.
- Le zonage de vocations des terres et orientations en matière de prescription d'usage
- Orientations en matière de planification de mise en œuvre

Le document comprend sept (07) parties :

- La partie introductive qui développe le contexte et la méthodologie de son élaboration

- L'état des lieux, les enjeux du territoire suivis par une planche cartographique
- Les grandes orientations d'aménagement suivies d'une deuxième planche cartographique traduisant le scénario d'aménagement.
- Les orientations en matière de planification.
- Les annexes.

Sa mise en jour est recommandée pour les cinq ans, en fonction de la concrétisation des grandes orientations et des éventuels grands facteurs d'influence pouvant remettre en question les grands enjeux du territoire. Le processus devra être participatif et itératif.

1.3 Méthodologie

La méthodologie de base adoptée lors de l'élaboration de ce SAC est ainsi l'application des phases et étapes décrites dans le guide promu par le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, selon le principe de l'autopromotion.

Par ailleurs, durant la mise en œuvre des activités de chacune des étapes du processus, l'adoption et l'application des méthodes et principes des approches méthodologiques suivantes ont été également privilégiées :

L'approche participative et itérative, pour favoriser l'implication (partage et échange) et la responsabilisation des acteurs communaux et des parties prenantes.

L'approche spatiale à travers une large utilisation de supports et outils cartographiques, notamment lors de la mise en œuvre des étapes d'élaboration et de validation du SAC

La valorisation des ressources et des connaissances locales avec la constitution d'une équipe technique chargée d'assurer la conduite des activités techniques de chaque étape du processus SAC

La capitalisation des acquis qui suppose la collecte et l'exploitation de toutes les données secondaires concernant la commune.

1.4 Démarche méthodologique

Étape d'information, de sensibilisation et de formalisation

Cette première étape consistait à la mise en œuvre des activités d'information, de sensibilisation et de formalisation nécessaires pour garantir une meilleure condition de réalisation du projet d'élaboration de SAC

Ainsi, en premier lieu le Maire a informé les conseillers communaux sur le concept du SAC, ses enjeux pour le développement de la commune et le processus de son élaboration afin qu'ils puissent délibérer et avaliser l'élaboration et l'application du SAC dans la commune.

Cette première démarche a abouti à :

- L'établissement d'un PV de délibération du CC portant sur l'adoption de l'élaboration du SAC
- L'établissement d'un arrêté communal pour la réalisation de la décision du CC qui a ensuite été soumis au contrôle de légalité du District ;
- L'établissement de la convention de partenariat entre la commune et le PGM-E /GIZ dans le cadre de l'élaboration du SAC
- L'établissement d'un contrat de prestation de service avec l'ACRIF selon lequel ce dernier assure la production de tous les supports cartographiques requis dans l'élaboration du SAC (élaboration des pré-cartes, mise à jour des cartes, élaboration de cartes de zonage,...).

En second lieu, pour faciliter l'accès de la commune aux informations et données disponibles auprès des autorités régionales, des Services Techniques Déconcentrés, notamment du SRAT, le Maire a sollicité le soutien du Chef de Région.

Etape de constitution de l'équipe technique

Il s'agit de la constitution d'une équipe technique qui a assuré l'élaboration proprement dit du SAC.

En effet, tandis que le Maire s'occupait du pilotage, l'équipe technique s'est chargée de la mise en œuvre des activités techniques prévues dans les phases et les étapes du processus d'élaboration de SAC. Il s'agissait de : la collecte d'information et de données, l'analyse et le diagnostic, l'animation et la facilitation des ateliers de concertation communaux, la planification et l'établissement des scénarii d'aménagement, la rédaction du document SAC et les étapes de validation du SAC auprès des instances compétentes.

L'équipe technique est composée de personnalités issues de l'autorité communale, des STD locaux, des organismes intervenants, des différentes associations et groupements sociaux présents dans la commune, des chefs FKT et de l'Agent du CRIF d'Ambato Boeny.

Les membres de l'équipe technique sont choisis par le Maire, sur la base des critères de compétences énumérés dans le guide d'élaboration de SAC

Étape de renforcement des capacités des membres de l'équipe technique

Pour que l'équipe technique puisse assumer convenablement ses responsabilités et attributions, il est primordial de mettre ses membres au même niveau de connaissance du SAC et de renforcer leurs compétences techniques sur son élaboration.

C'est ainsi que les consultants du PGM-E/GIZ ont organisé et réalisé des séances de formation théorique et pratique, portant sur :

- Le concept, l'utilité et le processus d'élaboration du SAC
- Les notions générales sur le développement durable, l'aménagement du territoire, le changement climatique
- Les rôles de l'équipe technique dans le cadre de l'élaboration du SAC
- Les techniques et outils de collecte d'informations et de données, de sensibilisation et de mobilisation des communautés.
- La cartographie participative (lecture de carte, vérification et complémentation de données, mise en place de système de codage)
- Le zonage des vocations des terres.
- La réalisation de prospective
- Les normes sectorielles
- L'interprétation de l'état des lieux, l'identification des forces et faiblesses de la commune, l'identification des enjeux, la formulation de la vision de développement
- La détermination des orientations futures
- La préparation et la conduite d'atelier communal : élaboration de script, technique d'animation et de modération.
- L'élaboration du scénario technique et la consultation des Services Techniques Déconcentrés (STD).
- La rédaction.

Les principaux supports de formations utilisés étaient constitués du guide d'élaboration du SAC, des supports cartographiques et de divers outils et guides pour la collecte de données et pour chaque étape pertinente du processus.

2 ÉTAT DES LIEUX

2.1 Aspects territoriaux

2.1.1. Position géographique

Située dans la partie Centre de la Région Boeny, et rattachée au District de Marovoay, La commune rurale d'Ambolomoty se trouve à 99 km de Mahajanga.

L'administration lui attribue la classification de « commune rurale de deuxième catégorie ».

La commune possède une superficie de 50,92 km², et son territoire est bordé :

- au Nord : par les communes de Marovoay Ville et Ankazomborona (District de Marovoay)
- au Sud : par les communes de Tsararano (District de Marovoay)
- à l'Ouest : par les communes de Marovoay et Anosinalainolona (District de Marovoay)
- à l'Est : par la commune de Marosakoa (District de Marovoay)

2.1.2. Historique de la commune

Du temps de la royauté Sakalava, des forêts denses formées de manguiers sauvages, et de différentes espèces d'arbres remplissaient l'actuel Ambolomoty et les environs. La présence de plusieurs marécages, entourés de roseaux et de bambous, séparés de petits îlots de terres, caractérisait aussi cette partie Est de Marovoay. Une fois habités, ces îlots ont pris des noms avec le préfixe « Anosy » (île) : Anosifisaka, Anosikapika, Anosikely.

D'après les traditions orales, le nom « Ambolomoty » vient du premier habitant installé dans la zone à l'endroit de l'actuel chef lieu de commune vers le début du XIX^{ème} siècle. L'homme, Sakalava d'origine, portait le nom de « Imoty », et élevait un important troupeau de zébus. A sa mort, il fut enterré près de son parc à zébus, et la population a baptisé l'endroit: « Andolon'Imoty » (sépulture d'Imoty). Par la suite, avec la venue de migrants, la population n'a plus su prononcer correctement ce nom mais l'a transformé en « Ambolomoty ».

Les localités d'Antanamienjika, Ambolomoty, Amboronazy, Tsiandrarafa et Ampijoroa correspondent aux premiers endroits habités. Les premiers habitants étaient d'origine Sakalava. Les ethnies Merina et Betsileo ne s'installèrent qu'une fois les endroits transformés en rizières par des colons vers les années 1920.

Du temps de la colonisation, la commune actuelle d'Ambolomoty avait le statut de canton. Les communes de Tsararano et Marosakoa faisaient encore partie de ce canton. La localité a connu une grande importance économique car les colons en avait fait un grand centre de production rizicole, avec une grande station de pompage et de grands magasins de stockage.

Le canton fut transformé en commune sous la première République. Et en 1975, l'administration a créé les fokontany d'Ambolomoty, Anosifisaka, Anosikapika, Amboronazy, Ampijoroa, Antsingy, Tsiandrarafa, Andranondaka, Anosikely.

En 1996, Ampijoroa fut scindé en 2 fokontany et donna naissance au fokontany d'Antanisoa.

En 2002, Ambalavondro eut le statut de fokontany en quittant le fokontany d'Ampijoroa, Antanamienjika en se séparant d'Ambolomoty, et Maintimaso de Tsiandrarafa.

En 1996, plusieurs parties du territoire de la commune furent détachées d'elle pour donner naissance à la commune de Marosakoa. Il en est de même pour l'actuelle commune de Tsararano.

2.1.3. Réalisations budgétaires

Les réalisations en matière budgétaire de la commune sur les 5 derniers exercices se présentent comme suit :

| Année | Budget (Ar) | Réalisation (Compte administratif) | Subventions | Taux de réalisation (sans subventions) |
|-------|-------------|------------------------------------|-------------|--|
| 2007 | 28 761 683 | 17 804 188 | 9 000 000 | 30,61 % |
| 2008 | 114 713 990 | 70 561 490 | 15 000 000 | 48,43% |
| 2009 | 51 688 700 | 18 380 000 | 9 000 000 | 18,14% |
| 2010 | 58 460 345 | 23 554 000 | 12 000 000 | 19,76% |
| 2011 | 76 688 116 | 22 574 000 | 12 000 000 | 13,79% |
| 2012 | 88 482 316 | 30 501 600 | 12 000 000 | 20,90% |
| 2013 | 56 181 375 | 22 321 700 | 12 000 000 | 18,37% |

Tableau n°01 : Évolution des budgets selon CR Ambolomoty

Le tableau montre qu'avant 2009, la commune réalisait des performances au dessus de 30%, et qu'après cette date les taux de réalisation ont connu des variations sans dépasser 21%. La période de crise (2009 – 2013) traversée par le pays a affecté les réalisations de la commune en matière budgétaire.

Habituellement, les ristournes sur les ventes de paddy et les impôts fonciers représentent les principales sources de recettes de la commune.

Les baisses de recette de la commune depuis l'année 2009 s'expliquent en grande partie par la diminution des recouvrements d'impôts fonciers.

La commune a bénéficié d'une subvention du Fonds de Développement Local (FDL) d'un montant de 9 000 000 Ariary en 2010.

2.1.4. Délimitations administratives

Limites administratives

Les travaux d'élaboration du SAC ont débuté par la vérification des limites du territoire communal en raison du fait que le SAC s'applique sur l'ensemble de ce territoire. La carte BD 100 de la FTM a servi de référence de base pour la reconnaissance de ces limites.

Des séances de cartographies participatives, organisées dans tous les fokontany, ont permis de recueillir la perception locale des limites du territoire communal. La confrontation de la perception locale et de la carte de la FTM a mis à jour des incertitudes sur les limites communales :

- Côté Est, entre les communes d'Ambolomoty et Marosakoa, au niveau des fokontany d'Antanamienjika, Ambolomoty et Tsiandrara.
- Côté Ouest, entre les communes d'Ambolomoty et Marovoay Ville et Anosinalainolona au niveau du fokontany d'Andranondaka ;
- Côté Sud, entre les communes d'Ambolomoty et Tsararano au niveau du fokontany de Tsiandrara

- Côté Nord : entre les communes d'Ambolomoty et Marovoay Ville et Ankazomborona

En attendant une clarification officielle des limites du territoire communal, l'équipe technique chargée de l'élaboration du SAC a décidé de baser leurs études sur la perception de la FTM.

Délimitation des fokontany

Dans l'objectif d'évaluer les potentialités et les problématiques des fokontany, l'équipe chargée de l'élaboration du SAC a réalisé des descentes sur terrains. Ces descentes dans les fokontany ont permis de clarifier les limites de chaque fokontany (**voir carte 01 et tableau 02**). Le tableau suivant présente les différents fokontany et leurs surfaces respectives :

Tableau n°2 Superficies des fokontany selon calculs SIG

2.1.5. Structure du territoire de la commune

13 fokontany forment la commune d'Ambolomoty. 51 villages et hameaux composent à leur tour les fokontany.

Le territoire de la commune ne connaît pour le moment aucune organisation particulière. L'occupation du sol de la commune laisse transparaître son caractère encore rural :

- Les zones sensibles composées de forêts, de plans d'eau et de sols nus occupent 282 Ha soit 5 % de la superficie communale dont 132 Ha correspondent à la partie du parc d'Ankarafantsika incluse dans la commune ;
- Les zones aménagées représentent 3400 Ha (67% du territoire) dont 3114 Ha de terres de cultures (91,5%), et 286 Ha de zones d'habitats (8,5%);
- Les savanes non aménagées ne représentent que 1411 Ha soit seulement 28 % des terres de la commune.

Les localités aux traits entièrement ruraux :

Les rizières dominent les lieux et les villages s'éparpillent dans ces vastes étendues de cultures.

Un hameau regroupe, en général, une dizaine de toits. Et cinq à 7 hameaux constituent un village. Huit à 10 villages forment par la suite un fokontany.

Ces localités n'abritent généralement pas d'infrastructures ou équipements communautaires, mises à part les Écoles Primaires Publiques dans les chefs lieux, lorsque celles-ci existent.

Les localités à forte concentration de population et d'importance économique:

Ambolomoty chef lieu de commune et centre administratif et économique:

Aboutissement de la route nationale RN 8 qui provient de Marovoay, Ambolomoty constitue une porte de la grande plaine rizicole de Marovoay par laquelle les produits du District peuvent gagner la route nationale 4 (reliant Mahajanga à Antananarivo).

| FOKONTANY | Superficie (Ha) |
|----------------|-----------------|
| Tsiandrarafo | 1504 |
| Anosifisaka | 591 |
| Antanamienjika | 473 |
| Maintimaso | 439 |
| Andranondaka | 425 |
| Anosikapika | 404 |
| Amboronazy | 290 |
| Ambolomoty | 278 |
| Antanisoa | 195 |
| Antsingy | 293 |
| Anosikely | 108 |
| Ampijoroa | 54 |
| Ambalavondro | 37 |
| Commune | 5092 |

Les infrastructures et services publics se concentrent dans ce chef lieu.

La commune n'impose pour le moment pas de réglementation particulière concernant l'organisation et la disposition des habitations et des voies de desserte, dans ce chef lieu.

Les petits commerces et les offices administratifs occupent les bordures de l'axe principal de la localité.

La localité d'Ambolomoty abrite les infrastructures et équipements suivants :

- Les offices administratifs :
 - *Mairie* : bâtiment construit en 2013 sur financement de la Vice Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire, disposant de 5 pièces, en cours de finition, et qui doit abriter les services communaux dont le guichet foncier.
 - *Bureau du fokontany* : bâtiment acheté par le fokonolona, abrite actuellement les services communaux et l'établissement de mutuel de crédit OTIV. Les murs y sont fissurés et la toiture connaît des fuites à plusieurs endroits.
 - *Bureau de l'Arrondissement Administratif* : ancien bâtiment de la Mairie, composé de 3 pièces vétustes dont les murs se fissurent et la toiture fuit.
 - *CSB II* bâtiment en bon état général, composé de 7 pièces, mais ne disposant pas de point d'eau, ni de clôture. Le centre est érigé dans un lieu bruyant, à proximité du marché journalier, du terrain de sport et de la place des fêtes.
 - *Bureau de la fédération des usagers de l'eau (canaux d'irrigation)* : bâtiment composé de 12 pièces en bon état.
- Les équipements urbains :
 - *Jardin public* : aménagé en 2010 sur financement du Fonds pour le Développement local (FDL), disposant de bancs en pierre, clôturé.
 - *Place des fêtes* : Terrain aménagé en 2010 sur financement propre de la commune et appui du FDL, avec scène en pierre abritée de tôle.
 - *Terrain de football* : en terre battue, aux dimensions non conformes aux normes, mais disposant d'une grande tribune en béton, construite en 2013 sur financement de la Vice Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire, avec vestiaires et toilettes.
 - *Place de marché* : d'une superficie totale de 2 Ha, utilisée pour le marché quotidien des ménagères et pour le marché de produits locaux de la commune une fois par semaine. Ensemble composé d'un espace en terre battue et d'un grand hangar couvert surélevé, et clôturé de 1000 m², avec des étales. Les fondations du hangar présentent actuellement de grands trous dus à l'érosion, et le portail, ainsi que la clôture nécessite une réfection à cause de leur état de délabrement.
 - *Éclairages publics* : le chef lieu compte 12 réverbères pour l'éclairage public. L'électricité alimente 70 foyers à partir d'une centrale thermique de la JIRAMA de Marovoay. Le coût du KWh est de 737 Ariary. L'électricité fonctionne normalement en permanence.
- Les autres équipements communautaires:
 - *Grenier communautaire* : construction en bon état, gérée par la fédération des usagers de l'eau.
 - *Château d'eau* : Construit en 1977, d'une contenance de 12 m³, il n'a jamais servi.

- *Bornes fontaines* : 10 unités construites en 1977, sans tuyaux de distribution, et n'ont jamais servi. 3 d'entre elles sont détruites.
 - *Cité du Génie Rural* : 12 constructions, gérées par la commune, dont certaines en état de délabrement avancé. Le CEG utilise 2 salles dans ces bâtiments.
 - *Cité de la FIFABE* : bâtiments gérés par la fédération des usagers de l'eau, en état de délabrement pour la majeure partie.
 - *Magasin de stockage de la FIFABE* : commence à connaître des dégradations, local utilisé par le CEG.
 - *Réseaux téléphoniques* : bonne réception pour les 3 opérateurs
- Les édifices religieux :
- Églises chrétiennes au nombre 6
 - Mosquée : 1

Ampijoroa, localité d'importance économique :

En raison de sa proximité avec la route nationale 4 et la rivière Karambo, mais aussi la fertilité particulière de ses terres, Ampijoroa a toujours présenté un attrait certain pour les immigrants dans la commune, et pour les collecteurs de riz. Le chef lieu de fokontany dispose de :

- *CSB II* : Bâtiment composé de 8 pièces en bon état, construit sur financement de donateurs privés. Établissement clôturé, électrifié par système solaire, disposant de point d'eau aux normes.
- *Grenier communautaire* : bâtiment en bon état, fruit des efforts des associations d'usagers de l'eau et géré par elles.
- *3 édifices religieux* : pour les confessions chrétienne et musulmane.
- *Réseaux téléphoniques* : bonne réception pour les 3 opérateurs.

2.1.6. Habitat

Les zones d'habitat de la commune d'Ambolomoty couvrent au total 286 Ha, soit 5% de la superficie totale.

Les habitations se concentrent un peu plus dans les chefs lieux de fokontany pour les localités d'Ampijoroa et Ambolomoty. Ailleurs, elles se dispersent et se trouvent souvent entourés d'étendues de rizières.

Les constructions d'habitation dans le chef lieu de commune et à Ampijoroa sont en bonne partie réalisées en parpaings et terre battue. Les toitures sont faites de feuilles de tôles. Ces maisons arborent des architectures de styles modernes. De très vieilles maisons de type colonial, avec de hautes vérandas, se trouvent encore à Ambolomoty chef lieu.

Ailleurs que dans ces deux localités, la majorité des constructions utilisent des matériaux végétaux (satrana, bois, fibres de raphia) ou de la terre battue. Les végétaux utilisés ne se trouvent pourtant dans la commune qu'en infime quantité. La population se ravitaille à Marovoay pour bâtir leurs maisons.

Les latrines font défaut dans la majorité des habitations de la commune sauf dans quelques bâtisses en dur du chef lieu. Malgré les efforts de sensibilisation déployés par les responsables communaux, la défécation à l'air libre constitue encore une habitude enracinée chez beaucoup de personnes dans la commune.

Les localités d'Ambolomoty chef lieu de commune et Anosifisaka disposent d'électricité. Bien que beaucoup de ménages demandent un branchement au réseau, le nombre d'abonnés n'atteint que 70. La société JIRAMA explique la situation par le manque de compteurs à installer.

Aucun foyer de la commune ne bénéficie d'eau courante. Si quelque fois des propriétés possèdent des puits, ces points d'eau ne suivent pas souvent les normes officielles.

2.1.7. Aspect foncier

La commune d'Ambolomoty bénéficie des services d'un guichet foncier depuis l'année 2008. Le bureau de ce guichet se trouve dans les locaux de la Mairie.

D'après les informations recueillies auprès des services fonciers :

- 4057 Ha de terres gardent le statut de terres domaniales dans la commune, soit 80% de la superficie totale; cette catégorie se trouve essentiellement dans les parties Nord, Sud et Est du territoire.
- 1034 Ha de terres seulement possèdent soit des certificats (56 Ha), des titres (538 Ha) ou des cadastres (440 Ha).
- 2 338 Ha parmi les terres aménagées dans la commune demeurent domaniaux. 84% des terres valorisées dans les fokontany de Tsiandrara et Antanamienjika connaissent cette situation. De même, 80% des terres exploitées dans le fokontany d'Anosifisaka et 89% des terres valorisées à Maintimaso restent domaniales.
- Certaines terres constituent d'anciennes propriétés de colons, titrées de l'époque coloniale mais que la population valorise actuellement sans régularisation de situation.

La commune d'Ambolomoty connaît beaucoup de conflits et tensions en matière foncière.

Pour expliquer la situation, la population avance que souvent ceux qui valorisent les terres signent des contrats de location avec des personnes absentes de la commune mais qui ne régularisent pas la situation des terres.

Les séances de cartographies participatives ont aussi mis en exergue la nécessité de mettre les PLOF à jour.

La **carte 2** résume la situation juridique des terrains dans la commune.

2.1.8. Circulation et Transports :

Le réseau de communication terrestre de la commune d'Ambolomoty se constitue de :

- Bout de route nationale en terre (RN 8 Bis) pour 7,3 km. Il permet de rejoindre le chef lieu de District. Cette route permet par ailleurs de rallier la route nationale 4 qui mène vers Antananarivo et Mahajanga.
- Pistes carrossables d'une longueur totale de 19,37 km.
- Pistes praticables uniquement par charrettes d'une longueur de 11,52 Km

Les voies de circulation dans la commune d'Ambolomoty connaissent des coupures en plusieurs endroits durant deux mois tous les ans (mois de janvier et février).

En effet, la majeure partie du territoire communal présente des caractères inondables (basses plaines et bas fonds), et la circulation s'effectue souvent sur des digues traversant les rizières. En période de fortes pluies, l'eau submerge les digues ou les fissure profondément, rendant ainsi la circulation impossible sauf à bord de barques ou canots.

Une grande partie de la population ne peut rejoindre le chef lieu de commune pour des démarches administratives, pour aller au CSB II, ou vendre leurs productions au marché communal durant les mois de coupure de la circulation. Les fokontany autres qu'Ambolomoty ne peuvent non plus se joindre facilement entre eux durant cette époque. La liaison avec Marovoay chef lieu de District connaît aussi des interruptions pouvant aller de quelques heures à quelques jours, dans le cas où la pluie tombe énormément. Cette situation provient de l'état de délabrement de la RN 8 Bis : présence de grands trous et de brèches à certains endroits, et affaissement de certaines parties, laissant l'eau des rizières envahir la chaussée.

En temps normal, des voitures bâchées assurent la liaison entre Marovoay ville et Ambolomoty chef lieu de commune, pour un coût de 1000 Ariary le trajet.

2.1.9. Sécurité :

Depuis 2009, de plus en plus d'habitants se plaignent d'actes d'agression ou de vols auprès des autorités communales (commune et fokontany). Les vols de bovidés et de cultures sur pieds constituent les principaux objets de ces plaintes.

Les responsables communaux ont remarqué que les fokontany de Maintimaso, Tsiandrarafa et Andranondaka représentent les principaux lieux des méfaits.

Il n'existe pas d'unité de forces de l'ordre établie dans la commune. La brigade de gendarmerie de Marovoay ville, située à 8 Km d'Ambolomoty chef lieu, envoie régulièrement un groupe pour exécuter des rondes dans la commune.

Chaque fokontany a érigé un comité de vigilance sur son territoire. Et en cas de problème, les comités veillent ou interviennent. Le manque de préparation et d'équipements (téléphones, crédits, tenues pour la reconnaissance par le public) diminue l'efficacité de ces comités.

La commune a établi un « DINA » entre tous les fokontany pour les questions de sécurité publique, mais ce « DINA » ne peut encore s'appliquer avant la sortie attendue de la décision d'homologation.

Les séances de cartographies participatives ont, par ailleurs, fait ressortir le manque de collaboration entre la gendarmerie et les comités de vigilance.

2.2 Aspects démographiques et sociaux

2.2.1. Population

La commune d'Ambolomoty a compté 22 614 habitants en 2013 (recensement). Avec une surface totale de 50,92 Km², la densité moyenne de la population communale atteint 444 personnes par Km².

Répartition géographique :

La population se répartit de manière inégale sur le territoire communal. La densité varie de 129 à 4 176 selon les fokontany. AMPijoroa et Ambolomoty constituent les fokontany les plus peuplés. Tsiandrarafa tient la dernière place des fokontany en matière de peuplement.

Cette situation peut s'expliquer par la localisation du fokontany en arrière pays profond, touchant le Parc d'Ankarafantsika. Le peuplement de la commune a commencé à partir de la partie Nord et s'est poursuivi vers le Sud. La difficulté vécue par la population locale pour rejoindre les grands centres en période de pluie a dû refreiner les migrants à s'installer dans cette partie de la commune. (voir **carte 04**).

Le tableau suivant présente les détails de la répartition géographique de la population :

| FOKONTANY | Superficie | Nombre | Densité |
|----------------|------------|--------|---------|
| Ambolomoty | 2,8 | 7248 | 2588 |
| Anosifisaka | 5,9 | 1812 | 307 |
| Amboronazy | 2,9 | 1848 | 637 |
| Anosikapika | 4 | 690 | 172 |
| Andranondaka | 4,2 | 1902 | 452 |
| Tsiandrara | 15 | 1938 | 129 |
| Antanamienjika | 4,8 | 1026 | 213 |
| Antsingy | 2,9 | 936 | 322 |
| Maintimaso | 4,3 | 1230 | 286 |
| Ampijoroa | 0,5 | 2088 | 4176 |
| Ambalavondro | 0,3 | 588 | 1960 |
| Antanisoa | 1,9 | 912 | 480 |
| Anosikely | 1 | 396 | 396 |
| Commune | 50,92 | 22614 | 444 |

Tableau n° 03 : Répartition géographique et densités de la population

Répartition par tranche d'âge :

Les statistiques communales ne contiennent pas de répartition par tranche d'âge, aussi pour évaluer l'importance de chaque tranche d'âge dans la commune, l'équipe technique a appliqué les taux de répartition moyens relevés pour l'ensemble de la Région Boeny, soient :

- 25,3% de la population totale pour les enfants scolarisables, âgés entre 5 et 14 ans,
- 50,5% de la population totale pour la population active, âgés entre 15 et 60 ans.

Ainsi, la commune d'Ambolomoty compte 5 722 enfants scolarisables entre 5 et 14 ans, et 11 420 personnes âgées entre 15 et 60 ans, formant la population active.

Répartition par catégories socio professionnelles :

D'après les responsables communaux, les emplois dans l'agriculture occupent environ 98% de la population active. Les emplois non agricoles (transformation, commerces, petits métiers, fonctionnariat) et le chômage intègrent les 2% restants de la population active.

Répartition par ethnie :

Toutes les ethnies de Madagascar se retrouvent dans la commune d'Ambolomoty. Les ethnies Betsileo et Merina forment la majorité de la population., puisqu'ils représentent à peu près 70% de la population d'après les responsables communaux.

Immigration :

L'étendue des terres fertiles dans la commune explique probablement l'attrait de la commune pour les migrants. Beaucoup d'ouvriers agricoles s'installent dans la commune durant les périodes de travaux des champs. Malgré la tenue de livre pour l'enregistrement des nouveaux arrivants et des partants, au niveau de chaque fokontany, la commune ne parvient pas pour l'instant à connaître le poids réel de la migration sur sa démographie.

Vie associative :

La commune compte 84 associations sur son territoire. La plupart de ces associations s'occupe de promotion de l'agriculture et de promotion de la condition féminine. La population note pourtant que les résultats des actions de ces associations restent peu remarquables, probablement en raison du manque de savoir faire.

Les responsables communaux ont aussi soulevé l'insuffisance des sensibilisations concernant la planification familiale.

2.2.2. L'accès à la santé publique

La commune dispose, en tout, de 2 formations sanitaires:

- Un CSB II situé dans le chef lieu de commune qui emploie 1 médecin et 1 sage-femme.

Cet établissement se compose de 7 pièces en bon état. Construit au milieu d'une place sur laquelle se trouvent le marché sans bac à ordures, le stade de football et la place de fête, le centre connaît beaucoup de bruits, et se trouve ainsi dans un endroit insalubre. Le centre ne possède pas de point d'eau, ni d'électrification. Les personnes qui accompagnent les malades ne bénéficient pas de lieu de couchage.

Les populations des fokontany d'Ambolomoty, Anosifisaka, Anosikapika, Amboronazy, Andranondaka, Maintimaso, Tsiandrarafoa viennent normalement consulter dans ce centre.

D'après le médecin local, il n'a reçu que 4322 patients en consultation pour l'année 2012, et 5013 en 2013.

- Un CSB II situé à Ampijoroa formé de 8 pièces où un médecin et une sage-femme exercent.

Ce deuxième centre possède un puits aux normes et bénéficie d'une électrification par panneaux solaire. Une clôture assure la sécurité du centre.

Les populations des fokontany d'Ampijoroa, Antanisoa, Anosikely, Ambalavondro et Antsingy viennent normalement consulter dans ce centre.

Le médecin du centre n'a dénombré que 535 patients venus en consultation pour l'année 2012, et seulement 487 pour l'année 2013.

Les chiffres concernant les consultations dans les CSB II de la commune dénotent un certain manque d'enthousiasme de la population pour fréquenter les centres de santé.

Une bonne partie de la population parvient très difficilement à rejoindre les centres de santé en période de fortes pluies, mais cette saison ne dure que deux mois dans l'année.

D'après les responsables des CSB II de la commune, les maladies diarrhéiques, les fièvres et la bilharziose constituent les pathologies dominantes dans la commune.

La fréquentation journalière des eaux d'irrigation des rizières pour le travail, et le fait de s'y baigner pour certaines personnes, ou d'y puiser l'eau pour l'usage domestique même parfois, favorisent la prolifération de la bilharziose dans la commune. L'insalubrité des lieux de vie de la population due à l'absence de lieu de décharges des ordures, et à l'habitude prise par beaucoup de déféquer à l'air libre causent la persistance des pathologies dominantes citées plus haut.

Chaque fokontany bénéficie des services d'un « agent communautaire », formé pour prodiguer des conseils en matière de santé, et de nutrition.

Pour faciliter les accouchements en temps d'enclavement, des matrones ont reçu par ailleurs une formation pour accoucher de manière hygiénique dans les fokontany de Tsiandrarafoa, Antanisoa, Andranondaka, Maintimaso.

La **carte 05** résume la répartition spatiale des formations sanitaires.

2.2.3. Accès à l'eau potable

L'approvisionnement en eau constitue un des problèmes majeurs de la commune d'Ambolomoty. En effet, la commune ne dispose que de 18 puits fonctionnels aux normes. Le taux de desserte en eau potable s'élève juste à 24% pour la commune.

Les fokontany d'Anosifisaka et Anosikely ne possèdent aucun puits aux normes, et le taux de desserte à Ambolomoty ne représente que 4%. Dans le chef lieu, les habitations privées disposent souvent de puits mais pas souvent aux normes.

L'approvisionnement en eau s'effectue de manière inégale dans la commune (voir **carte 06**).

Le tableau suivant présente la répartition des puits aux normes par fokontany :

Le fokontany d'Antanamienjika possède le taux de desserte le plus élevé avec 88% de sa population approvisionnés en eau potable

Trois autres fokontany, Antanisoa, Antsingy et Ambalavondro, parviennent à desservir plus de la moitié de leurs populations

En général, les parties Est et Sud de la commune manquent de points d'eau aux normes.

Dans les localités dépourvues de puits, la population puise l'eau dont elle a besoin dans les canaux d'irrigation de rizières ou les rivières avoisinantes

La commune possède un château d'eau d'une contenance de 12 m³ et 10 bornes fontaines, construits en 1972, sensés ravitailler en eau potable la population du chef lieu, mais ces infrastructures n'ont jamais fonctionné faute de repreneur pour le projet. 3 bornes fontaines ont connu des dégradations suite aux passages des cyclones

| FOKONTANY | Nombre population 2013 | Nombre de puits aux normes | Capacité théorique selon normes |
|----------------|------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| Ambolomoty | 7248 | 1 | 300 |
| Anosifisaka | 1812 | 0 | 0 |
| Amboronazy | 1848 | 1 | 300 |
| Anosikapika | 690 | 1 | 300 |
| Andranondaka | 1902 | 2 | 600 |
| Tsiandrara | 1938 | 2 | 600 |
| Antanamienjika | 1026 | 3 | 900 |
| Antsingy | 936 | 2 | 600 |
| Maintimaso | 1230 | 1 | 300 |
| Ampijoroa | 2088 | 2 | 600 |
| Ambalavondro | 588 | 1 | 300 |
| Antanisoa | 912 | 2 | 600 |
| Anosikely | 396 | 0 | 0 |
| Commune | 22614 | 18 | 5400 |

Tableau n° 04 : Répartition des puits selon cartographie participative

2.2.4. Accès à l'éducation

Le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école (entre 5 et 14 ans), dans la commune, se chiffre à 5 722 en 2013. Les établissements ouverts dans la commune n'ont pourtant accueilli que 2030 élèves. Le taux de scolarisation n'atteint donc que 35,5%.

6 fokontany sur les 13 ne possèdent pas d'école : Anosikapika, Antanamienjika, Antsingy, Maintimaso, Ambalavondro, Antanisoa.

Comparé au nombre d'enfants scolarisables (5722), le nombre de salles de classe disponibles (56) ne paraît pas suffisant. Mais en considérant l'effectif d'enfants scolarisés (2030), les infrastructures existantes suffisent. En effet, le Ministère de l'Éducation Nationale définit la norme en matière de salle de classe comme suit : 1 classe pour 50 élèves. Dans la commune le ratio élève/salle ne s'élève qu'à 37. De même, si la norme exige 50 élèves par maître, dans la commune le ratio n'atteint que 34.

Le tableau suivant présente la situation de l'éducation dans la commune :

| Fokontany | Nombre Enfants Scolarisables 2013 | Nombre enfants scolarisés 2013 | Taux de Scolari- sation (%) | Nombre de Salles Fonction- nelles en dur | Effectif Enseignants (2013) | Élèves / salle | Élèves / maître |
|----------------|--|---|--------------------------------------|--|-----------------------------------|-------------------|--------------------|
| Ambolomoty | 1834 | 970 | 52,88 | 29 | 28 | 34 | 35 |
| Anosifisaka | 458 | 99 | 21,6 | 2 | 4 | 45 | 25 |
| Amboronazy | 468 | 161 | 34,40 | 5 | 6 | 33 | 27 |
| Anosikapika | 175 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Andranondaka | 481 | 105 | 21,82 | 2 | 4 | 53 | 27 |
| Tsiandrara | 490 | 200 | 40,81 | 5 | 5 | 40 | 40 |
| Antanamienjika | 260 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Antsingy | 237 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maintimaso | 311 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ampijoroa | 528 | 441 | 83,52 | 11 | 13 | 40 | 34 |
| Ambalavondro | 149 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Antanisoa | 231 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Anosikely | 100 | 54 | 54 | 2 | 1 | 27 | 54 |
| Commune | 5722 | 2030 | 35,47 | 56 | 61 | 37 | 34 |

Tableau n° 05 : Récapitulatif de la situation de l'éducation fondamentale selon ZAP Ambolomoty

Avec le nombre actuel d'élèves dans chaque fokontany, toutes les normes sont respectées dans tous les fokontany.

L'absence d'infrastructure dans certains fokontany n'explique pas totalement la faiblesse du taux de scolarisation. Les parents avancent comme raison le poids du coût de scolarisation des enfants sur leurs revenus. En effet, les parents assument totalement ou en partie le paiement des salaires de 38 enseignants sur les 61 en exercice. La scolarisation d'un enfant coûte aux environ de 20 000 Ariary par enfant et par an dans une école primaire publique.

En période de pluies abondantes (aux mois de janvier et février), la montée des eaux sur plusieurs pistes de circulation empêche beaucoup d'élèves de rejoindre les écoles. Ces absences altèrent les performances scolaires des enfants.

2.2.5. Accès à l'aliment de base

Comme partout à Madagascar, le riz constitue l'aliment de base de la population de la commune d'Ambolomoty. 2 849 Ha de terres servent pour la culture du riz dans la commune. Avec un rendement moyen de 2 T/Ha pour le paddy (selon la population), cette surface de rizière permet à la population de récolter 3 706 T de riz blanc en 2013 (taux de conversion du paddy en riz blanc 65%).

Dans l'hypothèse d'une consommation moyenne de 138 Kg de riz blanc par personne par an (moyenne nationale malagasy d'après le Ministère de l'Agriculture), la commune d'Ambolomoty parvient, en principe, à couvrir les besoins en riz blanc de toute sa population.

La comparaison des besoins en riz de chaque fokontany à leurs productions respectives permet de dire que tous les fokontany dépassent les niveaux des besoins de leurs populations, sauf les fokontany d'Ampijoroa, Ambalavondro et Ambolomoty.

Le tableau n° ci-après détaille la production et les besoins en riz de la commune.

| Fokontany | Population 2013 | Besoins en riz blanc (138 Kg/pers) | Surface rizières (Ha) | Production en riz blanc (65%*2T/Ha) | Surplus/Besoins(T) |
|----------------|-----------------|------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Ambolomoty | 7248 | 1000 | 113 | 146 | -854 |
| Anosifisaka | 1812 | 250 | 565 | 734 | 484 |
| Amboronazy | 1848 | 255 | 271 | 352 | 97 |
| Anosikapika | 690 | 95 | 393 | 511 | 415 |
| Andranondaka | 1902 | 262 | 307 | 399 | 137 |
| Tsiandrarafa | 1938 | 267 | 449 | 584 | 317 |
| Antanamienjika | 1026 | 142 | 217 | 283 | 141 |
| Antsingy | 936 | 129 | 128 | 166 | 37 |
| Maintimaso | 1230 | 170 | 155 | 201 | 31 |
| Ampijoroa | 2088 | 288 | 37 | 48 | -240 |
| Ambalavondro | 588 | 81 | 17 | 22 | -59 |
| Antanisoa | 912 | 126 | 96 | 125 | -1 |
| Anosikely | 396 | 55 | 102 | 132 | 78 |
| Commune | 22614 | 3121 | 2849 | 3704 | 583 |

Tableau n° 06 : Comparaison des productions et des besoins en riz blanc (selon calcul SIG)

Les fokontany d'Anosifisaka et de Tsiandrarafa arrivent en tête des fokontany qui bénéficient normalement de surplus de production.

Mais pour que les surplus de production puissent profiter au fokontany déficitaires, il faut que la commune résolve les problèmes de circulation évoqués plus haut.

Les déficits de production rizicole ne se ressentent pas vraiment au niveau de la population car les produits des cultures sèches et l'élevage de volailles apportent un certain revenu permettant d'acheter du riz blanc.

2.3 Aspects physiques et environnementaux

Aspects physiques

2.3.1. Le climat

Deux saisons se distinguent dans la commune d'Ambolomoty :

- Une saison pluvieuse (asara) allant de novembre à avril ;
- Une saison sèche (maintany) partant du mois de mai à octobre.

La température locale oscille entre 27 et 33°C.

La commune connaît, par ailleurs, deux types de vents dominants :

- Le « varatraza » qui souffle entre les mois de juillet et septembre,
- Le « talio » qui souffle entre les mois d'octobre à février.

La population ressent un certain changement du climat local depuis quelques années :

Si dans le temps l'arrivée des pluies commençait au début du mois de novembre, celles-ci ne se présentent plus avant la mi-décembre. Et l'arrêt des pluies s'opère aussi précocement soit à la fin février au lieu de la fin mars comme auparavant. La période de fraîcheur s'allonge, allant jusqu'au mois de septembre alors qu'avant elle s'arrête au mois d'août.

D'après la population les cyclones se raréfient mais gagnent en intensité.

Les conséquences de ce changement climatique se manifestent de plusieurs manières et sur plusieurs plans :

- Sur le plan santé : la population a relevé l'apparition d'épidémies de fièvre difficile à traiter,
- Sur le plan des ressources naturelles : les ressources en eau paraissent diminuer dans la commune, et le sol se dégrade car sa salinité augmente.
- Sur le plan agricole : le manque d'eau, ralentit la maturation des cultures.
- Sur le plan de l'élevage : les bétails et les volailles ne trouvent pas suffisamment de nourriture et manquent d'eau pour s'abreuver et maigrissent.

2.3.2. Le relief, altitude et pentes

Le relief de la commune d'Ambolomoty est globalement plat.

Dans l'ensemble, l'altitude varie de 2 à 120 m. le point culminant de la commune se trouve dans le fokontany de Tsiandrarafa L'altitude moyenne dans la commune est de 16 m (voir **carte 08**).

Les bas de pentes et les basses collines (47%) et les fonds de vallées (37%) forment l'essentiel du relief communal, avec des pentes inférieures à 12% ces reliefs se rencontrent essentiellement dans les fokontany Ampijoroa, Antsingy, Anosikapika et Anosifisaka. Les versants à fortes dénivellation n'occupent que 1% du territoire. Les pentes les plus fortes se trouvent majoritairement à Tsiandrarafa (voir **carte n°12**).

2.3.3. Les bassins versants et les ressources en eau

Le réseau hydrographique de la commune ne présente pas un caractère très dense. 3 cours d'eau constituent l'essentiel de ce réseau : la rivière Vavanimarovoay qui arrose 3918 Ha, Karambo 827 HA et Vavanimaintimaso 311 Ha. (Voir **carte 09**).

Les cours d'eau prennent leur source dans le Parc d'Ankarafantsika.

La commune ne possède pas de lacs.

Étant donné l'insuffisance en nombre des puits fonctionnels dans la commune, les cours d'eau jouent un rôle capital pour les besoins quotidiens de la population, pour l'agriculture et l'élevage.

La population a constaté la diminution du débit des cours d'eau de la commune, ainsi que des problèmes d'ensablement principalement pour la rivière Vavanimarovoay du côté de Tsiandrarafa.

2.3.4. Pédologie

Deux types de sols composent le territoire de la commune d'Ambolomoty :

- *Sol sesquioxyde fer ferrugineux tropical, peu lessivé, modal rouge, carapace sableuse* (« tanim-pako): Il se trouve surtout dans les 2/3 du territoire communal (partie centre et Sud : fokontany d'Ambolomoty, Antanamienjika, Andranondaka, Tsiandrarafa, Maintimaso). Terre fertile, ce type de sol convient surtout, d'après la population, aux cultures de contre saison et à l'arboriculture.
- *Sol hydromorphe, peu humide, pseudogley, de surface inondation* : Sol rencontré surtout dans les fokontany de la partie Nord de la commune. Sol à fertilité moyenne, propice à la riziculture. (voir **carte 10**).

2.3.5. Aménageabilité

Les responsables de la cartographie ont élaboré une carte d'aménageabilité de la commune d'Ambolomoty qui tient compte des exigences de chaque type d'aménagement souhaité et des contraintes en rapport à la toposéquence qui prévaut sur les terrains.

Les calculs ont intégré les éléments suivants :

- Toutes les surfaces plates situées quasiment à la même altitude qu'une rivière qui les traverse sont considérées comme **plaines ou bas-fonds**. Proche de l'eau, le sol y est relativement humide et reçoit des apports colluviaux et alluviaux le rendant plus fertile que dans les autres unités de la toposéquence. La faible dénivellation par rapport aux cours d'eau y rend l'irrigation plus facile qu'ailleurs, mais augmente aussi le risque d'inondation. Les plaines et bas-fonds constituent donc le premier choix pour l'agriculture paysanne et la riziculture, mais sont à exclure des zones à bâtir.
- En montant la toposéquence, suivent **les bas de pentes et/ou basses collines** dont la différence d'altitude par rapport aux rivières n'excède pas les 10 m, sans que la pente ne dépasse 12%. Ces zones conviennent aussi bien aux cultures sèches, à l'installation de villages qu'au reboisement.
- Pourvus également d'une faible pente, **les replats, plateaux et versants doux** se distinguent par leur plus grande élévation par rapport aux cours d'eau, qui leur confère un caractère plus sec que les unités précédentes. Ils succèdent soit directement aux bas de pente et/ou basses collines, soit ils en sont séparés par des versants. Adaptés à la mécanisation, mais présentant en général des caractéristiques moins favorables à l'agriculture vivrière que les plaines et bas-fonds, les replats, plateaux et versants doux se prêtent aux reboisements à grande échelle et aux investissements agricoles pour les cultures pérennes et/ou moins exigeantes.
- Les versants présentant une **pente raide (> 30%) et/ou une forte dénivellation** ne sont guère adaptés pour des aménagements agricoles ou des constructions. Il est primordial d'y maintenir le couvert végétal, de sorte que le reboisement manuel, le pâturage extensif (sans utilisation de feux) et la valorisation durable des ressources naturelles constituent les seules vocations possibles.
- Les versants avec une moindre valeur de pente peuvent cependant être considérés comme aménageables avec des mesures antiérosives.

La **carte 12** présente les résultats de l'étude de l'aménageabilité de la commune d'Ambolomoty.

Le tableau ci-après résume l'aménageabilité par fokontany :

SAC AMBOLOMOTY

| Fokontany (%) | Plaines, fonds de vallées <4% | Bas de pente, basse colline<12% | Replats, plateaux versants doux <12% | Versants aménageables avec mesures antiérosives 12-30% | Versants forte dénivellation >30% |
|----------------|-------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------------|
| Ambolomoty | 43 | 57 | 0 | 0 | 0 |
| Anosifisaka | 55 | 45 | 0 | 0 | 0 |
| Amboronazy | 40 | 60 | 0 | 0 | 0 |
| Anosikapika | 37 | 63 | 0 | 0 | 0 |
| Andranondaka | 34 | 55 | 9 | 2 | 0 |
| Tsiandrara | 26 | 35 | 30 | 6 | 4 |
| Antanamienjika | 33 | 48 | 14 | 5 | 0 |
| Antsingy | 32 | 68 | 0 | 0 | 0 |
| Maintimaso | 41 | 57 | 2 | 0 | 0 |
| Ampijoroa | 9 | 81 | 10 | 0 | 0 |
| Ambalavondro | 3 | 97 | 0 | 0 | 0 |
| Antanisoa | 81 | 1 | 18 | 0 | 0 |
| Anosikely | 53 | 46 | 1 | 0 | 0 |
| Commune | 37 | 47 | 12 | 2 | 1 |

Tableau n° 07 : Surfaces des zones d'aménageabilité en pourcentage par fokontany selon SIG

Les bas de pentes ou les basses collines < 12% constituent la majeure partie du territoire communal (47%). Les versants à forte dénivellation>30% ne se trouvent que sur 1% des terres de la commune. La commune est ainsi facilement aménageable.

Aspects environnementaux

2.3.6. Occupation du sol

En vue de connaître les différentes formations naturelles et/ ou transformées et aussi de pouvoir quantifier les différentes ressources ligneuses et les ressources en terres disponibles, le responsable de la cartographie a élaboré une carte d'occupation de sol par photo-interprétation des orthophotos de l'année 2007 en faisant une digitalisation à l'écran. Le résultat de la photo-interprétation combiné avec les résultats des descentes de l'équipe technique dans les fokontany a permis d'établir la carte d'occupation de sol (voir **carte 13**), mise à jour, avec les différentes unités au sol présentées dans le tableau ci-après.

| Surface en hectares : Occupation de sol \ Fokontany | Ambolomoty | Anosifisaka | Amboronazy | Anosikapika | Andranondaka | Tsiandrarafa | Antanamienjika | Antsingy | Maintimaso | Ampijoroa | Ambalavonro | Antanisoa | Anosikely | Commune |
|---|------------|-------------|------------|-------------|--------------|--------------|----------------|----------|------------|-----------|-------------|-----------|-----------|---------|
| Milieu aménagé | 201 | 573 | 279 | 402 | 357 | 606 | 292 | 175 | 209 | 51 | 32 | 119 | 105 | 3400 |
| Zone d'habitat | 65 | 8 | 8 | 9 | 30 | 64 | 20 | 27 | 15 | 14 | 8 | 14 | 3 | 286 |
| Rizières | 113 | 565 | 271 | 393 | 307 | 449 | 217 | 128 | 155 | 37 | 17 | 96 | 102 | 2849 |
| Cultures sèches | 23 | 0 | 1 | 0 | 19 | 93 | 54 | 20 | 39 | 0 | 7 | 9 | 1 | 265 |
| Milieu naturel | 77 | 18 | 11 | 2 | 69 | 899 | 181 | 118 | 231 | 2 | 5 | 76 | 3 | 1692 |
| Forêt | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 132 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 132 |
| Forêt dégradée | 22 | 0 | 0 | 0 | 0 | 43 | 0 | 0 | 9 | 0 | 0 | 6 | 0 | 79 |
| Savane arborée | 0 | 0 | 0 | 0 | 45 | 706 | 181 | 0 | 219 | 0 | 5 | 0 | 0 | 1156 |
| Savane herbeuse ou arbustive | 53 | 0 | 0 | 0 | 13 | 0 | 0 | 118 | 0 | 0 | 0 | 70 | 0 | 254 |
| Marécage | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 |
| Plans d'eau | 0 | 13 | 9 | 2 | 7 | 11 | 0 | 0 | 3 | 2 | | | 3 | 50 |
| Sans couvert végétal | 0 | 5 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 11 |
| Total général | 278 | 591 | 290 | 404 | 425 | 1504 | 473 | 293 | 439 | 54 | 37 | 195 | 108 | 5092 |

Tableau n° 08 : Répartition des unités d'occupation de sol selon orthophoto-interprétation et SIG

Forêts :

Regroupant l'ensemble des forêts denses sèches et forêts dégradées, cette unité totalise 212 Ha, dont 132 Ha appartiennent au Parc d'Ankarafantsika (fokontany de Tsiandrarafa). 80 Ha se situent hors du parc, dans les fokontany de Maintimaso, Tsiandrarafa, Ambolomoty et Antanisoa, et sont constituées de forêts dégradées.

Ces forêts denses et dégradées (hormis la partie Parc Ankarafantsika) ne se situent qu'à la sixième place dans l'ordre d'importance de surface occupée par unité dans la commune (4%).

Les fokontany de Tsiandrarafa et Ambolomoty abritent les blocs forestiers restants les plus importants (hormis la forêt incluse dans le parc).

Ces forêts de la commune renferment différentes espèces d'arbres de qualité telles que le palissandre, « tsimiranjo », « nato », « hazoambo », eucalyptus..

Les forêts dégradées renferment des manguiers sauvages, des jujubiers, des tamariniers.

La production illicite de charbon et les feux de nettoyage de terres non maîtrisés expliquent en grande partie la dégradation des forêts dans la commune.

Si l'ensemble des forêts denses et dégradées de la commune représentait encore 222 Ha en 2007, selon les orthophotos, leurs surfaces n'atteignent plus que 212 Ha en 2013. Ce qui représente une diminution de 10 Ha en six (6) ans, soit une perte équivalant à 2 Ha de forêts par an.

La commune ne dispose pas de structures de transfert de gestion de ses ressources naturelles, mais elle a mis en place des agents de reboisement ou « Vaomieran'ny Ala » dans deux fokontany : Tsiandrarafa et Maintimaso. La commune charge aussi ces agents de la lutte contre le feu

Savanes:

Cette unité regroupe les savanes herbeuses et celles dites « arborées ». La différence entre les deux groupes se situe dans l'importance et la taille des arbustes qu'elles renferment. La savane arborée se compose de tapis herbacés et d'éléments ligneux de taille allant jusqu'à 6 m et pas trop éparpillés. La savane herbeuse ne se compose essentiellement que d'herbacés tels *Hyparrhenia ruffa* (« vero ») et *Heteropogon contortus* (« dango ») avec de temps à autres des éléments ligneux très éloignés les uns des autres. La commune dispose encore de grandes étendues de savanes : 1411 Ha en totalité. Les fokontany de Tsiandrara et Maintimaso abritent l'essentiel de l'étendue des savanes dans la commune.

Plans d'eau :

Cette unité regroupe les marécages et cours d'eau. Les plans d'eau permanents de la commune sont constitués de 3 rivières : Vavanimarovoay dans la partie Sud, Karambo au Nord, et Vavanimaintimaso dans le centre. La commune ne possède pas de lacs mais il y a des marécages d'une surface totale de 8 Ha.

Rizières :

Observées dans les bas-fonds et bas de pentes, les rizières couvrent 2849 Ha, soit 55% du territoire de la commune. Les rizières représentent l'unité la plus importante en surface dans la commune d'Ambolomoty.

Cultures sèches :

Ces cultures correspondent à des cultures de décrue. Elles se trouvent essentiellement sur les plaines, bas-fonds et bas de pentes. Elles occupent 265 Ha, soit 5% seulement du territoire de la commune.

Zones d'habitat :

Les contours des villages repérés à partir des orthophotos ont donné les zones d'habitat qui couvrent 286 Ha, soit 5% de la surface de la commune.

2.3.7. Biodiversité

La commune d'Ambolomoty n'est pas très riche en biodiversité. La forte dégradation des forêts des années passées a certainement entraîné une diminution en nombre et en variété de la biodiversité. Seules les zones de protection du Parc d'Ankarafantsika abritent encore l'essentiel des espèces endémiques locales.

Parmi les espèces animales couramment rencontrées, il y a entre autres différentes variétés de serpents (boa, couleuvres), des lézards, des anguilles, différentes variétés de canards sauvages, des pintades.

Les forêts de la commune, dont essentiellement la partie se trouvant dans le Parc Ankarafantsika, abritent encore plusieurs variétés de plantes médicinales dont les *Cedrelopsis grevei* (« katrafay »), les *Cynnamosma fragans* (mandravasarotra), et de bois précieux et bois d'œuvre tel le palissandre, le tek, le « sohiy » (*Breonadialicina*), le « manary » ou *Dalbergia sp.*

Les plans d'eau de la commune ne regorgent pas trop de poissons mais les variétés les plus fréquemment rencontrés sont les carpes et les anguilles.

2.3.8. Feux de brousse

La commune d'Ambolomoty ne connaît plus de feux de brousse depuis les cinq dernières années. Avant cela, les feux apparaissaient régulièrement entre les mois d'octobre et novembre. Ces feux trouvaient leur origine dans la propagation non maîtrisée des feux de nettoyage de champs, ou dans la production illégale de charbon.

La commune a mis en place des agents chargés de lutter contre les feux dans les deux fokontany où les problèmes se posaient dans le temps, à savoir Maintimaso et Tsiandrara.

2.3.9. Gestion des ordures et rebus :

Il n'existe pas encore de gestion ni d'organisation des ordures et rebus dans la commune. Les ménages creusent parfois des trous dans leurs propriétés et y entassent les ordures avant de les brûler, ou plus souvent, ils les emmagasinent dans des sacs et les jettent dans les coins reculés des localités d'habitation. Cette dernière pratique représente une habitude dans la quasi totalité de la commune, faute de système de ramassage collectif et d'entreposage. Même au niveau du marché, aucun bac n'est prévu pour collecter les détritux.

La putréfaction des ordures à chaque coin des fokontany pollue l'air et soumet la population au risque de propagation de maladies infectieuses diverses.

2.4 Aspects économiques

D'après les responsables communaux, plus de 98% de la population vivent d'activités du secteur primaire. Et dans ce secteur, l'agriculture devance en importance l'élevage.

Les secteurs secondaire et tertiaire confondus occupent globalement 2% de la population active. Le secteur tertiaire avec les commerces (petits et grands) occupent la part la plus importante.

Le secteur primaire

2.4.1. L'agriculture

Les terres de cultures couvrent 61% de la superficie du territoire communal, soit 3114 Ha. La riziculture occupe 2849 Ha, et les cultures sèches s'effectuent sur 265 Ha Ha. (voir **carte 14**). Ces terres se situent essentiellement en fonds de vallées et en plaines, ainsi que sur les replats et bas de pentes.

Les plus grandes superficies cultivées se trouvent dans les fokontany de Tsiandrarafa (542 Ha) et Anosifisaka (565 Ha).

Le tableau suivant présente la comparaison des superficies cultivées dans les fokontany de la commune :

| FOKONTANY | Riziculture | Cultures sèches | Total |
|----------------|-------------|-----------------|-------|
| Ambolomoty | 113 | 23 | 135 |
| Anosifisaka | 565 | 0 | 565 |
| Amboronazy | 271 | 1 | 271 |
| Anosikapika | 393 | 0 | 393 |
| Andranondaka | 307 | 19 | 326 |
| Tsiandrarafa | 449 | 93 | 542 |
| Antanamienjika | 217 | 54 | 272 |
| Antsingy | 128 | 20 | 148 |
| Maintimaso | 155 | 39 | 193 |
| Ampijoroa | 37 | 0 | 37 |
| Ambalavondro | 17 | 7 | 24 |
| Antanisoa | 96 | 9 | 105 |
| Anosikely | 102 | 1 | 103 |
| Commune | 2849 | 265 | 3114 |

Tableau n° 09 : Comparaison des superficies cultivées selon SIG

Les infrastructures hydro-agricoles :

La commune d'Ambolomoty fait partie du secteur 4 de l'ensemble irrigué communément appelé « plaine de Marovoay ». A ce titre, les agriculteurs locaux bénéficient d'un système d'irrigation aménagé du temps de la colonisation, entre 1912 et 1928.

La riziculture constituant l'essentiel des cultures de la commune, les rizières constituent les principaux bénéficiaires des infrastructures.

L'irrigation des rizières de la commune est alimentée par deux barrages de dérivation (Tsiasesy et Antananabo) sur la rivière Marovoay. Le secteur bénéficie d'un système d'irrigation gravitaire.

Pour le secteur 4 qui concerne la commune d'Ambolomoty, les infrastructures se composent essentiellement de :

- canal principal en terre, d'une longueur totale de 15,5 Km, avec un débit de 2,5 m³ initialement, et d'une largeur de base de 4 m, avec une hauteur d'eau de 1,16 m
- canaux secondaires en terre, au nombre de 19, avec des débits de 300 à 800 Litre par seconde, et une largeur de base de 2,5 m chacun,
- drains d'une longueur totale de 22 Km.

Construites et gérées initialement par l'état, les infrastructures hydro-agricoles ont fait l'objet de transfert de gestion deux fois dans leur histoire. La FIFABE (Fikambanana Fampandrosoana ny lemaki Betsiboka) a pris le relais de l'état sous la deuxième République (1977 -1991) et jusqu'en 2001. Depuis cette date, l'État continue de gérer les rivières naturelles et les drains principaux, mais les associations d'usagers se charge de la gestion et de l'entretien des autres infrastructures.

Les membres des associations paient des redevances annuelles pour l'entretien des infrastructures. Les associations d'usagers se plaignent pourtant de la régression des paiements de redevances. Et les associations ne parviennent pas à réaliser les travaux d'entretien nécessaires. Mais l'État n'arrive pas non plus à réaliser en totalité les travaux d'entretien qui lui incombent sur les ouvrages stratégiques.

Les séances de cartographies participatives ont révélé que l'ensablement des canaux, l'apparition de brèches à plusieurs endroits, et l'affaissement des berges des canaux et des drains constituent les principaux problèmes concernant l'irrigation des rizières de la commune. La présence d'importants lavakas en amont, au niveau du lieu dit Ambarindahy, à l'intérieur du Parc d'Ankarafantsika, contribue à l'ensablement de la rivière Vavanimarovoay, et à la réduction de son débit.

Les riziculteurs estiment que l'ampleur des travaux d'entretien due à la détérioration des infrastructures nécessite l'utilisation d'engins que les usagers ne peuvent mobiliser sans appuis financiers extérieurs.

La commune a bénéficié de l'appui technique du projet Bassin Versant Périmètres Irrigués (BVPI) de 2010 jusqu'en juin 2014, et ce pour l'entretien d'une partie des infrastructures du secteur 4.

La riziculture

Globalement, les riziculteurs cultivent et récoltent deux à trois fois par an dans la commune, selon la localisation de leurs parcelles.

Ils pratiquent la culture du riz de saison (« vary jeby »), celle du riz pluvial (« vary asara »), et celle du riz de saison intermédiaire (« atriatriy »).

Le « vary jeby » : se cultive entre les mois d'avril et septembre, à mesure que les eaux de crue se ressuient.

Le « vary atriatriy » : se cultive entre février et juillet, sur les rizières où le ressuyage des eaux de crue s'effectue tôt.

Le « vary asara » : se pratique de novembre à avril, sur des parcelles épargnées par la submersion.

La pratique culturale revêt un caractère totalement traditionnel : nettoyage sous l'eau après le ressuyage des eaux de crues, suivi de piétinage à l'aide de zébus, et se terminant par un repiquage en foule. Les riziculteurs n'utilisent pas de fertilisant, ni d'engrais.

L'évacuation des produits s'effectue par charrette ou pirogue pour les récoltes en saison de pluies.

Les exploitations présentent une forte proportion de faire-valoir indirect dont le métayage.

Le rendement moyen sur le territoire communal s'estime à 2 T/Ha actuellement si ce taux atteignait 3 T/Ha dans le temps. La commune a ainsi obtenu une production d'à peu près 5 698 T de paddy en 2013. La population attribue cette diminution de rendement au mauvais état des infrastructures d'irrigation.

Les cultures sèches :

A la fin de la saison des pluies, une partie des agriculteurs pratiquent la culture de décrue sur les plaines pour produire du maïs, du manioc. Les surfaces cultivées ne représentent que 265 Ha sur tout le territoire, soit 5%. Les produits constituent des sources supplémentaires de revenus pour les ménages. Ces cultures se pratiquent surtout dans les fokontany d'Ambolomoty, Tsiandrara et Antanamienjika.

2.4.2. L'élevage

La plupart des foyers de la commune s'adonnent à cette activité à plus ou moins grande échelle. L'élevage de volailles supplante l'élevage de bovidés.

Le tableau suivant indique la taille du cheptel bovin et l'estimation du nombre de volailles et autres animaux élevés dans la commune.

| Désignations | Nombre pour 2013 |
|--------------|------------------|
| Bovidés | 3240 |
| Poules | 20000 |
| Canards | 17600 |
| Porcs | 363 |

Tableau n° 10 : Estimation de la taille des cheptels pour l'élevage

Élevage de bovidés :

Le Chef d'Arrondissement Administratif chiffre le cheptel de la commune à 3240 têtes pour l'année 2013.

L'élevage pratiqué dans la commune correspond à de l'élevage extensif. La commune d'Ambolomoty ne dispose pas de lieu de pâturage spécifique.

L'errance des bovidés entraîne parfois des conflits entre éleveurs et cultivateurs. Comme la commune ne ne dispose pas d'abreuvoir, il arrive en effet que le bétail descendent vers les rizières pour y boire et détruisent les cultures ou les infrastructures d'irrigation.

Et l'insuffisance de précipitations due au changement climatique et l'ensablement progressif des plans d'eau réduisent la quantité d'eau disponible pour le cheptel bovin. Le poids et la qualité de la viande bovine s'en trouvent diminués. La majeure partie des bétails servent pour les travaux de champs.

Il n'existe pas de couloir de vaccination permanent sur le territoire communal. Les éleveurs en érigent à chaque campagne de vaccination.

La commune ne dispose pas de marché de bovidés sur son territoire. Les éleveurs doivent rejoindre Marovoay en cas de nécessité de vente ou d'achat.

Élevage de volailles :

Quasiment tous les ménages de la commune d'Ambolomoty pratiquent l'élevage de volailles. Cette activité sert pour le moment de source de revenus d'appoint pour les foyers.

Les éleveurs laissent les poules errer dans les villages et emmènent les canards dans les rizières durant la journée. Ainsi, la nourriture des volailles n'occasionne pas de lourdes charges pour les foyers.

Les éleveurs affirment ne pas connaître les débouchés pour les produits de leur élevage, mise à part pour les œufs qui trouvent toujours preneurs au marché hebdomadaire de la commune.

La présence permanente de vétérinaire dans la commune permet aux éleveurs de suivre correctement la santé des bêtes d'élevage. D'après la population, les animaux restent souvent victimes de maladies malgré les vaccinations.

Les produits de la cueillette :

Il existe beaucoup de manguiers sauvages éparpillés dans la commune. Les responsables communaux chiffrent la production de 2013 à 36 T, soit à peu près 30 caisses de 150 Kg par fokontany, par an.

Les fokontany d'Antanamienjika, Ambolomoty, Maintimaso, Tsiandrarafa, Andranondaka, Antsingy, Ampijoroa et Antanisoa constituent les lieux de cueillette des mangues que les acheteurs d'Antananarivo viennent chercher en camions.

Les pieds de manguiers ne connaissent pourtant pas de renouvellement.

Le secteur secondaire

Le secteur de la transformation dans la commune reste faible. Seules quelques unités de décortiquerie représentent ce secteur.

2.4.3. La décortiquerie

La commune compte 11 unités de décortiquerie en tout. Ces unités s'éparpillent dans huit fokontany.

Mises à part les unités installées en chef lieu de commune et à Anosifisaka, toutes les autres utilisent des groupes électrogènes.

2.4.4. La production de charbon

Bien qu'illicite sur le territoire communal avant la sortie de l'arrêté régional régissant la filière, la production de charbon n'a jamais vraiment cessé dans la commune. D'après les responsables communaux, à peu près 60 sacs (sac de 50 Kg) de charbon sortent du fokontany de Tsiandrarafa toutes les semaines.

Les producteurs utilisent comme bois les jujubiers et les eucalyptus. Les arbres qui se trouvaient aux abords des canaux d'irrigation ont presque tous disparu en raison des coupes illicites pour la production de charbon.

En raison de l'étendue de la commune et le manque de moyens pour motiver les agents de reboisement (VNA) chargés du contrôle, l'activité continue.

La technique de production ne suit pas de normes car l'activité se réalise à la sauvette.

Le secteur tertiaire

2.4.5. Le commerce

Les activités de commerce croissent en nombre dans la commune. Néanmoins, la plupart des commerçants exerce de manière informelle.

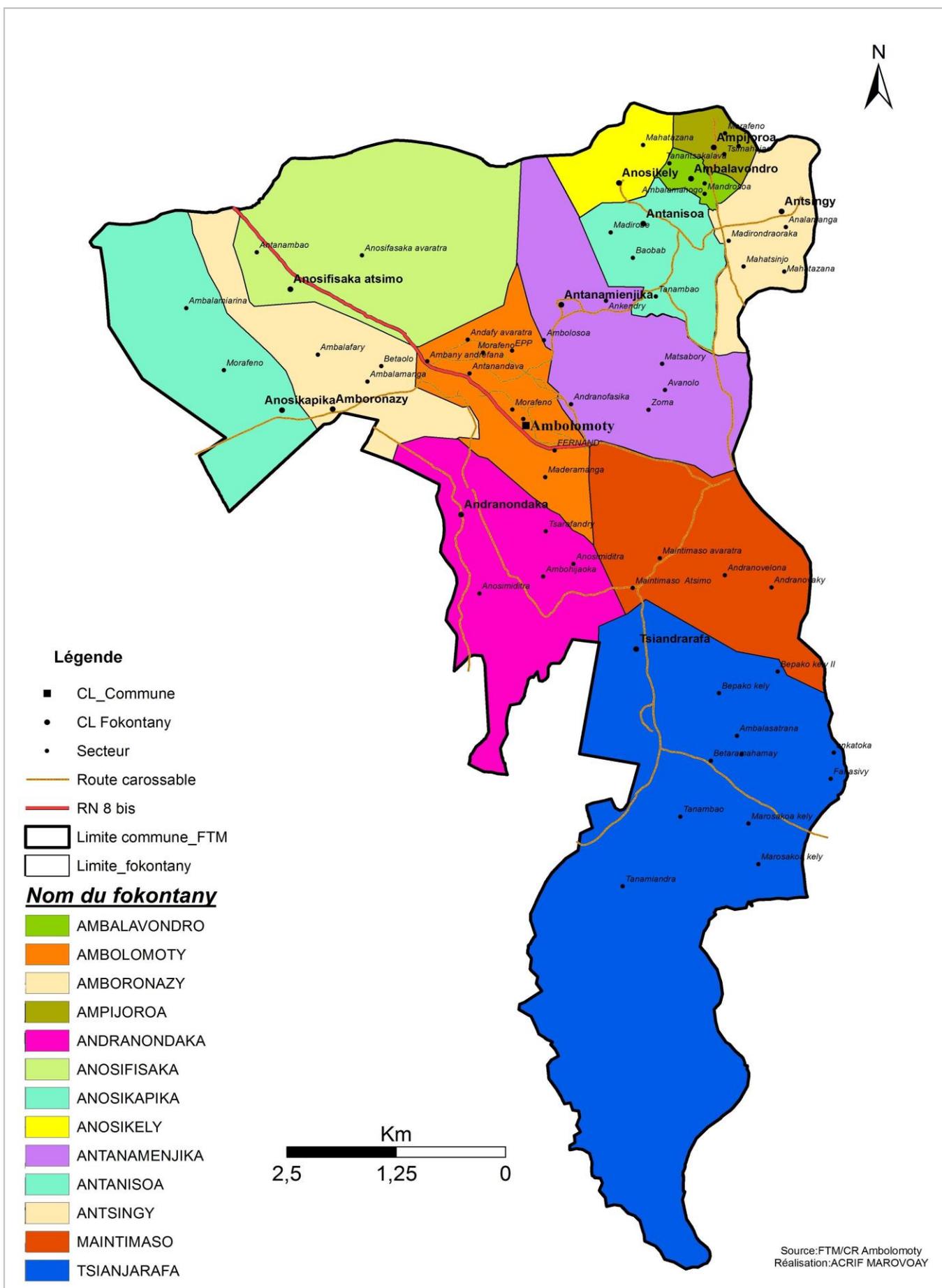
Mises à part les bars (15 établissements ouverts) et épiceries (33 boutiques recensées) qui tiennent les premières places en nombre, le commerce touche surtout les ventes de produits agricoles. Contrairement à d'autres communes, Ambolomoty ne compte que 2 gargotes sur son territoire.

Le commerce des produits agricoles engage un seul marché, celui hebdomadaire du chef lieu de commune.

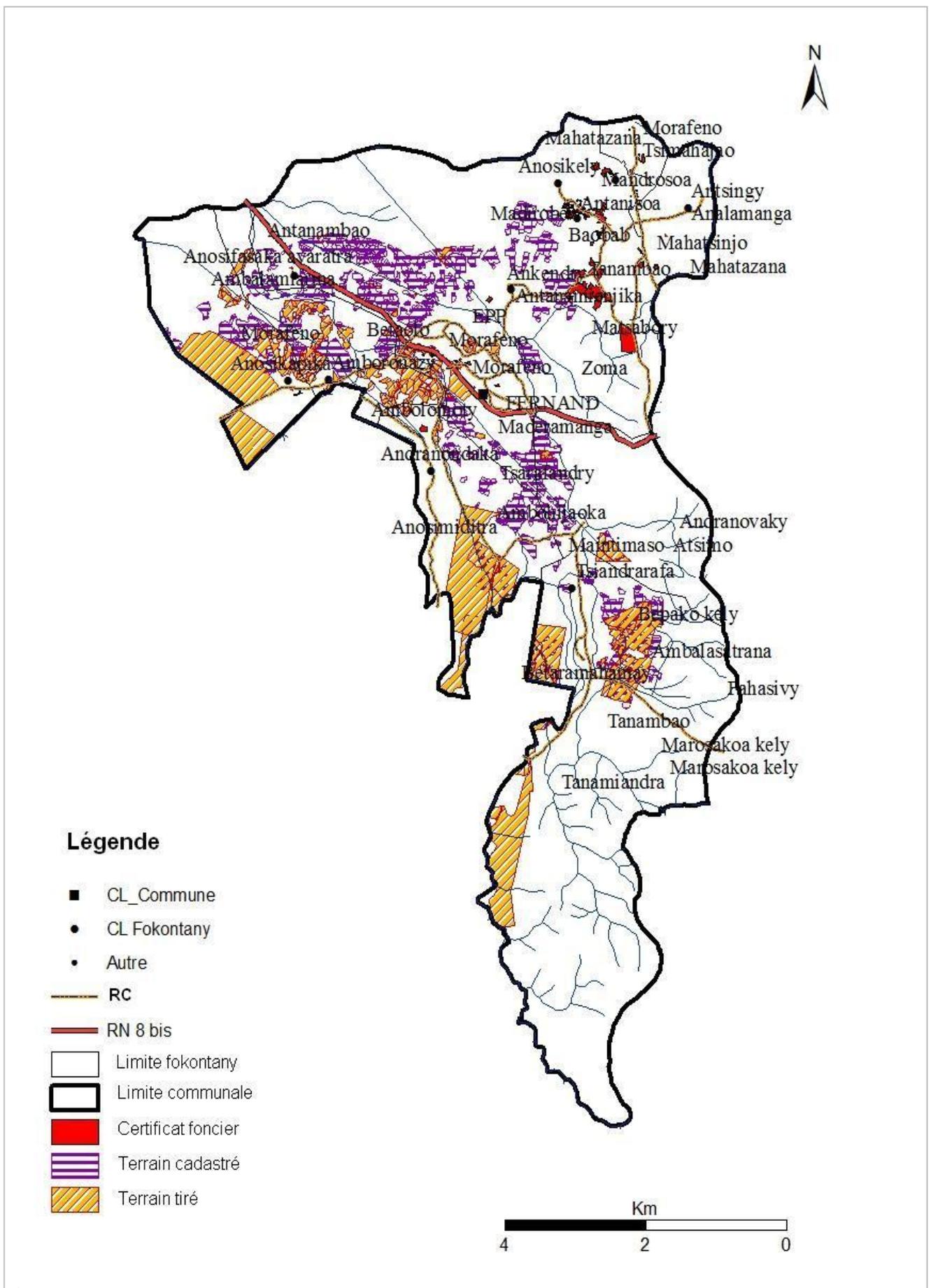
Le marché communal d'Ambolomoty se tient tous les lundis et reçoit les produits des 13 fokontany en saison sèche, s'y rajoute les produits de la commune de Marosakoa et de Marovoay. Les acheteurs viennent principalement des communes avoisinantes.

2.4.6. Les autres activités

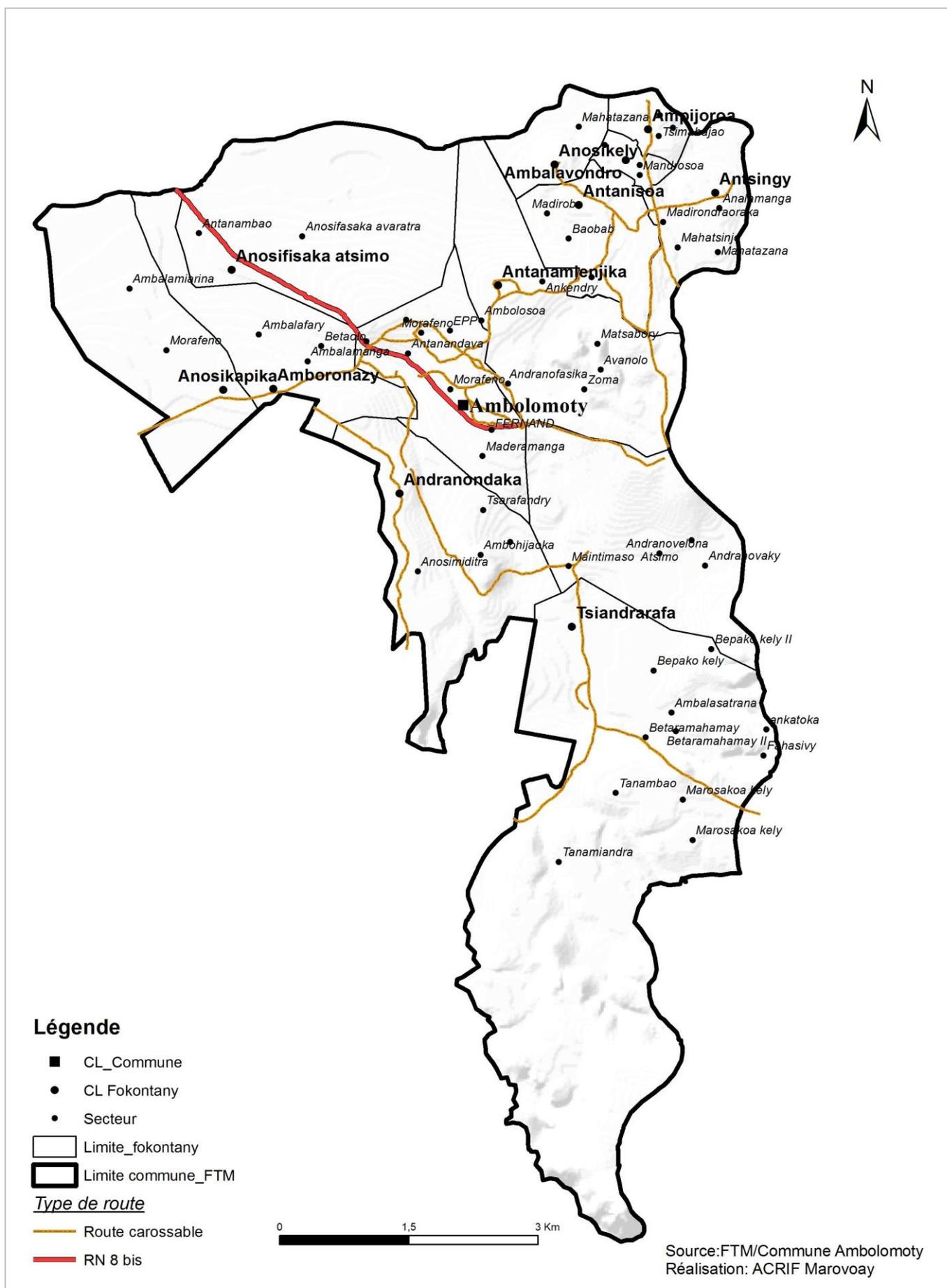
Les petits métiers de réparations diverses (réparation de bicyclettes, soudure, ferblanterie,...etc,) gagnent du terrain dans la commune actuellement. Les artisans qui pratiquent ces métiers restent souvent dans l'informel. Leur recensement demeure ainsi difficile.



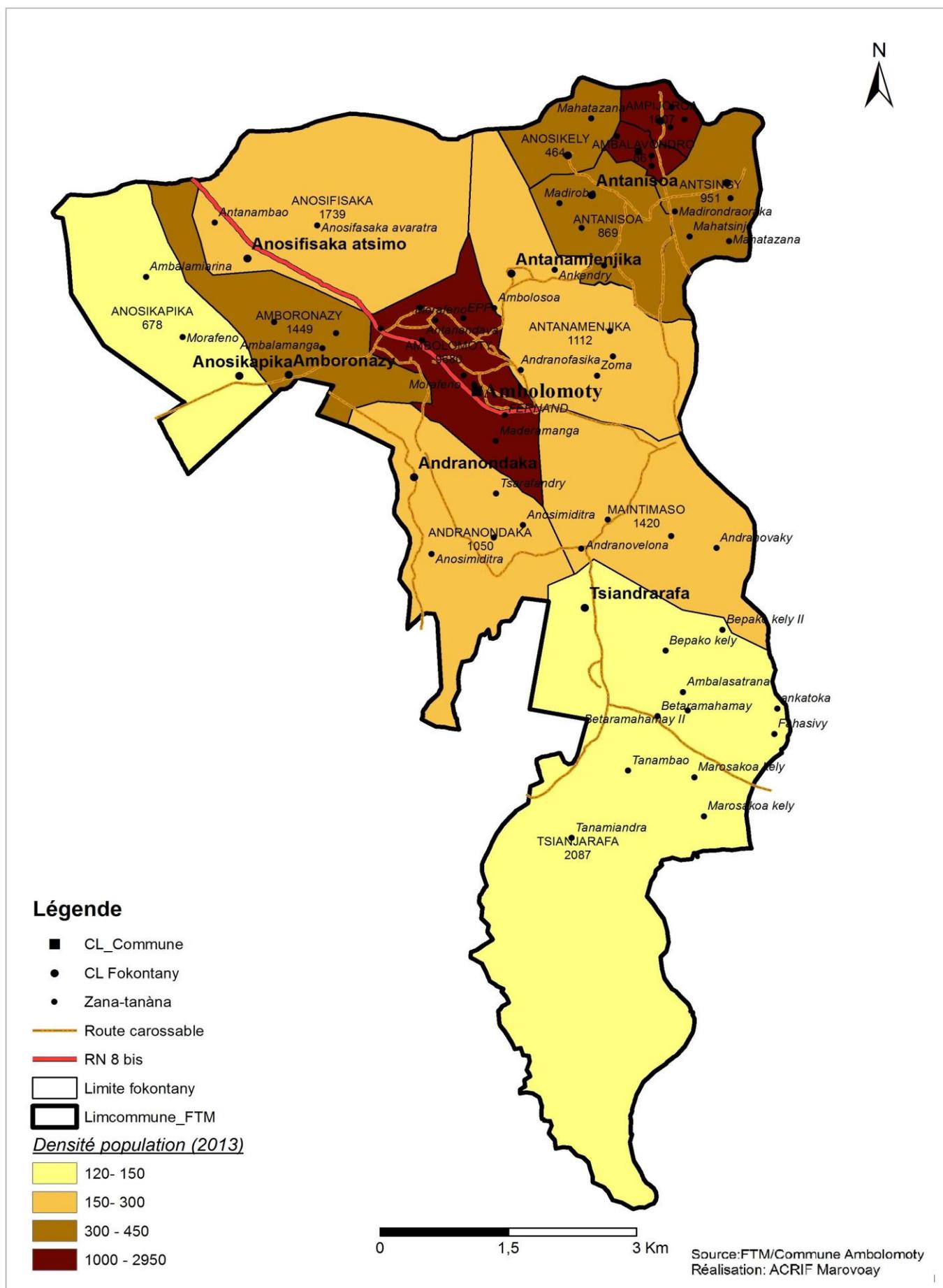
Carte 1 : Les limites communales et la délimitation des fokontany



Carte 2: La situation foncière en 2013



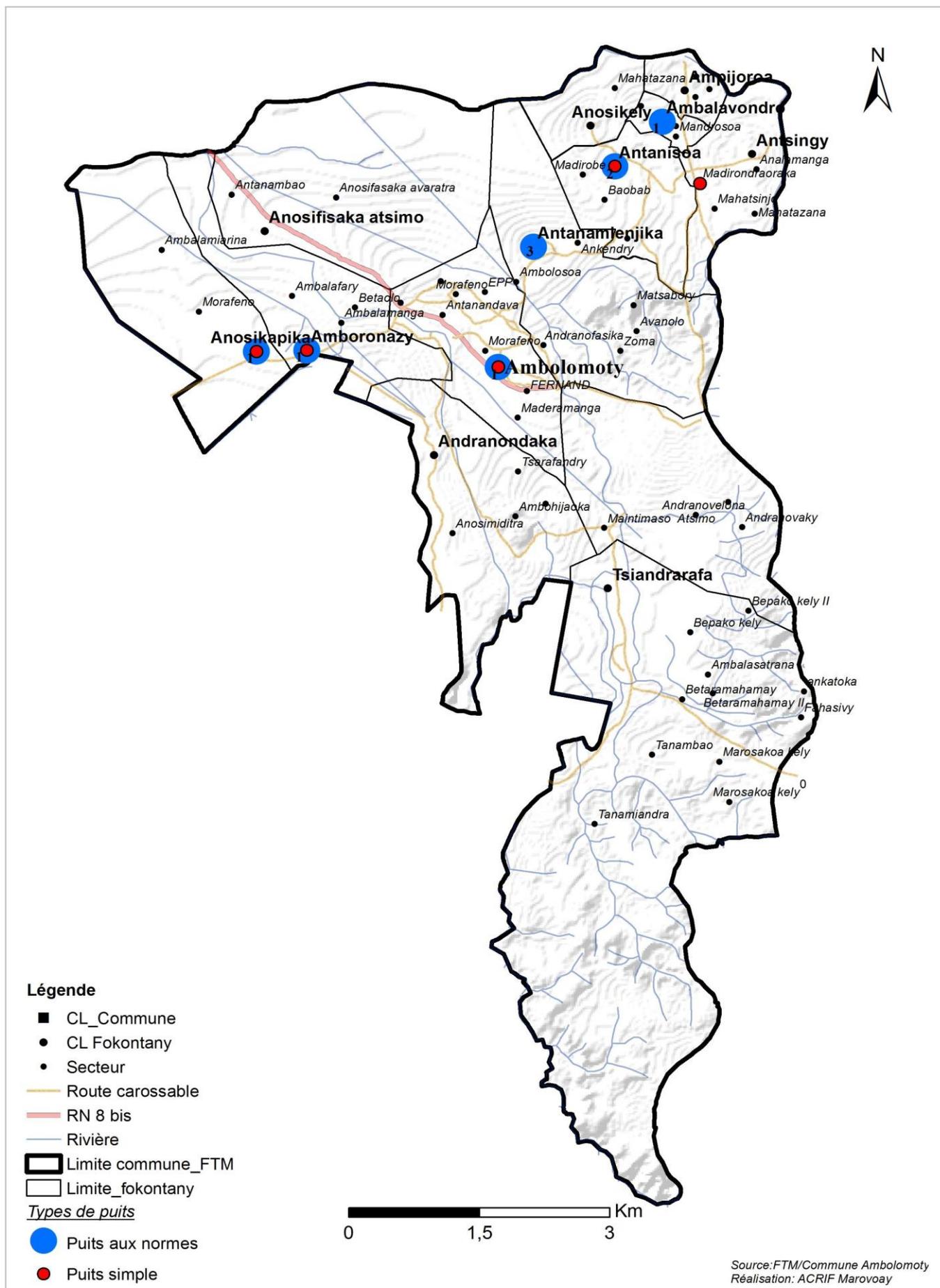
Carte 3 : Le réseau routier en 2013



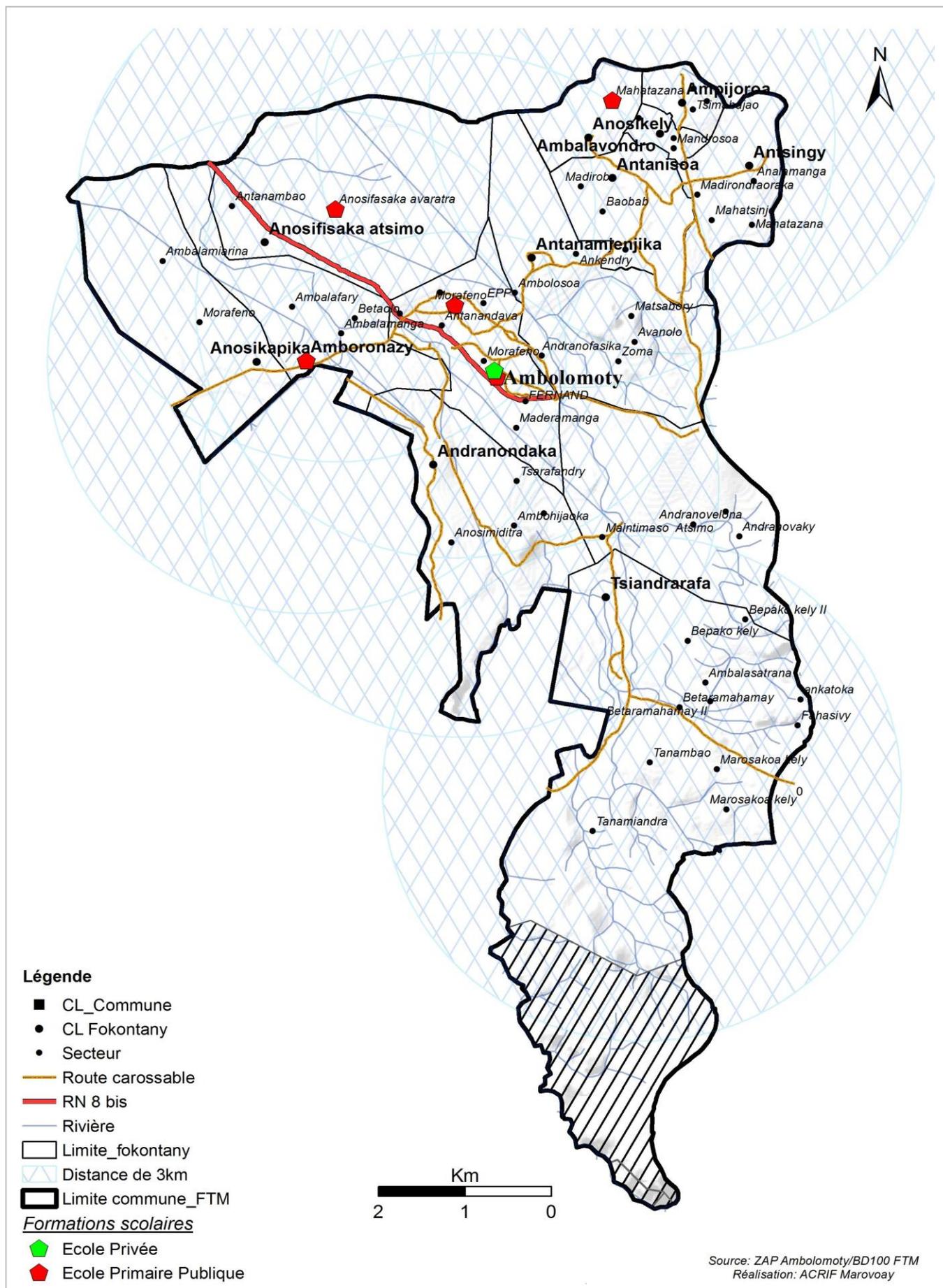
Carte 4: La répartition de la population en 2013 (selon les données de la commune)



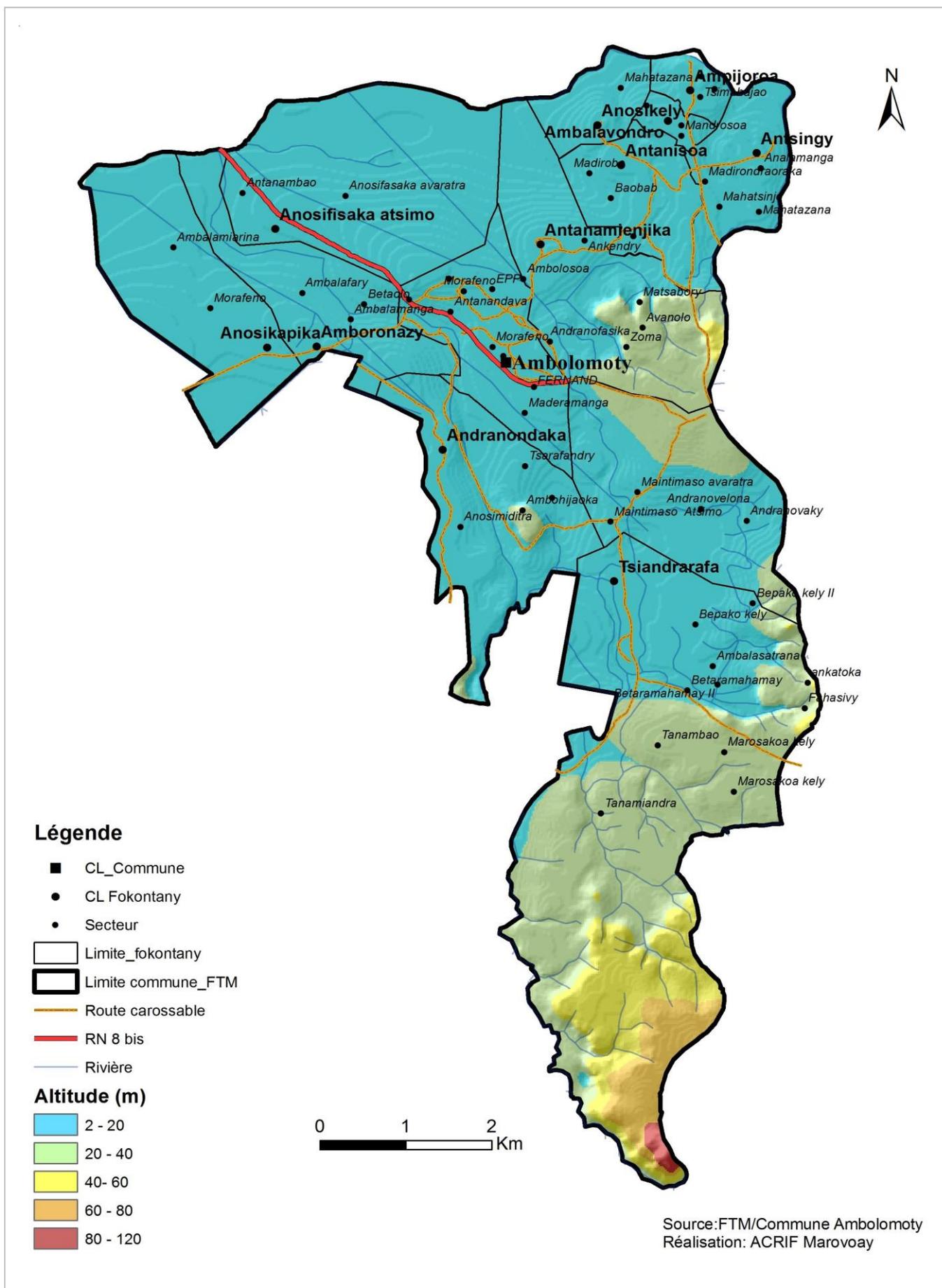
Carte 5: Les formations sanitaires en 2013



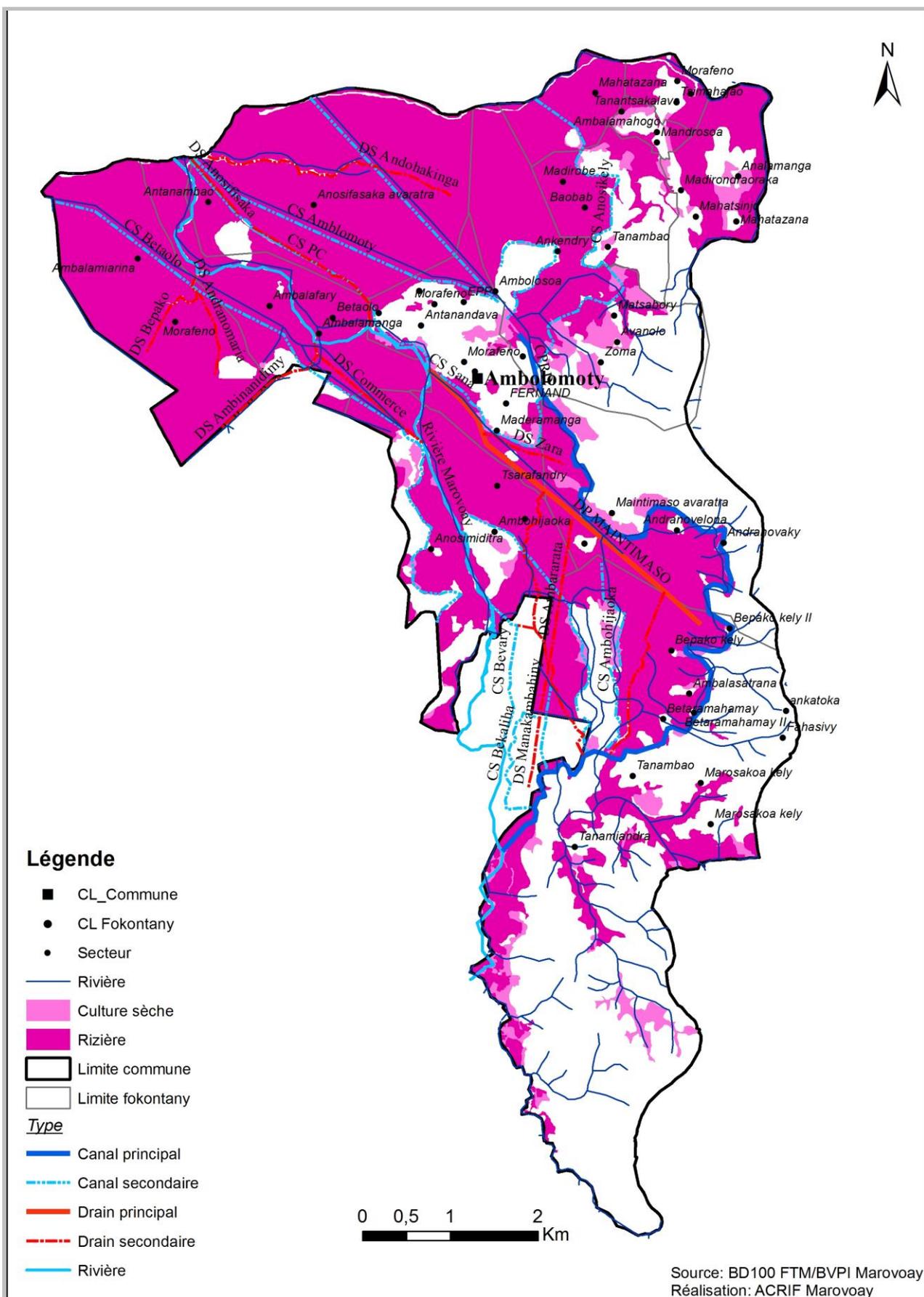
Carte 6: L'accès à l'eau potable en 2013



Carte 7: L'accès à l'éducation primaire en 2013

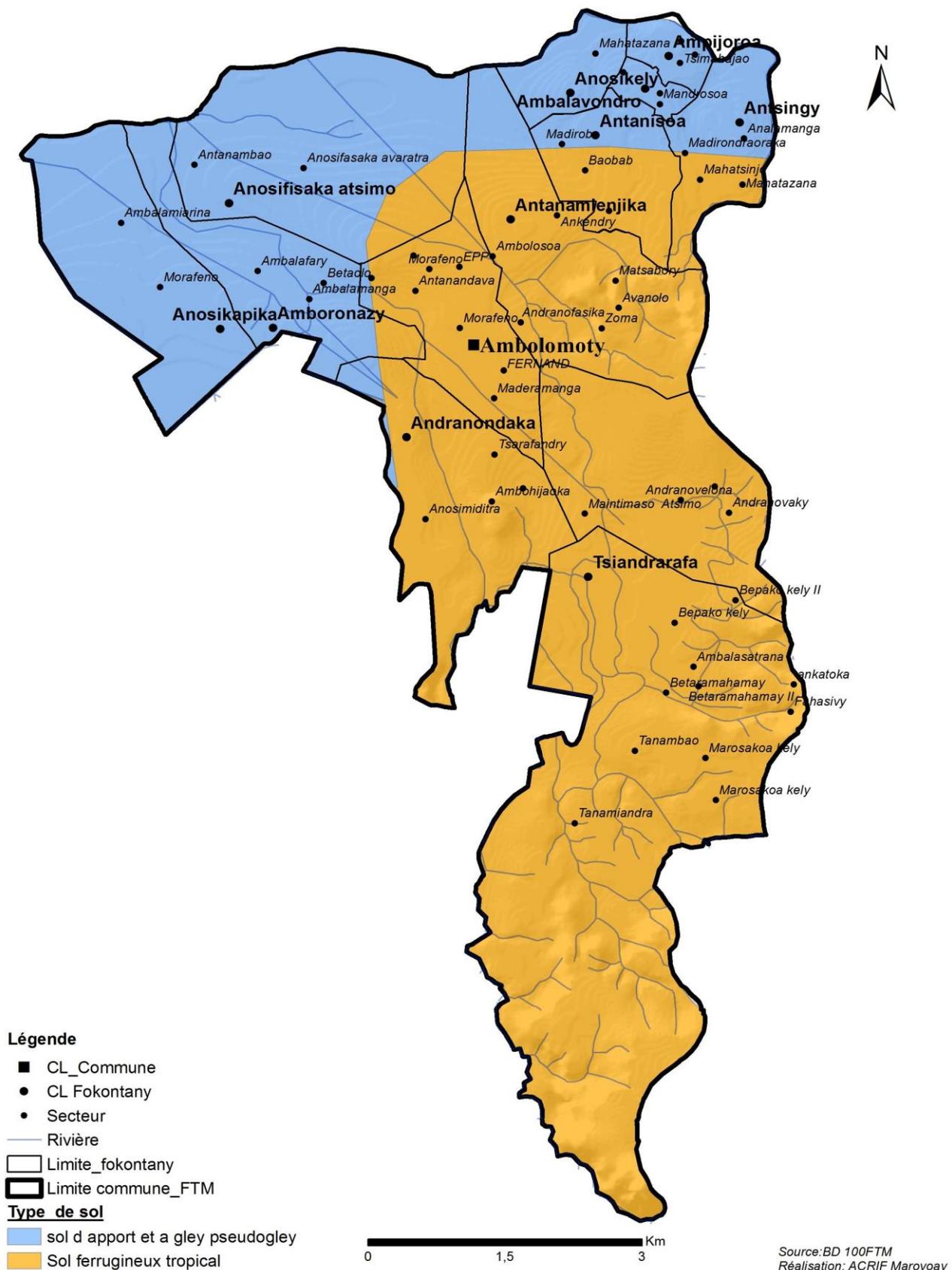


Carte 8: Le relief

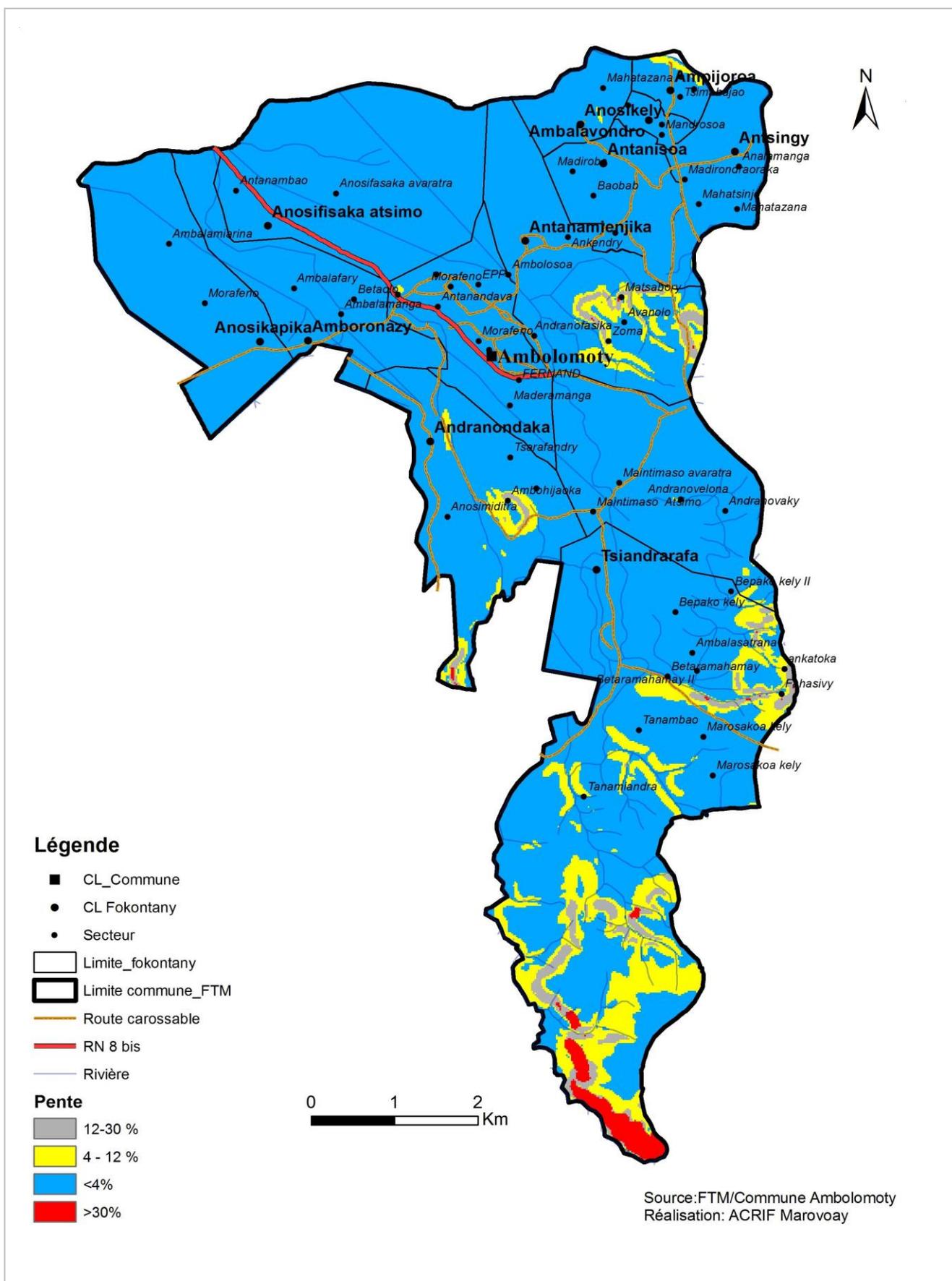


Carte 9: Le réseau hydrographique et les bassins versants

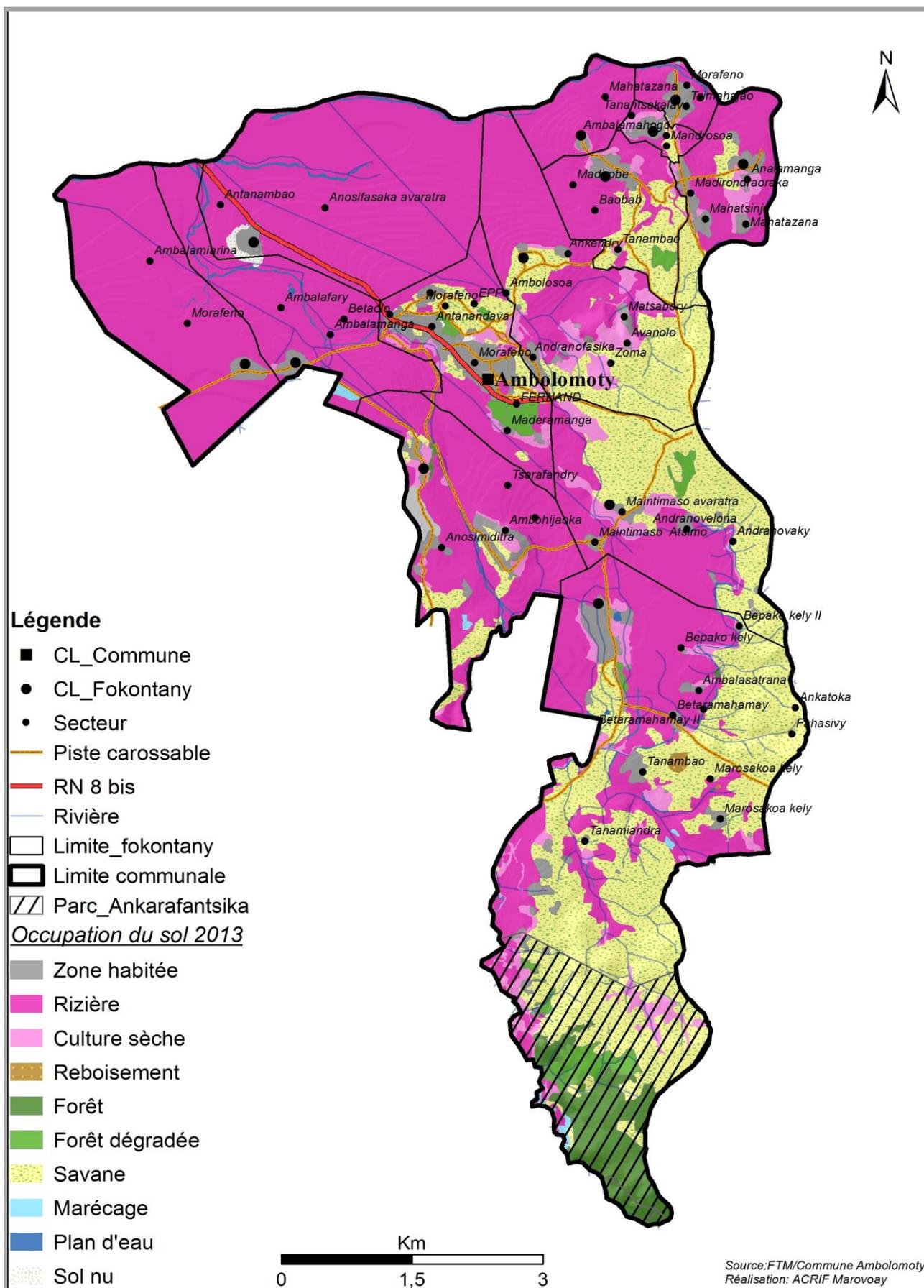




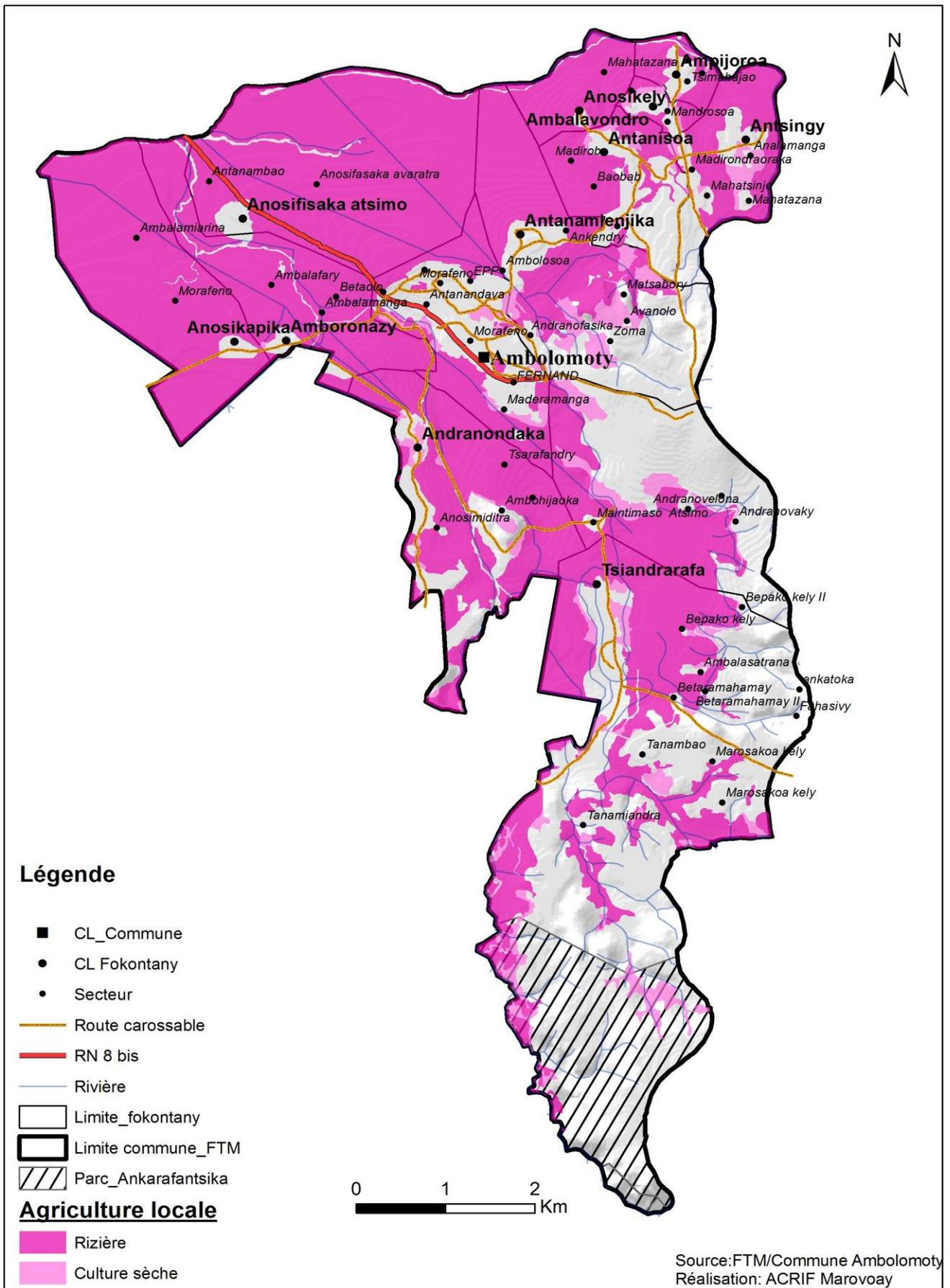
Carte 10: La pédologie (selon la carte pédologique 1 : 200.000 de FTM)



Carte 12: L'aménageabilité selon le relief



Carte 13: L'occupation de sol 2013 (élaborée par PGM-E/GIZ à partir des orthophotos du CRIF Marovoay)



Carte 14: L'agriculture locale

3 LES ENJEUX DU TERRITOIRE COMMUNAL

Les participants au premier atelier communal ont déterminé les enjeux du territoire de la commune à partir de l'analyse de l'état des lieux.

3.1 Enjeux liés à la territorialité et à l'urbanisme

3.1.1. *Amélioration de la gouvernance locale*

Afin de donner une base pertinente aux prévisions et décisions des dirigeants communaux, les limites du territoire communal doivent être clarifiées et fixées de manière officielle et définitive. La clarification des limites territoriales facilitera entre autre la collecte de ristournes et le recouvrement des impôts fonciers dans la commune.

Pour la commune d'Ambolomoty, les communes limitrophes concernées appartiennent toutes au District de Marovoay. La démarche de clarification nécessite la participation des responsables respectifs des communes, des populations riveraines, et la supervision du chef de District

Par ailleurs, le souci de transparence et d'amélioration de la gestion communale exige l'existence de locaux administratifs propres à chaque fokontany.

3.1.2. *Création d'une nouvelle localité dans la commune:*

La population ne cesse de croître dans la commune, notamment dans le chef lieu. Trois fokontany ne disposent plus de surfaces suffisantes de terres pour étendre leurs zones d'habitation : Anosifisaka, Anosikely, Ampijoroa. Une partie de la population future de ces fokontany devra donc déménager ailleurs. Dans cinq fokontany, les terres de cultures ne peuvent plus connaître d'extension non plus (Anosifisaka, Anosikely, Ampijoroa, Amboronazy, Anosikapika). Ce qui signifie qu'une partie de la génération future ne pourra plus s'adonner à l'agriculture dans ces fokontany.

L'augmentation incontournable de la population qui s'accompagne d'une croissance des besoins fondamentaux représente un défi des plus importants pour la commune.

La création d'une nouvelle zone d'habitation s'impose ainsi à la commune. Pour permettre aux futurs résidents de bénéficier facilement des infrastructures déjà existantes dans le chef lieu, la proximité de la nouvelle zone avec le chef lieu de commune s'avère primordial.

Pour rendre la nouvelle zone d'habitation attractive pour les candidats à l'installation, la mise en place, dans la nouvelle localité, d'infrastructures nécessaires au bien être social de la population revêt une grande importance.

La réservation d'un espace pour attirer des investissements privés pourvoyeurs d'emplois, à proximité du nouveau centre, représente aussi une exigence pour la commune, et ce afin d'assurer des emplois pour la population.

3.1.3. *Renforcement de la sécurisation foncière, délimitation et attribution de terrains domaniaux au profit de la commune :*

80% des terrains se trouvant dans la commune d'Ambolomoty restent jusqu'à aujourd'hui domaniaux. Et pourtant, les aménagements existants couvrent 67% du territoire. Cette situation soumet la commune à des risques importants de tensions et conflits.

La commune devra intensifier les efforts de sensibilisation sur la nécessité de régulariser la situation administrative des terres que la population valorise.

Par ailleurs, pour que la commune ne connaisse pas de problèmes pour l'installation des infrastructures qu'elle programme de réaliser, l'identification, la délimitation et le transfert à la commune des terres d'implantation future des infrastructures constitue une nécessité absolue. Il en va ainsi notamment du terrain sur lequel la nouvelle localité doit s'installer.

Dans les fokontany où l'extension des zones d'habitation ne peuvent plus se réaliser, la commune doit accélérer ces demandes de terrains à son profit, et ce pour que la population qui restera dans ces fokontany puisse quand même bénéficier d'infrastructures communautaires (cas d'Anosifisaka, Anosikapika, Amboronazy, Anosikely, Ampijoroa, Ambolomoty).

3.1.4. Résolution des problèmes d'enclavement

Le caractère généralement plat et bas des terres de la commune les rend souvent inondables, notamment en période de fortes pluies. Ces inondations affectent de nombreuses portions de pistes et entraînent l'enclavement de beaucoup de localités de la commune. L'impossibilité de circuler entre les fokontany et le chef lieu de commune empêche une partie de la population de rejoindre les offices administratifs, le CSB II, le CEG, ou le marché de produits locaux durant 2 mois de l'année. Une partie de chaque fokontany vit cette situation d'isolement momentanée.

Pour assurer un développement harmonieux de la commune les problèmes d'enclavement doivent être résolus.

La commune doit penser à prévenir les problèmes d'ordre humanitaires, économiques et administratifs auxquels sa population doit faire face durant cette saison.

Les responsables communaux doivent identifier les points noirs des axes vitaux pour chaque fokontany et y apporter les aménagements adéquats.

3.1.5. Renforcement de la sécurité publique:

La recrudescence des actes de violence et de vols, notamment les vols de cultures sur pieds et de zébus, constatée ces dernières années ont placé la question de la sécurité au cœur des préoccupations de la population de la commune.

L'éloignement entre la brigade de gendarmerie de Marovoay, en charge de la sécurité dans la commune d'Ambolomoty, et les secteurs où les méfaits se produisent, rend difficile leur gestion. Les seuls comités de vigilance présents dans les fokontany mais sous équipés, et les rondes des gendarmes ne suffisent pas à dissuader les malfaiteurs.

Pour permettre à la population de vivre et de produire en toute sérénité, la commune doit améliorer ses moyens de lutter contre ces délits et crimes. Et les responsables communaux devraient solliciter auprès des autorités compétentes l'installation permanente d'unité de forces de l'ordre sur le territoire communal.

3.2 Enjeux démographiques et sociaux

La détermination précise des enjeux en matière sociale et démographique nécessite la connaissance de l'évolution probable de la démographie communale.

Les analyses se sont basées sur les données communales disponibles pour l'année 2013, et sur celles de l'INSTAT concernant le District de Marovoay.

Le traitement des données de l'INSTAT a permis d'obtenir un taux annuel moyen de croissance de la population de 3 % pour la commune, et une évaluation relative des tranches d'âges de population.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de la projection de la démographie communale pour les 15 ans à venir:

SAC AMBOLOMOTY

| Année | 2013 | | | 2028 | | |
|----------------|---------------------|------------------------------|----------------------------|---------------------|------------------------------|----------------------------|
| | Effectif Population | Nombre enfants scolarisables | Effectif population active | Effectif Population | Nombre enfants scolarisables | Effectif population active |
| Ambolomoty | 7248 | 1834 | 3660 | 11292 | 2857 | 5702 |
| Anosifisaka | 1812 | 458 | 915 | 2823 | 714 | 1426 |
| Amboronazy | 1848 | 468 | 933 | 2879 | 728 | 1454 |
| Anosikapika | 690 | 175 | 348 | 1075 | 272 | 543 |
| Andranondaka | 1902 | 481 | 961 | 2963 | 750 | 1496 |
| Tsiandrara | 1938 | 490 | 979 | 3019 | 764 | 1525 |
| Antanamienjika | 1026 | 260 | 518 | 1598 | 404 | 807 |
| Antsingy | 936 | 237 | 473 | 1458 | 369 | 736 |
| Maintimaso | 1230 | 311 | 621 | 1916 | 485 | 968 |
| Ampijoroa | 2088 | 528 | 1054 | 3253 | 823 | 1643 |
| Ambalavondro | 588 | 149 | 297 | 916 | 232 | 463 |
| Antanisoa | 912 | 231 | 461 | 1421 | 360 | 718 |
| Anosikely | 396 | 100 | 200 | 617 | 156 | 312 |
| Commune | 22614 | 5722 | 11420 | 35230 | 8914 | 17793 |

Tableau n° 11 : Projection démographique par fokontany pour 2028 à partir des données de la CR pour 2013 et des taux de croissance INSTAT

Selon la projection, l'effectif de la population communale atteindra 35 230 en 2028, soit une augmentation de 60%% en quinze ans.

La concentration de population dans le chef lieu de commune et à Ampijoroa, se verra accentuer (**Voir Carte 15**).

La commune aura la charge d'environ 8 914 enfants scolarisables d'ici 2028, dont la majorité résidera dans les fokontany d'Ambolomoty et probablement dans la nouvelle cité puisqu'il n'y aura pas suffisamment de place pour résider dans les fokontany d'Anosifisaka, Amboronazy et Ampijoroa.

La population active est estimée à 17 793 personnes d'ici 15 ans, ce qui exigera la création d'emplois équivalent.

3.2.1. Disponibilité et accessibilité des infrastructures et services sociaux de base pour toute la population

Plusieurs fokontany ne disposent pas d'école (Antanamienjika, Antsingy, Maintimaso, Ambalavondro, Antanisoa). Et lorsque les établissements scolaires existent, beaucoup d'enfants ne peuvent y accéder en raison du poids que les salaires des enseignants représentent pour les parents. Il arrive aussi souvent que la scolarité des enfants soit aussi interrompue par les coupures de routes durant les périodes de fortes pluies.

De même, le taux de desserte en eau potable pour plusieurs localités dans la commune se situe en dessous de 20% (Anosifisaka, Ambolomoty, Amboronazy, Anosikely), pour ces trois fokontany, le taux se situe en dessous de 1%, alors que ce taux atteint plus de 60% pour d'autres localités telles qu'Antanisoa et Antsingy.

L'accès aux formations sanitaires existantes se réalise aussi de façon inégale dans la commune. Les populations de la partie Sud et Est de la commune (Andranondaka, Maintimaso, Tsiandrarafa) ne peuvent accéder au CSB II situé en chef lieu durant les saisons de pluies.

La révision de la répartition des infrastructures de base constitue un défi pour la commune, et ce pour permettre à l'ensemble de sa population d'en bénéficier de manière égale pour les quinze années à venir.

3.2.2. Salubrité des lieux de vie de la population

La pollution de l'environnement par la présence d'ordures éparpillées un peu partout dans la commune, et la persistance des habitudes de défécation à l'air libre dans la majeure partie des fokontany, contribuent à la prolifération des maladies diarrhéiques et des fièvres sur le territoire communal. L'absence de tueries aux normes vient s'ajouter aux raisons citées précédemment.

Le renforcement de l'attention portée par la commune sur la salubrité des lieux de vie de la population conditionne la réduction des pathologies dominantes sur son territoire.

A cet effet l'installation de décharges publiques, de sanitaires communautaires et de tueries aux normes constitue un impératif pour la commune. Cependant, le changement de comportement des administrés constitue un préalable indispensable pour que les mesures prises en matière d'hygiène public puissent être efficaces.

3.2.3. Relèvement du niveau d'instruction et de formation dans la commune

Avec un taux de scolarisation de 35,5%, la commune ne peut penser à un développement réel de son territoire dans les quinze années à venir. En effet, la partie de la population qui ne bénéficie pas d'instruction (plus de 64% des enfants actuellement scolarisables) ne peut apporter de contribution efficace au développement de la commune.

Par ailleurs, sans un renouvellement des techniques de production, les rendements des activités de la population ne pourraient augmenter. Les riziculteurs comme les éleveurs de volailles garderont les techniques traditionnelles et n'amélioreront leurs productivités s'ils ne passent par des sessions de préparation ou de recyclage technique.

Ainsi, le déploiement d'effort particulier pour l'enseignement et la formation de la population conditionne l'essor de l'économie locale.

3.3 Enjeux environnementaux et économiques

Le tissu économique de la commune d'Ambolomoty se compose en grande partie d'activités du secteur primaire : riziculture et élevage de volailles. L'artisanat aussi apporte des compléments de revenus aux ménages locaux (tissage et charpenterie).

Ainsi, les ressources naturelles telles que l'eau et le bois constituent ainsi des éléments vitaux dont dépend l'essor du développement local, mais aussi l'équilibre de l'environnement.

La commune ne dispose plus pourtant que de très peu de forêts, dont la plus grande partie se trouve dans le parc d'Ankarafantsika. Les forêts n'occupent plus que 5% du territoire communal.

Les riziculteurs locaux se plaignent de l'ensablement des rizières et des canaux d'irrigation qui se bouchent en raison de l'érosion des digues aux abords des rizières. Et ils affirment, par ailleurs, que le manque d'eau engendré par le changement climatique augmente aussi la salinité du sol, et la diminution des rendements agricoles.

Sans mesures pour freiner et arrêter ces problèmes, et sans une protection accrue des vestiges de forêts, la commune ne pourra plus assurer la pérennité des activités de riziculture, et compromettra le développement local.

.Par ailleurs, la pérennité et la rentabilité des activités de la population assurent pourtant aussi l'amélioration des ressources financières de la commune, notamment fiscales.

3.3.1. Rétablissement de la qualité et de l'équilibre de l'environnement et pérennisation des activités économiques de la population

Les désordres écologiques affectent les rendements des cultures. Pour y remédier, les enjeux devraient résider dans :

- L'augmentation des surfaces boisées à vocation de conservation et à vocation de valorisation pour les bois d'œuvre ;
- La protection des zones sensibles (marécages, et cours d'eau) pour prévenir le tarissement des cours d'eau.
- La sensibilisation de la population sur l'interdépendance entre le cycle d'eau et les forêts pour qu'elle puisse participer pleinement, et avec conviction, aux efforts de rétablissement de l'équilibre environnemental.
- La lutte contre l'érosion du sol sur les rives des principaux cours d'eau qui irrigue les rizières, à savoir Vavanimarovoay pour le centre et le sud de la commune, Karambo pour le nord, et Vavanimaintimaso) pour le sud. Et ce pour prévenir l'ensablement de ces cours d'eau, la diminution de leur débit, et pour éviter que les canaux de distribution ne se bouchent.

En effet, les coupes intempestives pratiquées sur les arbres longeant ces cours d'eau ont conduit à l'érosion du sol et à l'ensablement des rivières, diminuant ainsi le débit de l'eau qui ne parvient plus à arroser l'ensemble des rizières.

- Renforcement de la protection des forêts restantes.
- Mise en place de structures de gestion durable des ressources naturelles

3.3.2. Rénovation des canaux d'irrigation des rizières et amélioration de leur gestion

La vétusté des canaux d'irrigation entraîne leur fragilisation. Le manque d'entretien aggrave cette situation. Les canaux connaissent des dégradations à plusieurs endroits du fait d'actes de vandalisme ou d'usagers qui souhaitent dévier à seuls profits le maximum d'eau, empêchant ainsi les autres d'en bénéficier suffisamment. L'usure aussi crée des trous par endroits, engendrant des pertes dans les grands tuyaux de distribution. L'ensablement des canaux rend l'irrigation des rizières insuffisante.

La pérennité de la riziculture locale et l'accroissement de la production ne sauraient se réaliser sans que la commune ne relève le défi de la rénovation totale de l'ensemble des canaux.

Cependant, la rénovation ne suffirait pas sans un système de gestion sérieux et efficace. En effet, la structure responsable a régulièrement réalisé des travaux d'entretien, dont certains ont fait l'objet d'appuis techniques et financiers de bailleurs externes. Les résultats ont quand même démontré l'insuffisance des efforts déployés.

Pour que les opérations puissent à terme se pérenniser et que les usagers puissent ne plus dépendre totalement de l'appui technique de l'extérieur, la commune doit œuvrer pour renforcer les capacités des responsables du réseau d'usagers, notamment en matière de gestion et de techniques d'entretien.

3.3.3. Diversification des activités économiques dans la commune

L'étude prospective de la démographie communale a indiqué que la population active atteindra le nombre de 35 230 en 2028.

L'activité traditionnelle de riziculture ne peut pas satisfaire à lui seul les besoins en termes d'emplois de cette population car les possibilités d'extension des zones de cultures sont réduites.

L'installation des travailleurs dans les autres secteurs d'activités possibles à réaliser dans la commune représente une nécessité pour la commune. Cependant, une amélioration du niveau de connaissance et de compétence des jeunes constitue une condition préalable à la réussite de leur insertion dans la vie active.

Ainsi l'enjeu réside dans :

- L'extension des zones de cultures actuelles, et l'augmentation des rendements des terres par amélioration de l'irrigation et des pratiques ;
- Le développement du secteur de l'élevage de volailles et la pisciculture;
- Le renforcement de la préparation des jeunes à l'entrée dans le monde du travail et le recyclage technique des actifs ;
- L'attraction d'investisseurs privés intervenant dans le secteur de la transformation des produits de l'élevage et de l'agriculture (provenderie, fabrication de foies gras, conserverie, transformation de mangues, etc...).

4 LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

4.1 La vision communale

En tenant compte des différents enjeux de la commune, la population a défini ensemble sa vision pour les 15 années à venir. Ainsi en 2028 la commune rurale d'Ambolomoty sera : **«Une commune sécurisée, productive, socialement et économiquement prospère »**

4.1.1. Principes fondamentaux

Afin de garantir aux générations futures un cadre de vie de qualité, et permettre ainsi au territoire communal de devenir attractif, le SAC d'Ambolomoty s'aligne aux exigences d'un véritable développement durable stipulées dans la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire:

- Le principe d'équité et d'anticipation en garantissant les besoins fondamentaux pour la génération actuelle et future, en assurant équitablement la satisfaction de tous les groupes sociaux en services et en équipements, facteurs d'épanouissement humain, social et culturel
- Le principe de préservation de la qualité des milieux naturels, en garantissant une agriculture durable et une gestion durable de nos ressources naturelles,
- Le principe d'efficacité économique en assurant la reproduction et l'innovation des systèmes économiques, en créant des richesses matérielles et immatérielles au profit des populations concernées, autrement dit l'amélioration des revenus et augmentation de l'emploi.
- Le principe de solidarité qui garantit la cohésion sociale en préservant la culture locale et l'aménagement existant
- Le principe de participation publique et une responsabilisation citoyenne accrue pendant le processus de mise en œuvre du SAC.
- La promotion des mesures d'adaptation au changement climatique répondants aux besoins de la population et des écosystèmes

En plus de ces principes de bases, des règles techniques spécifiques sont aussi à observer dans le cadre de l'établissement des scénarii d'aménagement, que ce soit de l'aménagement physique que de l'aménagement foncier.

4.1.2. Application des normes sectorielles relatives aux infrastructures de base

Du point de vue technique, le SAC d'Ambolomoty intègre les normes sectorielles en vigueur et s'est basée sur la prospective démographique. En matière sociale, les normes ministérielles sur les infrastructures sanitaires, scolaires et d'adduction d'eau potable seront appliquées avec les rayonnements géographiques.

A défaut des objectifs sociaux précis à l'horizon de 2028, la Commune opte pour la prise en compte de la génération actuelle et future:

- Un taux de scolarisation de 100% pour l'éducation fondamentale et ce pour chaque fokontany, la mise aux normes des infrastructures scolaires existantes
- Un taux de desserte en adduction d'eau potable de 100% pour chaque fokontany et mise aux normes des points d'eau garantissant la santé publique
- Un accès équitable à la santé pour tous les fokontany, respect de la norme un médecin pour 10000 habitants, et mise aux normes du centre de santé de base
- Un accès accru de la population aux services publics de base notamment dans les zones de concentration humaine
- La résolution des problèmes d'enclavement en donnant la priorité à des critères humanitaires et alimentaires

4.1.3. Principes de l'organisation de l'espace communal

Pour les affectations des terres, il faudra désormais les harmoniser avec les vocations naturelles des terres ainsi qu'avec l'aménageabilité du territoire qui tient compte de leurs caractéristiques physiques et de leur vulnérabilité écologique. Les principes suivants sont pris en compte :

- Pour assurer un cadre de vie de qualité, prioriser l'extension des zones de l'habitat en fonction de l'accroissement démographique (+ 50%) en tenant compte des besoins de surface pour les infrastructures et équipements de base pour les zones à concentration humaine, en dehors des zones inondables. Il faudra également prévoir des nouvelles zones de l'habitat pour les futures zones d'investissement économique.
- Vouer toutes les zones sensibles définies dans les normes environnementales (ressources en eau, marécage, forêt, raphière et autres zones humides) à la protection et à la gestion durable des ressources naturelles. L'objectif étant de permettre aux espaces naturels de conserver durablement leur richesse biologique et d'assurer leurs fonctions dans un écosystème plus large. Ceci étant, pas d'extension des zones habitées ni d'extension de zone agricole dans les zones sensibles. Pour leurs protections, se limiter au repeuplement des espèces autochtones.
- Pour garantir une cohésion sociale durable, maintenir à leur état actuel les aménagements existants comme les surfaces agricoles, les zones d'habitat, et les zones reboisées et régulariser les éventuels litiges fonciers les concernant.
- En matière de sécurité alimentaire, viabiliser et valoriser les plaines favorables à l'agriculture, facilement aménageables et irrigables et prioriser l'agriculture paysanne notamment pour les terrains à proximité des zones de cultures actuelles et de zone de l'habitat
- Pour améliorer l'accès à l'emploi et accroître l'attractivité communale, mettre en place des zones d'investissement économique pourvoyeurs d'emplois. Valoriser les espaces « à grand potentiel économique » selon leurs vocations respectives (touristiques, miniers, agro business, etc.). Inciter les investissements dans des terrains dont l'aménagement nécessite un apport technologique et de capital financier plus conséquent, et dont son

occupation et état actuel ne sont sujettes ni à des conflits fonciers ni à des rejets de la population locale (espaces sous-exploités non à proximité des villages ni de leurs zones d'intérêt économique et socioculturel et en dehors des zones sensibles)

- Pour le reboisement, parmi les terrains favorables, prioriser les versants en amont des périmètres agricoles afin de contribuer à la diminution d'érosion en aval (approche BV).
- En matière d'élevage, pour réduire les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs d'une part et pour mieux prévenir les feux sauvages liés à l'élevage d'autre part, délimiter des zones de pâturage et les séparer des champs de culture par des reboisements villageois et privés.
- Les surfaces à forte pente (> 30%) sont laissées telles qu'elles comme pâturage, ou vouées à des reboisements pour les protéger d'érosion.
- De ce fait, tous les aménagements futurs se feront aux dépens des savanes herbeuses mais tout en considérant le relief, la distance par rapport à un village et/ou à un cours d'eau, à une route.

4.2 Les objectifs et les orientations sectorielles

Cinq objectifs ont été définis lors de l'atelier communal :

- Objectif 1 : Favoriser un développement social complet et équitable pour les générations actuelles et futures
- Objectif 2 : Garantir à l'ensemble de la population des espaces de vie conformes aux normes, sécurisés et dotés d'équipements répondant à leurs besoins fondamentaux
- Objectif 3 : Assurer la permanence de la continuité territoriale de la commune
- Objectif 4 : Garantir la qualité de l'environnement, la disponibilité des ressources naturelles, et la préservation des zones sensibles
- Objectif 5 : Favoriser le plein emploi et l'amélioration du rendement des activités de la population

Objectif 1 : « Favoriser un développement social complet et équitable pour les générations actuelles et futures »

4.2.1. Orientations pour le secteur population

Estimation des besoins

La commune a besoin de disposer d'une statistique fiable et à jour concernant sa population et leurs mouvements afin de mieux estimer les différents besoins auxquels il faudrait faire face.

Par ailleurs, pour mieux accompagner le développement socio économique de la commune, les associations établies sur le territoire doivent améliorer leur capacité de gestion et leurs technicités dans leurs domaines d'intervention respectives.

Axes d'aménagement :

- Mise en place d'un système de recensement systématique et régulier de la population au niveau de chaque fokontany ;
- Renforcement du contrôle de la migration à travers la tenue d'un registre des résidents temporaires ;
- Promotion des visites d'échanges avec des associations d'autres communes pour les associations établies à Ambolomoty ;
- Renforcement des capacités techniques et de gestion des associations existantes ;

- Ouverture d'une maison commune pour les associations, dans la nouvelle localité, pour favoriser les échanges d'expériences et d'informations.

4.2.2. Orientations pour le secteur éducation

Estimation des besoins

Les besoins en infrastructures scolaires (salles de classes) sont estimés sur la base des normes et principes ci-après:

- Le taux de scolarisation de 100% en 2028 et le respect du ratio de 50 élèves par salle de classe
- La répartition équitable des établissements et infrastructures scolaires en fonction des besoins réels des différentes localités et le respect de l'éloignement maximum de 3 km entre le lieu d'habitation de l'élève et son école.
- L'application des normes techniques relatives aux infrastructures connexes des établissements scolaires (les Points d'eau, WC, terrains de sports, logements des enseignants, Bureaux administratifs)
- L'application des normes pour l'ouverture des établissements d'enseignement secondaires (CEG) :

Le tableau suivant résume les besoins en salles jusqu'en 2028 :

| Fokontany | Enfants scolarisables en 2028 | salles de classe disponibles (2013) | Besoins en salles de classe (2028) | Salle de classes à construire |
|-----------------------|-------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
| Ambolomoty | 2857 | 29 | 58 | 29 |
| Anosifisaka | 714 | 2 | 15 | 13 |
| Amboronazy | 728 | 5 | 15 | 10 |
| Anosikapika | 272 | 0 | 6 | 6 |
| Andranondaka | 750 | 2 | 15 | 13 |
| Tsiandrara | 764 | 5 | 16 | 11 |
| Antanamienjika | 404 | 0 | 9 | 9 |
| Antsingy | 369 | 0 | 8 | 8 |
| Maintimaso | 485 | 0 | 10 | 10 |
| Ampijoroa | 823 | 11 | 17 | 6 |
| Ambalavondro | 232 | 0 | 5 | 5 |
| Antanisoa | 360 | 0 | 8 | 8 |
| Anosikely | 156 | 2 | 4 | 2 |
| Commune | 8914 | 56 | 186 | 130 |

Tableau n°12: Estimation des besoins en salles de classes selon ZAP Ambolomoty et projection

Les besoins en salles de classe pour l'éducation fondamentale sont estimés à 186 d'ici 2028.

Cette estimation des besoins en infrastructures suppose donc, une totale motivation des parents pour la scolarisation des enfants. Or pour remplir cette condition, la situation des enseignants doit connaître une amélioration au niveau administratif.

La dispense d'enseignement dans les locaux vétustes de la FIFABE et du Génie Rural pour les élèves du CEG doit trouver rapidement une solution.

Dans le cas souhaité de l'amélioration de la scolarisation des enfants, la commune a aussi besoin d'ouvrir un lycée sur son territoire.

Axes d'aménagement :

- Réalisation de campagnes soutenues de sensibilisation sur la nécessité de scolariser les enfants ;

- Mise aux normes des salles dans les établissements scolaires existants (installation d'adduction d'eau potable, sanitaires)
- Construction de nouvelles salles de classe et de nouveaux établissements scolaires selon les besoins définis ;

Compte tenu de la probabilité d'installation d'une partie des populations des fokontany d'Ambolomoty, Anosifisaka, Amboronazy dans la nouvelle localité, une partie des besoins estimés pour ces fokontany doit se construire dans la nouvelle localité.

- Mise en place d'un centre de formation technique et professionnelle (agriculture, élevage de volailles, artisanat) à Ampizaramaso
- Ouverture d'une EPP
- Ouverture d'un CEG à Ampizaramaso
- Ouverture d'un lycée à Ampizaramaso.

Le tableau suivant présente la répartition des salles de classe prévues pour les fokontany d'Ambolomoty, Anosifisaka, Amboronazy entre ces fokontany et la nouvelle localité.

| Fokontany | Besoins estimés | totaux | A construire dans le fokontany | A construire dans la nouvelle localité |
|-------------|-----------------|--------|--------------------------------|--|
| Ambolomoty | | 29 | 20 | 9 |
| Anosifisaka | | 13 | 8 | 5 |
| Amboronazy | | 10 | 6 | 4 |

- Construction de 3 nouvelles salles de classes pour les élèves du CEG actuel, et 5 autres supplémentaires pour les 15 ans à venir ;
- Demande d'intégration des enseignants FRAM dans le fonctionnariat et de recrutement d'enseignants nouveaux selon les besoins auprès du Ministère de tutelle;
- Scolarisation des enfants du fokontany d'Anosisoa, Antanamienjika, Antsingy, Maintimaso, Ambalavondro ;
- Ouverture d'une EPP, d'un CEG et d'un lycée dans la nouvelle localité à Ampizaramaso ;
- Mise en place d'un centre de formation technique et professionnelle (pour les branches agriculture, élevage, artisanat) à Ampizaramaso ;
- Ouverture d'un centre de familiarisation aux nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) à Ampizaramaso (type « vohikala »)

4.2.3. Orientations pour le secteur santé publique

Estimation des besoins :

Les besoins en formation sanitaire sont estimés sur la base des principes suivants :

- L'application de la norme de 1 CSB II avec 1 médecin pour 10 000 habitants et 1 CSB I avec 1 paramédical pour 5 000 habitants
- La distance maximum de localisation d'un centre de santé ne doit pas excéder 10 km
- L'accessibilité équitable des centres de santé de base pour la population
- Le respect des normes techniques pour les CSB, notamment en ce qui concerne les infrastructures connexes et les dotations des matériels et équipements

La commune d'Ambolomoty dispose d'infrastructures sanitaires suffisantes en nombre si l'on considère l'effectif actuel de la population (2 CSB II pour 22 614 habitants).

La projection de l'effectif de population indique la nécessité d'ouvrir un nouveau centre de catégorie II, puisque la population atteindra le nombre de 35 230 en 2028

L'état des lieux a aussi fait ressortir le sous équipements et le manque d'infrastructures connexes des centres de santé existants.

La localisation actuelle du CSB II du chef lieu de commune ne remplit pas les conditions de salubrité requises pour ce type d'établissement (proximité du marché et du terrain de sport et de spectacles) favorise pas la sérénité des malades. La transplantation de l'établissement dans un autre site représente une nécessité pour la commune. **(Voir carte n° 16).**

Axes d'aménagement

- Ouverture d'un nouveau CSB II à Tsiandrarafa pour servir les populations des fokontany de Tsiandrarafa, Maintimaso et Andranondaka ;
- Amélioration des réseaux routiers selon besoin estimés concernant la circulation dans la commune ;
- Construction d'un bâtiment pour transplanter le CSB II existant à Dongomena (à l'Est d'Andafiavaratra) ; déménagement du CSB II d'Ambolomoty ;
- Construction des équipements connexes relatifs aux établissements sanitaires selon les normes en vigueur ;
- Installation de système d'électrification par panneaux solaires pour les CSB II, et construction de salles pour accompagnants, cuisine, installation d'unité de dentisterie et de laboratoire d'analyse, construction de logements du personnel ;
- Installation d'ambulance pour 2 CSB II (Dongomena et Ampijoroa) ;

4.2.4. Orientation pour le secteur eau potable

La capacité totale des points d'eau actuellement aux normes et fonctionnels ne couvre que les besoins de 5400 personnes, alors que la population atteint le nombre de 22 614.

En partant des perspectives démographiques et en respectant la norme de 300 personnes pour un puits, la commune doit atteindre un taux de desserte de 100% pour la population de tous les fokontany d'ici 2028.

La répartition spatiale devra se réaliser de manière équitable pour tous les fokontany (voir **carte 21**) en tenant compte des besoins réels au niveau des hameaux et en respectant les normes techniques qui garantissent la potabilité de l'eau fixées par le ministère compétent.

Estimation des besoins :

L'estimation des besoins en adduction d'eau potable tient compte :

- des perspectives démographiques,
- de la norme d'un puits-forage pour 300 personnes,
- de l'équité de la répartition spatiale et des besoins réels au niveau des hameaux,
- des normes techniques garantissant la potabilité de l'eau.

Le tableau suivant présente les besoins en matière d'approvisionnement en eau potable :

| Fokontany | 2013 | | 2028 | | |
|----------------|--------------|--------------------------------|--------------|--------------|-------------------------------|
| | Population | Puits aux normes existants (I) | Population | Besoins (II) | Puits à construire (II) – (I) |
| Ambolomoty | 7248 | 1 | 11292 | 38 | 37 |
| Anosifisaka | 1812 | 0 | 2823 | 9 | 9 |
| Amboronazy | 1848 | 1 | 2879 | 10 | 9 |
| Anosikapika | 690 | 1 | 1075 | 4 | 3 |
| Andranondaka | 1902 | 2 | 2963 | 10 | 8 |
| Tsiandrara | 1936 | 2 | 3019 | 10 | 8 |
| Antanamienjika | 1026 | 3 | 1598 | 5 | 2 |
| Antsingy | 936 | 2 | 1458 | 5 | 3 |
| Maintimaso | 1230 | 1 | 1916 | 6 | 5 |
| Ampijoroa | 2088 | 2 | 3253 | 11 | 9 |
| Ambalavondro | 588 | 1 | 916 | 3 | 2 |
| Antanisoa | 912 | 2 | 1421 | 5 | 3 |
| Anosikely | 396 | 0 | 617 | 2 | 2 |
| Commune | 22614 | 18 | 35230 | 118 | 100 |

Tableau n°13 : Estimation des besoins en points d'eau eau potable par fokontany selon CR Ambolomoty et projections

Après calcul, les besoins en infrastructures d'adduction d'eau potable sont estimés à 118 puits aux normes d'ici 2028. (Voir **carte 21**)

Axes d'aménagement

- Planification opérationnelle et réalisation d'études techniques approfondie sur la base des besoins estimés ;
- Réalisation d'études approfondies de l'état du château d'eau et des bornes fontaines existants dans le chef lieu ;
- Réhabilitation du château d'eau et des bornes fontaines suivant le résultat des études ;
- Approvisionnement en eau potable du chef-lieu de la commune à travers la réhabilitation du château d'eau et des bornes fontaines déjà installés ;
- Construction des 100 puits aux normes prévues pour tous les fokontany et répartis selon le tableau des besoins, sauf pour les fokontany d'Ambolomoty, Anosifisaka, Amboronazy. En effet, compte tenu de la probabilité d'installation d'une partie des populations de ces fokontany à Ampizaramaso, une partie des besoins estimés pour ces fokontany doit se construire dans la nouvelle localité.

Le tableau suivant présente la répartition des puits prévus pour les fokontany d'Ambolomoty, Anosifisaka, Amboronazy entre ces fokontany et Ampizaramaso.

| Fokontany | Besoins estimés | totaux | A construire dans le fokontany | A construire à Ampizaramaso |
|-------------|-----------------|--------|--------------------------------|-----------------------------|
| Ambolomoty | | 37 | 27 | 10 |
| Anosifisaka | | 9 | 6 | 3 |
| Amboronazy | | 9 | 6 | 3 |

Objectif 2 : « : Garantir à l'ensemble de la population des espaces de vie conformes aux normes, sécurisés et dotés d'équipements répondant à leurs besoins fondamentaux »

4.2.5. Orientations pour le secteur urbanisme et habitat

Estimation des besoins en surfaces d'extension

- Le nombre de la population estimée en 2028 détermine le besoin en extension des zones d'habitat
- La norme nationale sur l'habitat attribue au moins 200 m2 par ménage pour l'extension des habitats.
- Les superficies des zones d'extension d'habitat calculées selon les normes suscitées doivent être majorées de 50 %, en prévision de l'implantation des équipements publics et communautaires nécessaires.
- Les contraintes physiques et les critères d'aménageabilité doivent être pris en compte lors de la délimitation des zones d'extension des habitats. En effet, les zones inondables et les parties touchant des pentes très fortes (>30%) ainsi que les zones sensibles sont catégoriquement exclues ;

Les besoins en équipements publics ont été identifiés avec la concertation de la population locale.

| Fokontany | Population 2013 | zones d'habitats [ha] | Population 2028 | Surfaces nécessaires [ha] | Besoins en Extension selon projection [ha] | Besoins en Extension selon perception locale [ha] |
|----------------|-----------------|-----------------------|-----------------|---------------------------|--|---|
| Ambolomoty | 7248 | 65,4 | 11292 | 56 | 0 | 5,1 |
| Anosifisaka | 1812 | 8,4 | 2823 | 14 | 6 | 0 |
| Amboronazy | 1848 | 7,7 | 2879 | 14 | 7 | 0 |
| Anosikapika | 690 | 9,2 | 1075 | 5 | 0 | 0 |
| Andranondaka | 1902 | 30,4 | 2963 | 15 | 0 | 2,5 |
| Tsiandrarafa | 1936 | 63,8 | 3019 | 15 | 0 | 11,8 |
| Antanamienjika | 1026 | 20,2 | 1598 | 8 | 0 | 30,3 |
| Antsingy | 936 | 26,9 | 1458 | 10 | 0 | 1,6 |
| Maintimaso | 1230 | 15,1 | 1916 | 10 | 0 | 28,4 |
| Ampijoroa | 2088 | 14,0 | 3253 | 16 | 2 | 0,3 |
| Ambalavondro | 588 | 8,0 | 916 | 5 | 0 | 0,3 |
| Antanisoa | 912 | 14,5 | 1421 | 7 | 0 | 6,2 |
| Anosikely | 396 | 2,6 | 617 | 3 | 0 | 0 |
| Commune | 22614 | 286 | 35230 | 179 | 0 | 86,5 |

Tableau n° 14 : Répartition des besoins en surfaces d'extension par fokontany selon projections et calculs SIG

Le tableau indique l'insuffisance d'espaces pour l'extension des fokontany d'Anosifisaka, Amoronazy et Ampijoroa, la commune doit mettre en place une nouvelle localité pour accueillir le surplus de population de ces fokontany.

Estimation des besoins en équipements et infrastructures publics selon la perception locale :

Pour le bourg d'Ambolomoty chef lieu de commune:

- Installation de sanitaires publics (« bains douches »)
- Installation de bacs à ordures au marché
- Construction de puit au marché
- Réhabilitation de la fondation et de la clôture du marché couvert
- Construction de stands commerciaux près du marché
- Ouverture de marché de bovidés à Ankadibe
- Mise aux normes du stade de football actuel
- Construction de terrain de sport attenant au stade de football
- Installation de tuerie aux normes à Ambany Atsimo
- Installation de décharge publique à Ankadibe Est
- Ouverture d'un gîte d'étape et d'une salle de réunion pour la commune dans l'enceinte de l'actuel CSB II après déménagement de celui-ci
- Finalisation des travaux de finition des locaux prévus pour abriter la Mairie
- Déménagement des bureaux de la commune dans le nouveau bâtiment

Pour la nouvelle localité :

- Élaboration de Plan d'Urbanisme Sommaire pour la nouvelle localité à Ampizaramaso en vue de mieux organiser l'espace
- Ouverture d'un grand marché de produits locaux (produits de l'agriculture et de l'élevage de volailles)
- Construction d'un bâtiment et ouverture d'un centre de formation technique et professionnelle (agriculture, élevage de volailles, artisanat)
- Ouverture d'une EPP
- Ouverture d'un CEG
- Ouverture d'un lycée
- Installation d'un parking pour les transports publics
- Installation de parking pour les véhicules poids lourds
- Installation d'un terrain de sports (football, basket-ball, volley-ball, hand-ball)
- Installation de bacs à ordures
- Installation de sanitaires publics (« bains douches »)
- Construction d'une maison polyvalente qui abritera : une salle de fête, des locaux pour les associations existantes dans la commune, une salle de bibliothèque, une salle pour la vulgarisation des nouvelles technologies d'information et de communication
- Extension de l'électrification du chef lieu jusqu'à Ampizaramaso

Pour la localité d'Ampijoroa :

- Électrification de la localité par système solaire
- Installation de tuerie aux normes
- Installation de bacs à ordures
- Installation de sanitaires publics (« bains douches »)

Pour les autres chefs lieux de fokontany

- Construction de bureau de fokontany
- Installation de terrains de sport
- Construction de greniers communautaires villageois à Anosifisaka, Antanisoa, Maintimaso, Tsiandrarafa, Antsingy
- Installation de bacs à ordures
- Installation de sanitaires publics (« bains douches »)

Axes d'aménagement

- Mise en place de zones d'extension de l'habitat pour l'ensemble de la commune pour une superficie totale de 87 ha
- Demande de transfert à la commune des 87 Ha identifiés dont 48,1 Ha pour l'installation d'une nouvelle localité à Ampizaramaso et programmation de la mise en place des infrastructures listées
- Extension de l'électrification d'Ambolomoty jusqu'à Ampizaramaso.

4.2.6. Orientation pour le secteur foncier

La sécurisation foncière constitue un élément déterminant pour assurer l'essor des activités de la population ;

Axes d'aménagement :

- Réalisation de campagnes d'information concernant les lois régissant le domaine foncier
- Renforcement des sensibilisations sur la régularisation administrative des terrains mis en valeur (encourager l'obtention des certificats fonciers) notamment à Anosikely, Anosifisaka, Tsiandrarafa, Anosikapika
- Affichage des coûts de réalisation des démarches administratives en matière foncière
- Demande de mise à jour du PLOF
- Équipement de l'agent du guichet foncier en moyen de transport
- Renforcement de la collaboration entre le guichet foncier et les services des domaines et de la topographie de la région

4.2.7. Orientation pour la sécurité publique

Pour produire et vivre dans la sérénité, la population a besoin d'un renforcement de la sécurité publique locale.

Axes d'aménagement

- Accélération de l'homologation du « DINA » communal
- Renforcement des capacités et des équipements des comités de vigilance installés dans les fokontany
- Installation d'un poste avancé de gendarmerie à Ampizaramaso
- Consolidation de l'utilisation du registre des non-résidents pour assurer le contrôle des flux de personnes

Objectif 3 : « Assurer la permanence de la continuité territoriale de la commune »**4.2.8. Orientations pour le secteur transport et communication****Estimation des besoins**

L'état des voies de circulation conditionne l'accès de la population aux infrastructures et services sociaux de base (CSB, école, administration). Et le développement des échanges commerciaux dans la commune comme ceux menés avec les autres communes dépendent aussi de cet état des voies et moyens de circulation.

Ainsi, la commune rurale d'Ambolomoty doit assurer la permanence de la possibilité de liaison entre le chef lieu de commune et tous les fokontany.

Le tableau suivant présente les pistes à entretenir et les types d'aménagement estimés nécessaires:

| Trajets ou pistes | Longueurs (Km) | Aménagements |
|--|----------------|---|
| MAROVOAY - AMBOLOMOTY - Ampizaramaso | 7,33 km | Réhabilitation de la totalité de la RN8 (bitumage) |
| Lalana mampitohy an'i Fkt Antsingy à Antanamenjika | 3,14 km | Réhabilitation du pont (Ambararata) et rehaussement de la digue |
| Lalana mampitohy an'i Fkt Andranondaka à Ambohijaoka | 2,25 km | Mise en place Passerelle aux normes au nord de la localité d'Andranondaka |
| Antanisoa à Ambalavondro | 0,86 km | Rehaussement de la digue entre les deux localités, lutte anti érosive par plantation de vétiver |
| Tsiandrarafo vers Maintimaso | 3,53 km | Mise en place ouvrage au niveau de Matsakatay |
| Tsiandrarafo vers Ambolomoty | 5,32 km | Rehaussement de la piste sur 500 m |
| Anosikapika vers Amboronazy | 0,9 km | Rehaussement de la digue, mise en place ouvrages |
| Tsiandrarafo vers Marosakoa kely | 2,95 km | Rehaussement de la digue, mise en place ouvrages |
| Antokomamy vers Ambalabe | 0,5 km | Rehaussement de la digue, mise en place ouvrages lutte anti érosive par plantation de vétiver |
| Ambolomoty vers Marosakoa | 1,5 km | Rehaussement de la digue, mise en place ouvrages |

Tableau n°15 : Besoins en infrastructures routières selon cartographie participative

Axes d'aménagement :

- Élaboration d'études techniques préalables sur la nature et la faisabilité des opérations d'amélioration des pistes identifiées par la perception locale, avec les responsables techniques des Ministères compétents;
- Mise en œuvre des besoins validés par les études techniques.

Objectif 4 : « Garantir la qualité de l'environnement, la disponibilité des ressources naturelles, et la préservation des zones sensibles »

4.2.9. Orientations pour le secteur environnement

Le constat de la faible étendue des ressources naturelles restantes et la détérioration du sol ainsi que l'ensablement progressif des cours d'eau, a amené la commune à considérer comme besoins importants la préservation des ressources actuellement disponibles, l'augmentation de surfaces reboisées et la gestion durable des zones sensibles (forêts, marécages, cours d'eau).

Axes d'aménagement

- Préservation des forêts restantes
- Mise en place d'une structure de gestion durable des ressources forestières et des ressources en eau (VOI) à Tsiandrara, Maintimaso, Antanamienjika.
- Renforcement des capacités des agents de reboisement (Vaomieran'ny Ala ou VNA), chargés aussi de la lutte contre les feux de brousse, mise à disposition des équipements nécessaires pour ces agents.
- Programmation de plantation de vétivers le long des principaux cours d'eau : Vavanimarovoay, Karambo, Vavanimaintimaso et sur les digues entre Antanisoa et Ambalavondro, ainsi qu'entre Antokomamy et Ambalabe (fokontany Anosifisaka)
- Programmation de reboisement à vocation de conservation et de valorisation pour la production de bois d'œuvre, sur une surface totale de 540 Ha.
- Promotion d'une campagne de sensibilisation et d'éducation environnementale sur le lien entre changement climatique et la dégradation de l'environnement
- Promotion d'une campagne de sensibilisation et d'éducation sur la lutte contre la défécation à l'air libre
- Promotion d'une campagne de sensibilisation et d'éducation sur l'utilisation des décharges et bacs à ordures.

Objectif 5 : « Favoriser le plein emploi et l'amélioration du rendement des activités de la population »

4.2.10. Orientations pour le secteur économie

Estimation des besoins

98% de la population actuelle de la commune tire l'essentiel de ses revenus de la riziculture. Ce constat souligne l'importance du secteur rizicole dans la commune. L'analyse de l'état des lieux a pourtant remarqué la quasi saturation de cette activité dans la commune en raison de l'insuffisance de surfaces d'extension des rizières.

Aussi, l'estimation des besoins du secteur économie porte sur les éléments conditionnant l'amélioration de la production rizicole en termes de qualité et de rendement, mais aussi sur les possibilités de promouvoir d'autres activités en activités principales d'une partie de la population.

En termes de surfaces agricoles :

Les déterminations des besoins sont proportionnelles à la croissance de la population qui est estimée à 35 230 en 2028.

Les normes établies par le ministère de l'agriculture servent d'élément de base de l'estimation des besoins pour assurer la sécurité alimentaire de la population:

- En moyenne ; une personne consomme 138 kg de riz blanc
- 65% de la production en paddy sont retenus comme quantité réelle de riz blanc

- Le rendement rizicole moyen de la commune est de 2 T/ha

Le tableau ci-après résume l'estimation des besoins de la commune d'ici 2028:

| Fokontany | Population totale 2028 | Besoin en riz blanc [t] (138 kg / habitant) | Surface rizicole nécessaire [ha] (65% * 2 t/ha) |
|----------------|------------------------|---|---|
| Ambolomoty | 11292 | 1558 | 1199 |
| Anosifisaka | 2823 | 390 | 300 |
| Amboronazy | 2879 | 397 | 306 |
| Anosikapika | 1075 | 148 | 114 |
| Andranondaka | 2963 | 409 | 315 |
| Tsiandrarafa | 3019 | 417 | 320 |
| Antanamienjika | 1598 | 221 | 170 |
| Antsingy | 1458 | 201 | 155 |
| Maintimaso | 1916 | 264 | 203 |
| Ampijoroa | 3253 | 449 | 345 |
| Ambalavondro | 916 | 126 | 97 |
| Antanisoa | 1421 | 196 | 151 |
| Anosikely | 617 | 85 | 65 |
| Commune | 35230 | 4862 | 3740 |

Tableau n°16 : Estimation des besoins en surface de rizières pour 2028 selon calculs SIG

En tenant compte de la surface rizicole actuelle (2 849 ha), la commune ne dispose pas de suffisamment de rizières pour nourrir sa population. En effet, le besoin en surface rizicole en 2028 atteint 3 740 ha. Les calculs révèlent que la commune a besoin d'une extension des rizières de l'ordre de 891 Ha.

La population a pu déterminer 695 Ha de surface d'extension (**voir carte n° 22**) pour l'ensemble des cultures (y compris les cultures de contre saison). Pour réellement assurer la disponibilité de riz blanc en quantité suffisante pour la population, en sachant qu'une partie de la production est vendue, il faudrait augmenter la production par l'augmentation du rendement à l'hectare. Une amélioration du rendement exige une bonne irrigation des zones identifiées.

En termes d'irrigation :

La commune dispose déjà de l'ensemble formé par le canal principal et les canaux secondaires d'irrigation. Les besoins se situent dans la rénovation totale de l'ensemble des canaux, et le renforcement des capacités des structures de gestion.

En termes d'infrastructures et équipements collectifs:

Afin d'améliorer la rentabilité des activités agricoles (rizicultures et élevage), les producteurs ont besoin de maîtriser les prix par le stockage des produits de leurs activités.

Pour l'élevage (volailles et bovidés), les besoins se situent tout d'abord au niveau du suivi de la santé des animaux, et ce pour assurer la qualité des produits, puis au niveau des débouchés.

Axes d'aménagement

Pour assurer l'amélioration des rendements des activités de la population, les axes d'aménagement proposés sont :

Pour l'agriculture :

- Rénovation totale de l'ensemble des canaux d'irrigation par : curage et enlèvement des sables, remise à la taille initiale par élargissement et dragage, colmatage des trous et fissures ;
- Formation des membres de la fédération des associations d'usagers de l'eau en matière de technique d'entretien des canaux et de gestion ;
- Accélération des démarches d'homologation du « DINA » sur l'utilisation de l'eau pour l'irrigation ;
- Promulgation d'arrêté communal de nomination des responsables du contrôle du respect du « DINA » ;
- Renforcement de la coopération des associations d'usagers des canaux d'irrigation avec la plate forme de la société civile de la région ;
- Programmation d'évaluations périodiques des travaux d'entretien des canaux d'irrigation, suivie de rapports publics en assemblées de fokonolona ;
- Incitation d'investisseurs privés loueurs de tracteurs dans la commune ;
- Construction de greniers communautaires villageois à Anosifisaka, Antanisoa, Maintimaso, Tsiandrarafa, Antsingy ;
- Promotion de l'arboriculture (mangues) ;
- Incitation d'investisseurs privés pour la transformation de fruits (mangues) ;
- Mise en place d'une zone d'investissements privés pour la transformation des mangues près d'Ampizaramaso.

Pour l'élevage :

- Promotion de la formation et du recyclage des éleveurs de volailles en techniques d'élevage, de gestion et de recherche de débouchés ;
- Promotion de la structuration en associations des éleveurs de volailles et de bovidés ;
- Réalisation d'études concernant les filières « canards » et « poulets » ;
- Incitation d'investisseurs privés pour la transformation des produits de l'élevage de volailles (conserverie, production de foies gras)
- Mise en place d'une zone d'investissements privés pour la transformation des produits de l'élevage près d'Ampizaramaso ;
- Installation de couloirs de vaccination aux normes à Tsiandrarafa, Andranondaka, Ambolomoty et Antanisoa ;
- Promotion de la pisciculture à Ambolomoty et Maintimaso ;

Pour le commerce :

- Ouverture d'un grand marché de produits locaux (riz, légumes, volailles, mangues) à Ampizaramaso ;
- Ouverture d'un grand marché de produits locaux à Ampijoroa
- Construction de stands près du marché journalier du chef lieu de commune ;
- Ouverture d'un marché de bovidés à Ankadibe (fokontany d'ambolomoty) ;

4.3 Zonage des vocations des terres

En se basant sur les principes d'aménagement et en considérant les objectifs et orientations sectorielles susmentionnées, la Commune d'Ambolomoty a procédé au processus de délimitation des zonages concertés de son territoire. Ainsi, six (6) grandes affectations ont été définies.

- Zone d'habitat,
- Zone d'agriculture locale,
- Zone de pâturage et de savanes,
- Zone d'investissements industriels,
- Zone de reboisement,
- Écosystèmes naturels à préserver, comprenant les forêts naturelles et les zones humides.

4.3.1. Zone d'habitat

Définition : Il s'agit des zones où vit actuellement la population de la commune, et les surfaces destinées à l'extension des villages. Ces zones comprennent également les surfaces prévues pour la mise en place des infrastructures sociales et des équipements publics prédéfinis.

Surfaces affectées : 373 Ha dont 87 Ha pour l'extension (voir plan croquis).

Usages dominants : Habitations, installation de bâtiments pour l'exercice d'activités économiques (secteurs secondaire et tertiaire).

Usages compatibles : installation d'infrastructures sociales, d'équipements publics, réseaux routiers internes, espaces verts individuels ou collectifs, structures de protection antiérosive ou contre les feux.

Bases légales de référence : code et autres textes liés à l'urbanisme et l'habitat, textes sur les zones sensibles, normes sectorielles sur les infrastructures sociales et équipements publics, dina local homologué, législation foncière.

4.3.2. Zone d'agriculture locale

Définition : Il s'agit des surfaces destinées aux activités agricoles de la population locale.

Surfaces affectées : 3 809 Ha

Usages dominants : riziculture, rizi-pisciculture, autres cultures paysannes (cultures de décrue et contre saison), l'arboriculture paysanne, les friches ;

Usages compatibles : Installation d'ouvrages et d'infrastructures liés à l'agriculture paysanne (barrages, canaux, unités de stockage, etc...), aménagement de pistes d'évacuation des produits, installation de protection antiérosives et contre les feux.

Bases légales de référence : textes sectoriels relatifs à chaque activité et infrastructures installées ; législation foncière ; textes sur la protection des zones sensibles avoisinantes.

4.3.3. Zone pâturage et de savanes

Définition : il s'agit des surfaces destinées à l'élevage et aux pâturages afin de réduire les conflits perpétuels entre les éleveurs et les agriculteurs.

Surfaces affectées : 79 Ha

Usages dominants : pâturages naturels ou pâturages améliorés.

Usages compatibles : Installation d'infrastructures liées à l'élevage (couloirs de vaccination, abreuvoir, etc.), aménagement de pistes d'accès.

Bases légales de référence : Textes sectoriels relatifs aux activités et infrastructures installées, législation foncière, DINA locaux homologués.

4.3.4. Zone d'investissements économiques

Définition : Il s'agit des espaces réservés pour les investissements privés dont les impacts devront profiter à la population locale et améliorer l'attractivité communale en termes d'infrastructures (création de richesses et d'emplois, impacts sociaux et économiques).

Surfaces affectées : 16 Ha pour des investissements de traitement ou de transformation des produits de l'élevage et de l'agriculture.

Usages dominants : Exploitation pour la transformation des produits de l'élevage de volailles, protection contre les feux.

Usages compatibles : construction des bases à vies et des infrastructures sociales.

Bases légales de référence : Textes sectoriels relatifs aux activités et infrastructures installées, MECIE, cahiers des charges respectifs, législation foncière.

4.3.5. Zone de reboisement

Définition : Il s'agit des surfaces destinées au reboisement qui peut être à vocation environnementale et à vocation économique.

Surfaces affectées : 540 Ha.

Usages dominants : réserves foncières de reboisement à gérer par le service déconcentré des forêts et la Région ; reboisement communal pour améliorer la couverture végétale ; reboisement individuel à vocation énergétique (charbon), autres reboisements à vocation économique. Protection contre les feux et les divagations des bovidés.

Usages compatibles : pépinières, apiculture, production de charbon, production de bois d'œuvre, collecte des fibres végétales, production des huiles essentielles à base de racine et des feuilles. Installation d'ouvrages ou d'infrastructures liés à la foresterie ; aménagement de piste d'accès.

Bases légales de référence : législations forestière et foncière ; cahiers des charges pour TGRN et RFR.

4.3.6. Eco systèmes naturels à préserver

Définition : Il s'agit d'écosystème naturel à préserver et/ou à gérer durablement, constituées des forêts naturelles, des savanes arborés, des marécages, des plans d'eau et de sol nu dont la gestion peut être assurée par l'État ou par la communauté de base conjointement avec la collectivité locale.

Surfaces affectées : 276 Ha.

Usages dominants : conservation, préservation, restauration ou valorisation durable selon la nature et l'état des ressources.

Usages compatibles : installation d'ouvrages ou d'infrastructures annexes liés à la conservation, la restauration ou l'exploitation forestière, l'éco tourisme et autres valorisations durables des ressources ; Aménagement de pistes d'accès.

Normes : Législations sur les zones sensibles, les règles sur le régime forestier, les règles sur le transfert de gestion et la gestion forestière ; les DINA homologués auprès des entités compétentes ; les contrats de gestion ou les conventions d'exploitation ainsi que les cahiers de charges ; la législation foncière.

4.4 La carte de zonage des vocations des terres

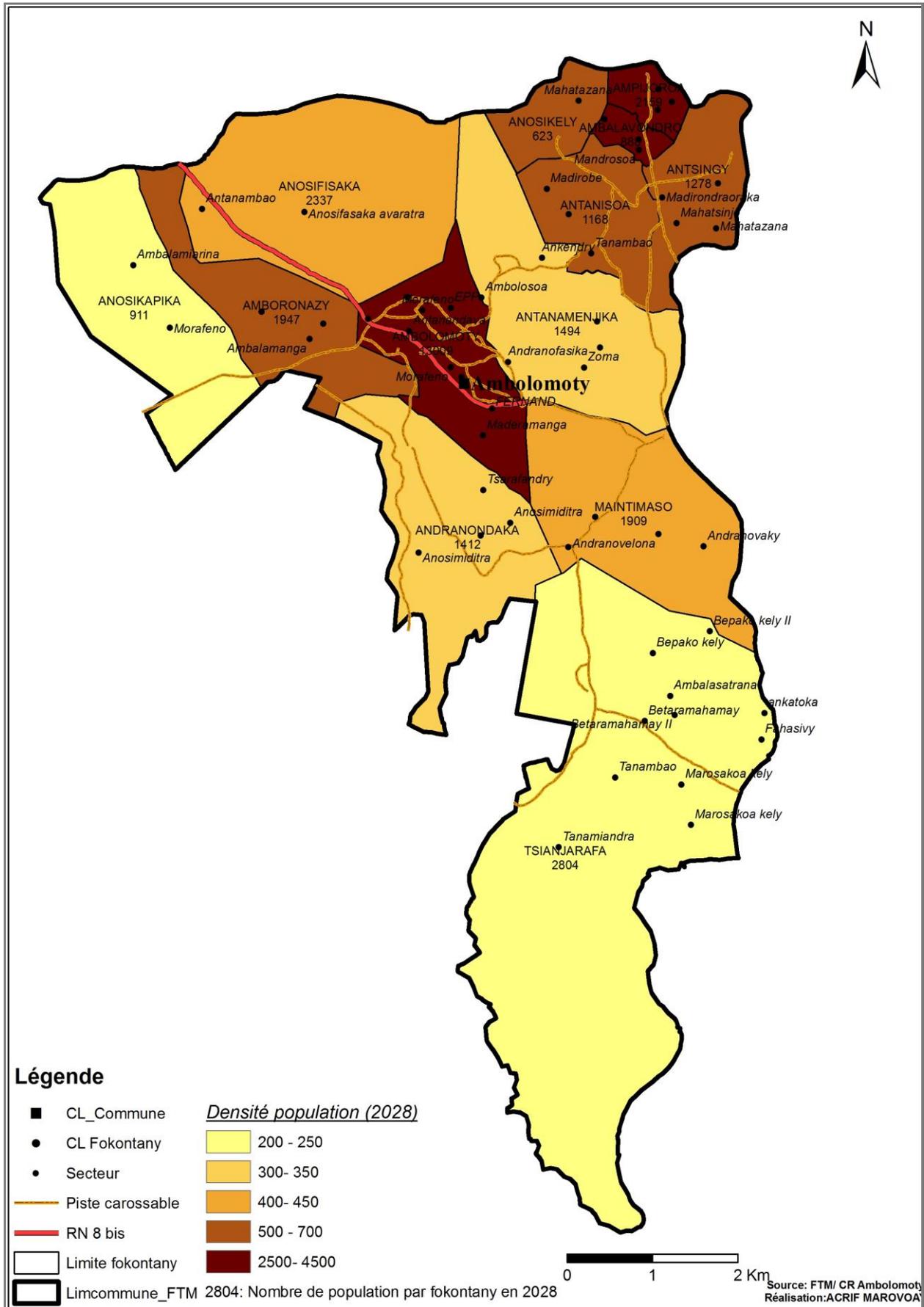
La carte d'aménagement (Voir **Carte**) est la traduction spatiale du zonage du territoire communale contenant :

- Les aménagements qui comprennent les zones d'habitat, les zones d'agriculture et d'investissements économiques, de reboisement, de pâturage ainsi que les tracés de routes et de pistes ;
- Les zones sensibles à préserver d'ici 2028 comprenant les plans d'eau, les zones humides et les forêts ;
- Les projets d'infrastructures routières et hydro agricoles à mettre en place d'ici 2028 ;
- Les vocations futures des zones homogènes du territoire communal qui intègrent les orientations sectorielles et qui ont été définies par la population pendant le processus de zonage.

| Surface en hectares : Vocation Fokontany | Ambolomoty | Anosifisaka | Amoronazy | Anosikapika | Andranondaka | Tsiandrara | Antanamienjika | Antsingy | Maintimaso | Ampijoroa | Ambalavondro | Antanisoa | Anosikely | Commune |
|---|------------|-------------|------------|-------------|--------------|-------------|----------------|------------|------------|-----------|--------------|------------|------------|-------------|
| Valorisation locale | 254 | 578 | 281 | 402 | 415 | 1311 | 473 | 293 | 411 | 52 | 37 | 189 | 105 | 4801 |
| Zone d'habitat | 70 | 8 | 8 | 9 | 33 | 76 | 51 | 29 | 44 | 14 | 8 | 21 | 3 | 373 |
| Agriculture locale | 146 | 565 | 271 | 393 | 365 | 971 | 345 | 163 | 293 | 37 | 27 | 131 | 102 | 3809 |
| Reboisement | 20 | 5 | 2 | 0 | 16 | 240 | 75 | 102 | 42 | 0 | 1 | 37 | 0 | 540 |
| Pâturage et savanes | 18 | 0 | 0 | 0 | 1 | 24 | 3 | 0 | 33 | 0 | 0 | 0 | 0 | 79 |
| Investissements économiques | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 |
| Zone d'investissements industriels | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 |
| Eco systèmes naturels | 24 | 13 | 9 | 2 | 10 | 193 | 0 | 0 | 12 | 2 | 0 | 6 | 2 | 276 |
| Forêt et bois à préserver | 22 | 13 | 0 | 0 | 2 | 174 | 0 | 0 | 9 | 0 | 0 | 6 | 0 | 215 |
| Zone humide à préserver | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 |
| Plan d'eau | 0 | 13 | 9 | 2 | 7 | 11 | 0 | 0 | 3 | 2 | 0 | 0 | 2 | 50 |
| Sans couvert végétal | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Total général | 278 | 591 | 290 | 404 | 425 | 1504 | 473 | 293 | 439 | 54 | 37 | 195 | 108 | 5092 |

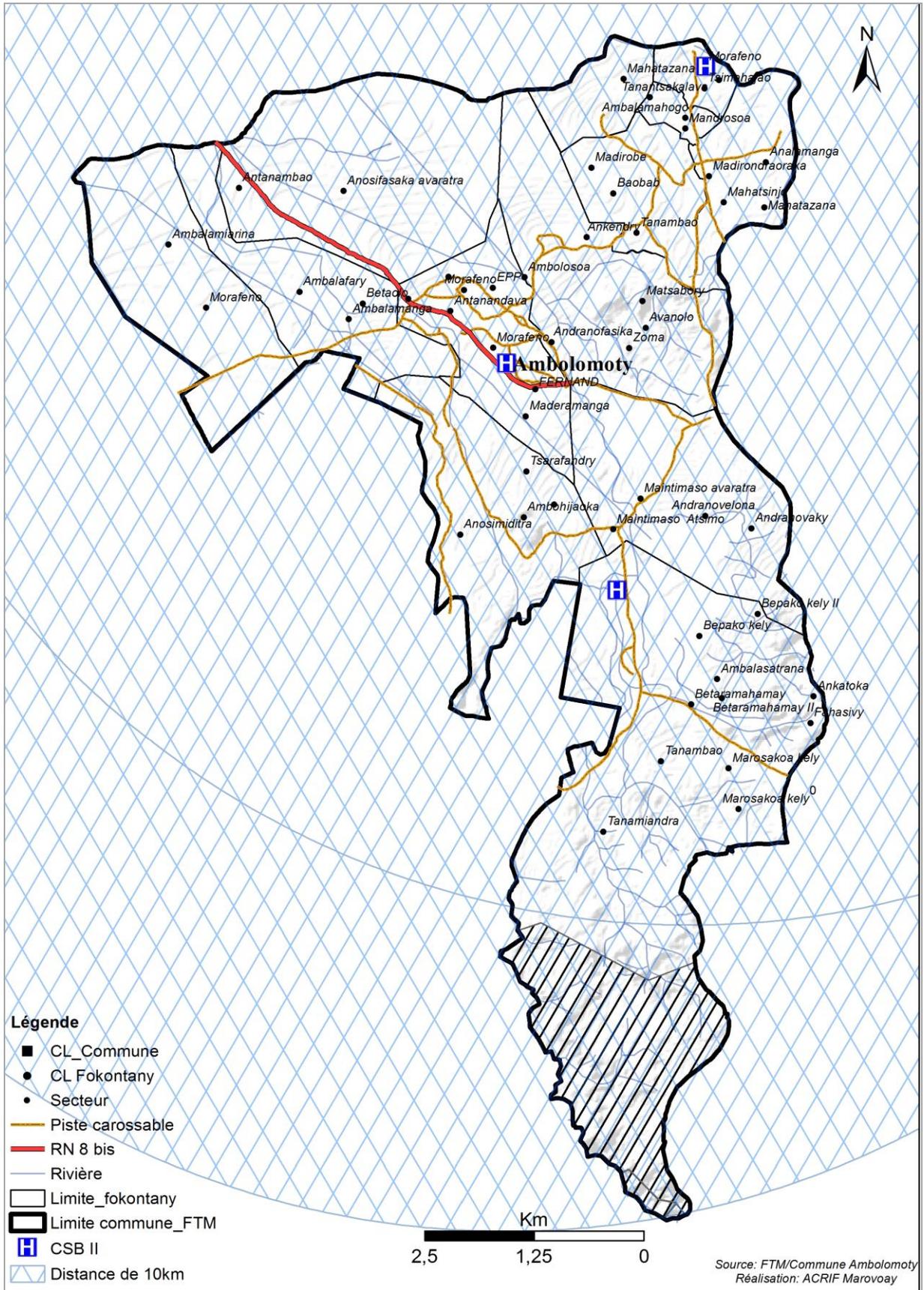
Tableau n°17 : Les vocations des terres par fokontany selon zonage

Ainsi, si le territoire communal est valorisé selon le scénario d'aménagement du SAC, la zone d'habitat passera de 5,6% à 7,3% du territoire et les autres zones aménagées occuperont 87% de la surface communale (agriculture locale, pâturage et savanes et investissements économiques, reboisement), si elles ne représentaient que 61% en 2013

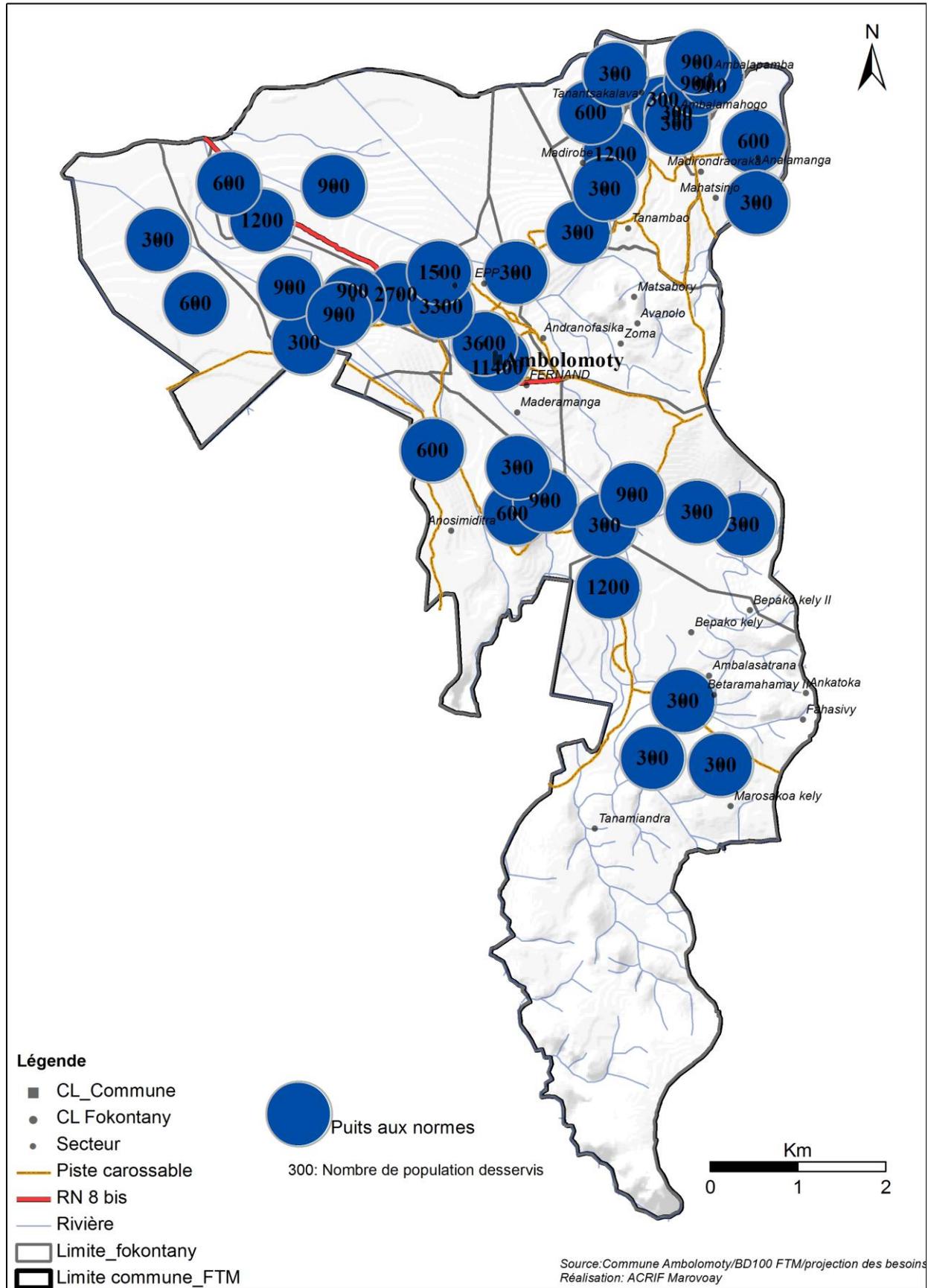


Carte 15: La répartition de la population en 2028

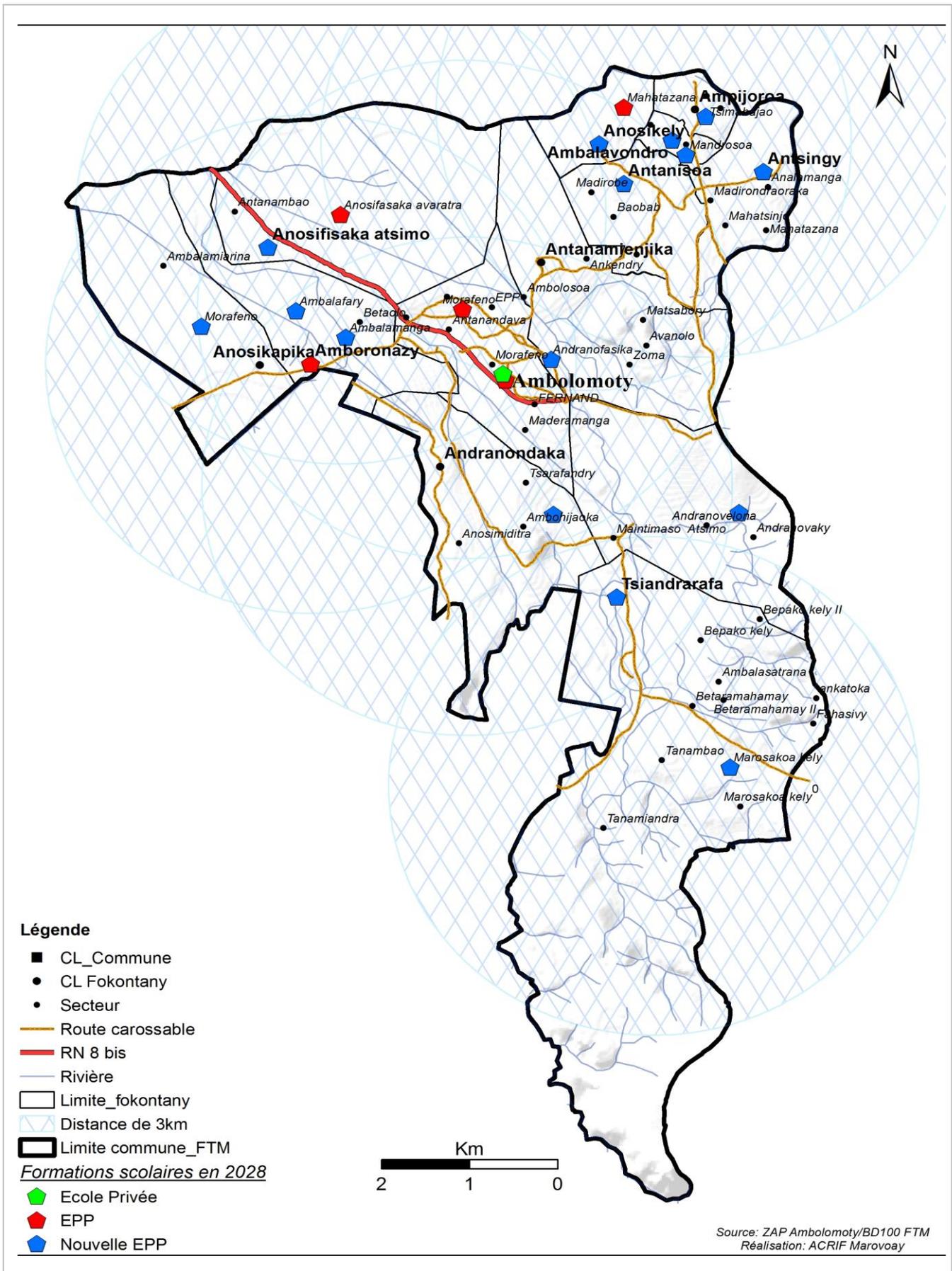
SAC AMBOLOMOTY



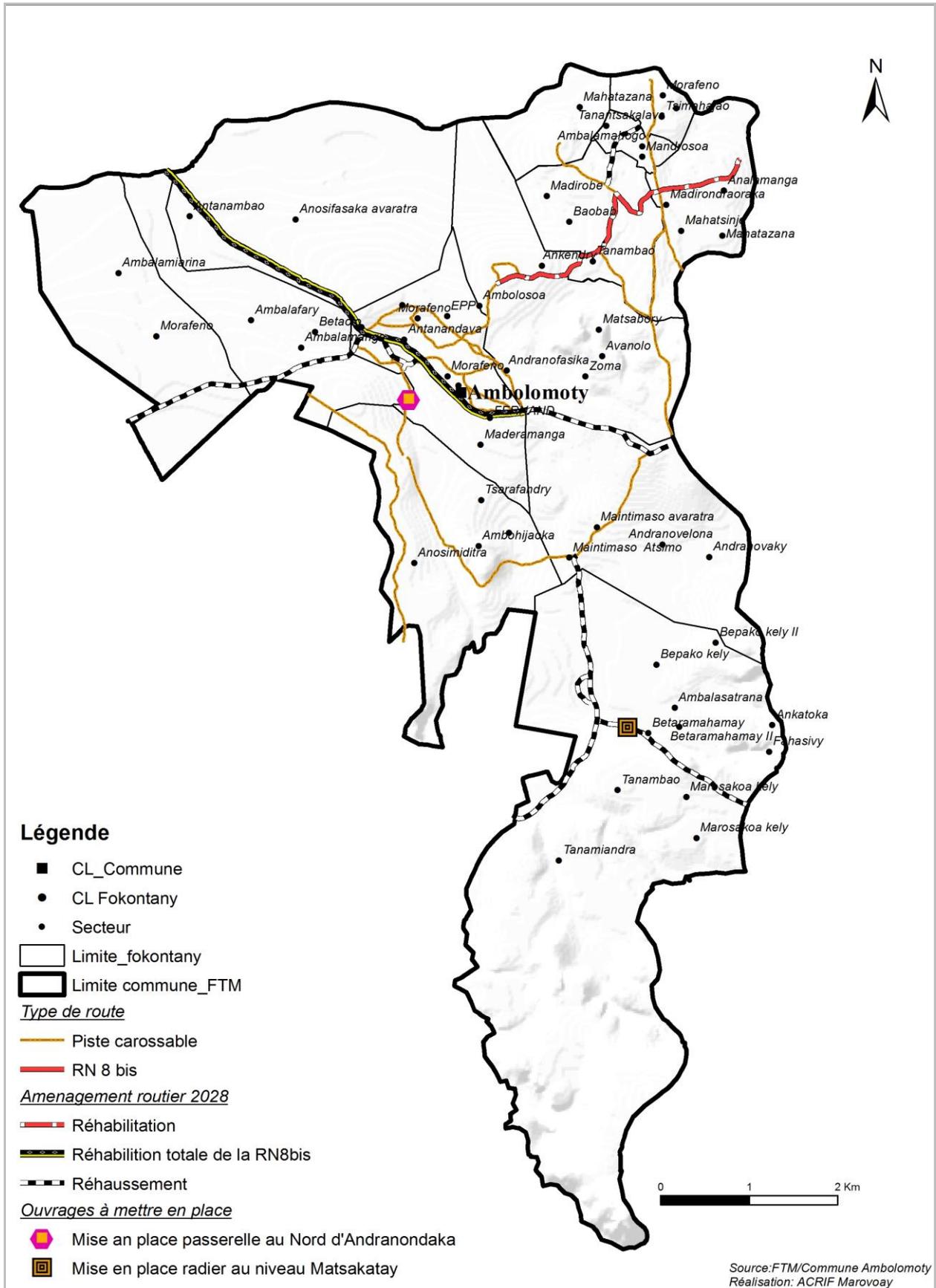
Carte 16 : Les formations sanitaires en 2028



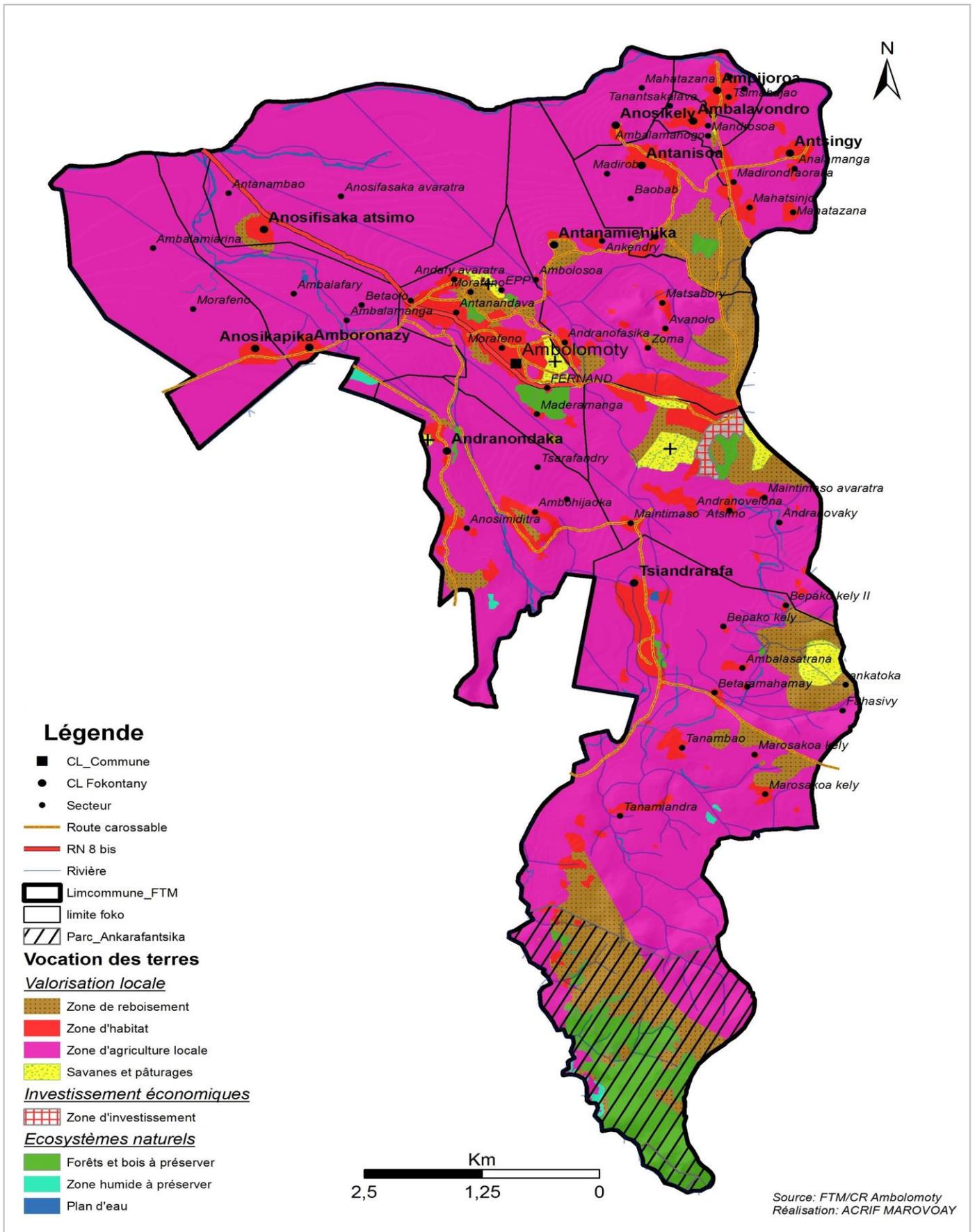
Carte 17: L'accès à l'eau potable en 2028



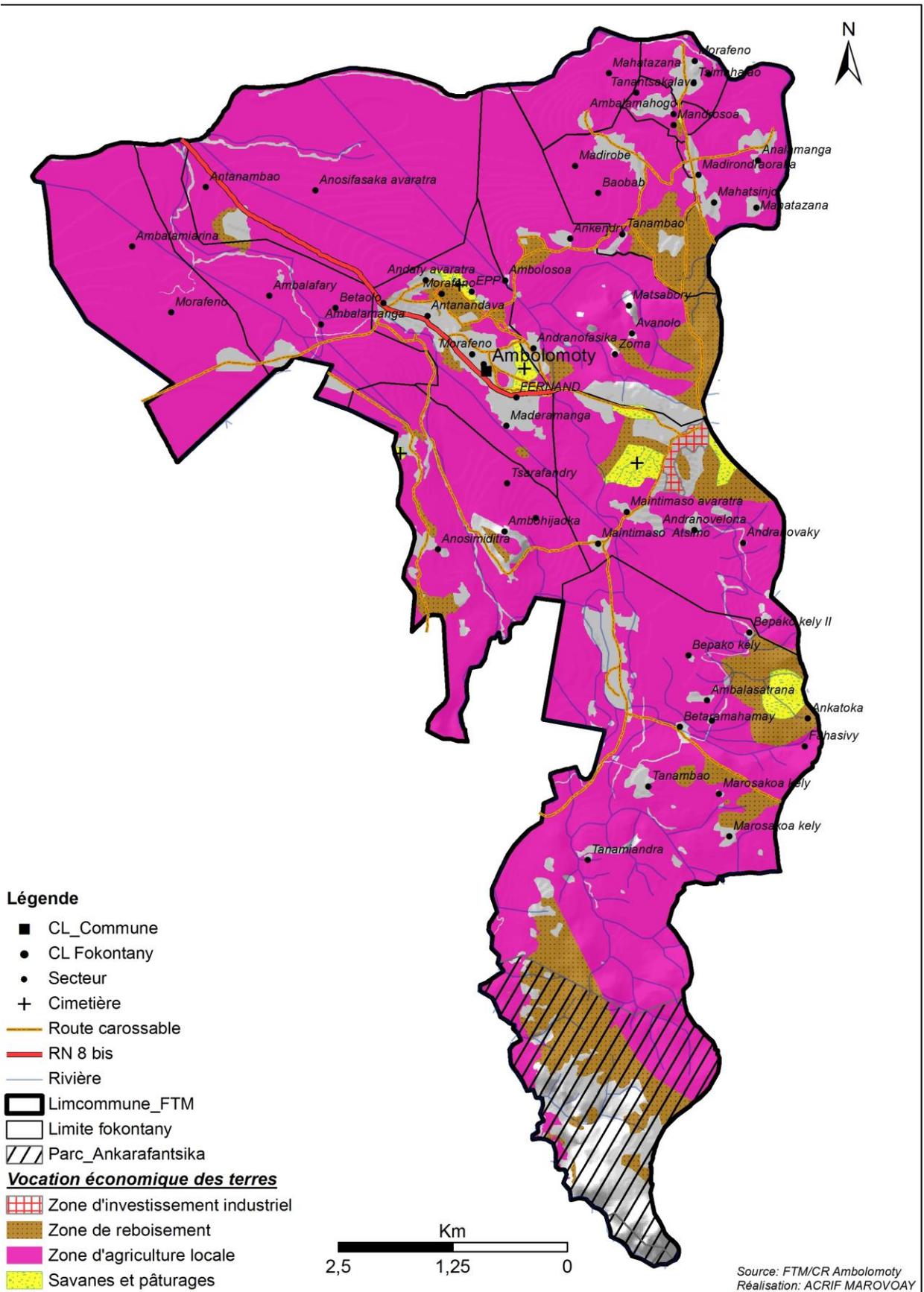
Carte 18: L'accès à l'éducation primaire en 2028



Carte 19: Le réseau routier en 2028

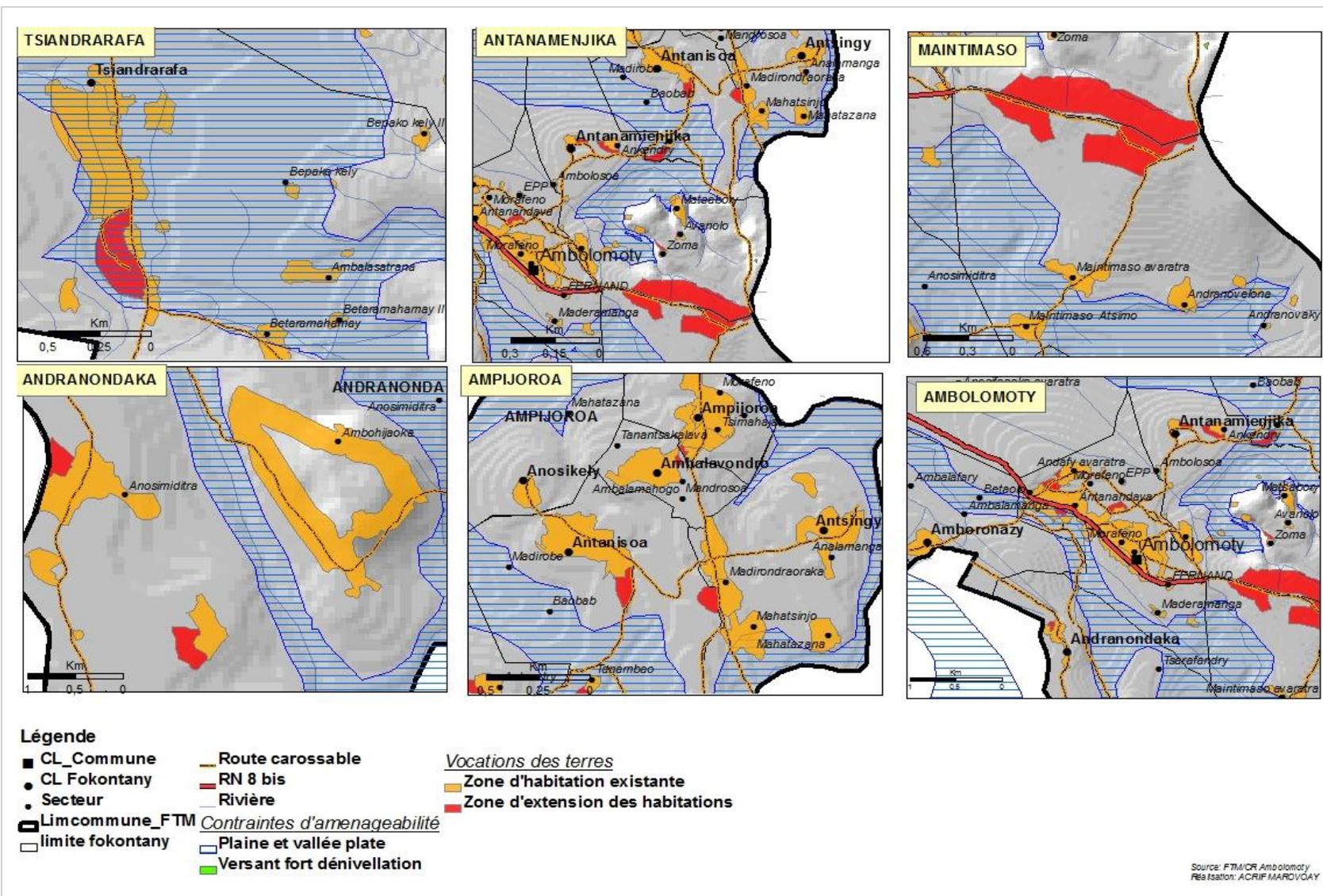


Carte 20: Le zonage des vocations des terres pour 2028

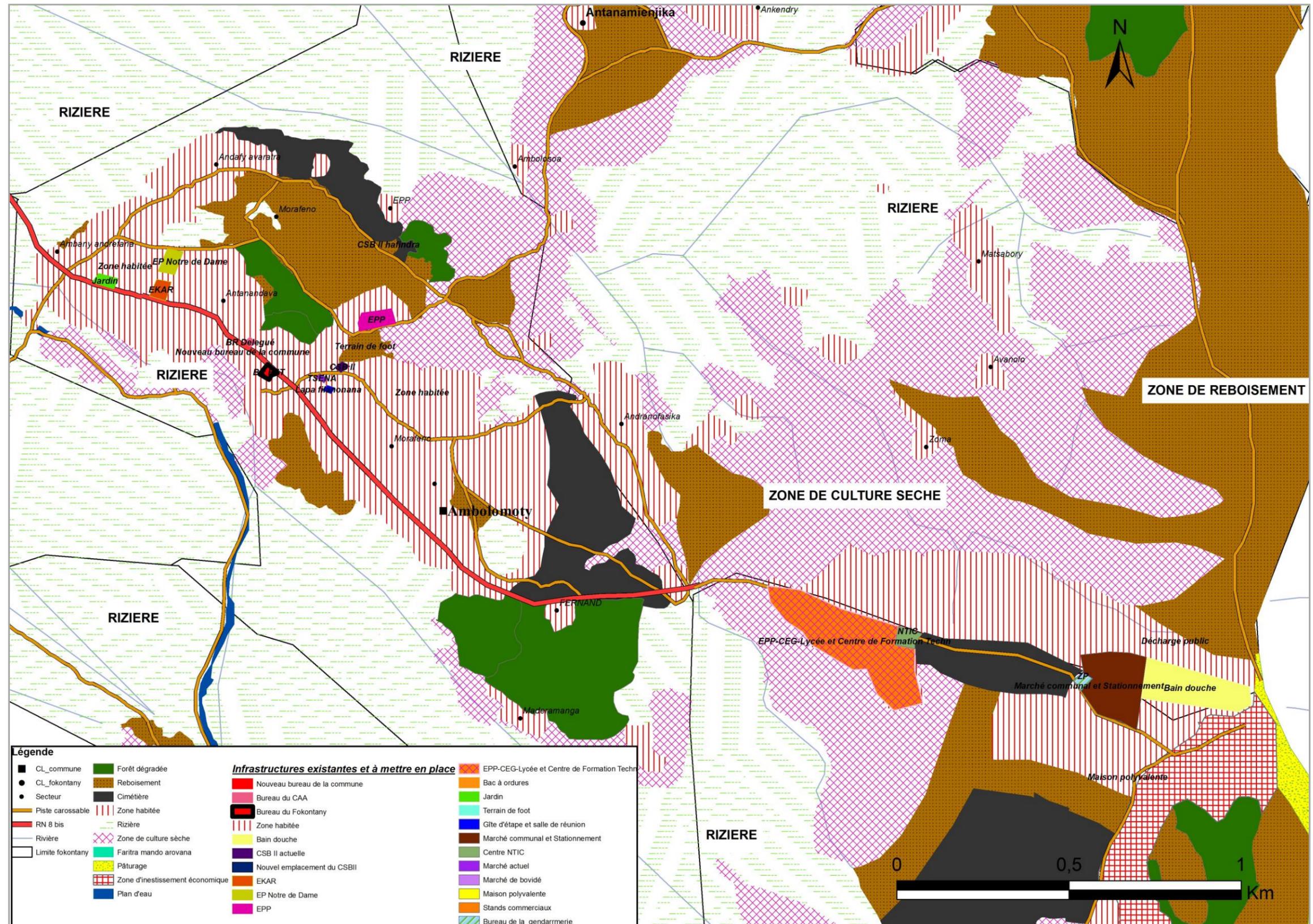


Carte 21: Les vocations économiques pour 2028

SAC AMBOLOMOTY



Carte 23: Les zones d'habitat pour 2028



Carte 24 : plan croquis du chef lieu de la commune

5 ORIENTATIONS POUR LA PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE

5.1 Assurer la promotion et la mise en œuvre du schéma d'aménagement élaboré

| Activités | 2019 | 2024 | 2028 | Responsables |
|--|------|------|------|--|
| Reproduction du document | | | | Commune |
| Mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre | | | | Commune, SRAT, Région |
| Plaidoyer du SAC auprès des branches de l'administration et des PTF potentiels | | | | Commune, partenaires |
| Développement de coopérations décentralisées | | | | Commune, Min Inter et Décentralisation |

5.2 Favoriser un développement social complet et équitable pour les générations actuelles et futures

5.2.1 Accès à l'éducation

La priorité est accordée à la mise aux normes des infrastructures existantes dans ce secteur, suivie de la construction de nouvelles salles de classes dans les localités qui souffrent le plus de manque d'infrastructures.

La mise en place et la mise aux normes des infrastructures ne suffisent pas pour garantir un accès équitable et durable à l'éducation. Il faudra instaurer les mesures d'accompagnement telles que la sensibilisation des parents, l'augmentation et la motivation des enseignants, les soutiens aux parents pour la scolarisation, l'amélioration de la qualité pédagogique et la prolongation de la chaîne éducative jusqu'au lycée. Les formations techniques ne devront pas être omises ni l'alphabétisation des adultes et des enfants ayant abandonné précocement les bancs de l'école.

| Activités | 2019 | 2024 | 2028 | Responsables |
|--|------|------|------|-----------------------------|
| Réalisation de campagnes de sensibilisation sur la scolarisation des enfants | | | | Commune, partenaires, CISCO |
| Mise aux normes des salles existantes | | | | Commune, ZAP |
| Construction de 130 nouvelles salles de classe | | | | Commune, partenaires, CISCO |

| Activités | 2019 | 2024 | 2028 | Responsables |
|--|------|------|------|---------------------------|
| Construction d'une EPP à Ampizaramaso | | | | Commune, ZAP, CISCO, DREN |
| Construction d'un CEG à Ampizaramaso | | | | Commune, ZAP, CISCO, DREN |
| Construction d'un lycée à Ampizaramaso | | | | Commune, ZAP, CISCO, DREN |

Tableau n°18 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'éducation

5.2.2 Accès à la santé

| Activités | 2019 | 2024 | 2028 | Responsables |
|--|------|------|------|----------------------|
| Demande d'ouverture de CSB II à Tsiandrara | | | | Commune, DRS, MinSan |
| Construction d'un bâtiment pour délocaliser le CSB II existant à Dongomena | | | | Commune, DRS, PTF |
| Déménager le CSB II d'Ambolomoty à Dongomena | | | | Commune, DRS,PTF |
| Construction des équipements connexes aux CSB | | | | Commune, DRS,PTF |
| Installation des équipements selon besoins estimés | | | | Commune, DRS,PTF |
| Installation d'ambulance pour le CSB II (Ampijoroa) | | | | Commune, DRS,PTF |
| Installation d'ambulance pour le CSB II (Dongomena) | | | | Commune, DRS, PTF |

Tableau n°19 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à la santé

La mise aux normes des formations sanitaires sera vaine si le personnel ne répond pas aux normes définies par le Ministère de la Santé. Les bons résultats dépendront également de la sensibilisation de la population à les fréquenter, à la pratique de l'hygiène en matière d'assainissement, ainsi que la disponibilité des médicaments.

5.2.3 Accès à l'eau potable

| Activités | 2019 | 2024 | 2028 | Responsables |
|--|------|------|------|-------------------|
| Mise aux normes des puits existants | | | | Commune, DRE, PTF |
| Construction de 100 puits aux normes | | | | Commune, DRE, PTF |
| Réalisation d'études approfondies de l'état du château d'eau et des bornes fontaines existants dans le chef lieu | | | | Commune, DRE, PTF |
| Réhabilitation du château d'eau et des bornes fontaines suivant le résultat des études | | | | Commune, DRE, PTF |
| Mise en fonctionnement du château d'eau et des bornes fontaines | | | | Commune, DRE, PTF |
| Équipement en puits de toutes les écoles | | | | Commune, DRE, PTF |

Tableau n°20: Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'eau potable

La mise aux normes des puits existants constituera la priorité du secteur, en même temps que la construction de puits dans les localités qui en sont dépourvues.

L'accès à l'eau potable dépendra non seulement des équipements mais également de la durabilité des ressources en eau et de la pérennité des installations. Il faudra ainsi s'assurer de la faisabilité technique des installations et du respect des différentes normes définies par le Ministère de l'eau. Il faudra également mettre en place des modes et des structures de gestion de proximité, de préférence des usagers, qui garantiront la maintenance des installations et la sensibilisation de la population sur l'enjeu de la potabilité de l'eau en matière de santé, des points d'eau jusqu'à l'usage final. Ces mesures seront plus détaillées sous forme d'une planification opérationnelle et intégrée dans le Plan Communal de Développement mis à jour.

5.3 Garantir à l'ensemble de la population des espaces de vie conformes aux normes, sécurisés et dotés d'équipements répondant à leurs besoins fondamentaux

La clarification de la délimitation du territoire communal, la dotation de terrains au profit de la commune pour les extensions de zones d'habitat, et le renforcement de la sécurité publique, représentent les priorités absolues du secteur territorial et habitat.

| Activités | 2019 | 2024 | 2028 | Responsables |
|--|------|------|------|---------------------------|
| clarification de la délimitation du territoire communal | | | | Commune, District, Région |
| Demande de dotation de terrains au profit de la commune pour les zones d'extension | | | | Commune, SRAT, Domaines |

| | | | | |
|--|--|--|--|--------------------------------|
| Mise en place des nouvelles zones d'habitat | | | | Commune, SRAT, Topo |
| Élaboration de plans d'urbanisme sommaires pour Ampizaramaso | | | | Commune, SRAT |
| Extension de l'électrification jusqu'à Ampizaramaso | | | | Commune, JIRAMA |
| Réalisation de campagnes d'information concernant les lois sur le foncier | | | | Commune, BIF, Domaines |
| Sensibilisations sur la régularisation administrative des terrains mis en valeur | | | | Commune, BIF, Domaines |
| Demande de mise à jour du PLOF | | | | Commune, Domaines, Topo |
| Équipement de l'AGF en moyen de transport | | | | Commune, BIF, Doamines |
| Renforcement de la collaboration entre le guichet foncier et les services des domaines et de la topographie de la région | | | | Commune, BIF, Domaines et Topo |
| Accélération de l'homologation du « DINA » communal | | | | Commune, District |
| Renforcement des capacités et des équipements des comités de vigilance | | | | Commune, District, ZP |
| Installation d'un poste avancé de gendarmerie à Ampizaramaso | | | | Commune, SEZP |
| Consolidation de l'utilisation du registre des non-résidents | | | | Commune |

Tableau n°21 : Délais et responsabilités en matière d'équipements publics

5.4 Assurer la permanence de la continuité territoriale de la commune :

| Activités | 2019 | 2024 | 2028 | Responsables |
|--|------|------|------|--------------------------|
| Élaboration d'études techniques préalables sur la nature et la faisabilité des opérations d'amélioration des pistes identifiées et l'installation d'infrastructures déjà listées | | | | Commune, SRAT, DRTP, PTF |
| Recherche d'appuis et de financements | | | | Commune, Région |
| Établissement de plan opérationnel quinquennal sur la base des résultats des études | | | | Commune |
| Mise en œuvre des besoins validés par les études techniques et selon plan quinquennal. | | | | Commune, SRAT, DRTP, PTF |

Tableau n°22 : Délais et responsabilités pour améliorer la continuité territoriale

5.5 Garantir la qualité de l'environnement, la disponibilité des ressources naturelles, et la préservation des zones sensibles

| Activités | 2019 | 2024 | 2028 | Responsables |
|--|------|------|------|--------------------|
| Mise en place de VOI à Tsiandrarafa, Maintimaso, Antanamienjika | | | | Commune, DREF |
| Renforcement des capacités des agents de reboisement | | | | Commune, DREF, PTF |
| Mise en place de zone de reboisement | | | | Commune, DREF |
| Programmation de plantation de vétivers | | | | Commune |
| Mise en place de programme de reboisement | | | | Commune |
| Promotion d'une campagne de sensibilisation et d'éducation environnementale | | | | Commune |
| Promotion d'une campagne de sensibilisation et d'éducation sur la lutte contre la défécation à l'air libre | | | | Commune |

| Activités | 2019 | 2024 | 2028 | Responsables |
|--|------|------|------|--------------|
| Promotion d'une campagne de sensibilisation et d'éducation sur l'utilisation des décharges et bacs à ordures | | | | Commune |

Tableau n°23 : Délais et responsabilités pour protéger l'environnement

5.6 Favoriser le plein emploi et l'amélioration du rendement des activités de la population

| Activités | 2019 | 2024 | 2028 | Responsables |
|---|------|------|------|-----------------------------|
| Rénovation totale de l'ensemble des canaux d'irrigation | | | | Commune, DRDR, MinAgri, PTF |
| Formation des membres de la fédération des associations d'usagers de l'eau en matière de technique d'entretien des canaux et de gestion | | | | Commune, DRDR, PTF |
| Homologation du « DINA » sur l'utilisation de l'eau pour l'irrigation ; | | | | Commune, District |
| Promulgation d'arrêté communal de nomination des responsables du contrôle du respect du « DINA » | | | | Commune |
| Renforcement de la coopération des associations d'usagers des canaux d'irrigation avec la plate forme de la société civile | | | | Commune |
| Programmation d'évaluations périodiques des travaux d'entretien des canaux d'irrigation, | | | | Commune, PTF |
| Construction de greniers communautaires villageois à Anosifisaka, Antanisoa, Maintimaso, Tsiandrarafa, Antsingy | | | | Commune, PTF, DRDR |
| Incitation d'investisseurs privés loueurs de tracteurs | | | | Commune, Région, DRDR |
| Incitation d'investisseurs privés pour la transformation de fruits (mangues) | | | | Commune, Région, DRDR |
| Mise en place d'une zone d'investissements privés pour la transformation des mangues près d'Ampizaramaso. | | | | Commune, SRAT, DRDR |
| Promotion de la formation et du recyclage des éleveurs de volailles | | | | Commune, DIREL |

| Activités | 2019 | 2024 | 2028 | Responsables |
|--|------|------|------|------------------------|
| Réalisation d'études concernant les filières « canards » et « poulets » | | | | Commune, DIREL, PTF |
| Incitation d'investisseurs privés pour la transformation des produits de l'élevage de volailles | | | | Commune, DIREL, Région |
| Mise en place d'une zone d'investissements privés pour la transformation des produits de l'élevage près d'Ampizaramaso | | | | Commune, SRAT, DIREL |
| Installation de couloirs de vaccination aux normes à Tsiandrarafa, Andranondaka, Ambolomoty et Antanisoa ; | | | | Commune, DIREL, PTF |
| Ouverture d'un grand marché de produits locaux à Ampizaramaso | | | | Commune, District |
| Ouverture d'un grand marché de produits locaux à Ampijoroa | | | | Commune, District |
| Construction de stands près du marché journalier à Ambolomoty | | | | Commune, PTF |
| Ouverture d'un marché de bovidés à Ankadibe | | | | Commune, District |

Tableau n°24 : Délais et responsabilités pour promouvoir le développement économique

ANNEXE

Liste de l'équipe technique de la commune

| NOM et prénom | FONCTION |
|---------------------------|---|
| RABEARISON Jean Bruno | Adjoint au Maire |
| RANAIVOSON Clément | STC de la commune |
| RAKOTO Jérôme | Président de l'association des usagers de l'eau |
| RANAIVOMBOLOLONA Irène | Agent CRIF Marovoay |
| TIANDRAZA | Chef fokontany Ambolomoty |
| RAZAFINTSALAMA Liva | Chef fokontany Anosifisaka |
| RAKOTOVAO Maurice | Chef fokontany Anosikapika |
| MOSA | Chef fokontany Amboronazy |
| MAHAVONJY | Chef fokontany Anosikely |
| RAFIANDRANA Jérôme | Chef fokontany Antanisoa |
| NAIVOSON Fiza | Chef fokontany Ambalavondro |
| MILISON Clément | Chef fokontany Ampijoroa |
| RAKOTONDRABANJA Cyrille | Chef fokontany Antsingy |
| MANAMISY René | Chef fokontany Antanamienjika |
| RANDRIANAIVO Jean Jacques | Chef fokontany Andranondaka |
| RAKOTOARISON Jean Abel | Chef fokontany Maintimaso |
| ANAVOTRA | Chef fokontany Tsiandrara |
| | |